

...ARCHIVES...



...ARCHIVES...

La Norme
**Cahiers de Linguistique
Sociale n°1, 1976**
Université de Rouen – Université de
Perpignan

Archives de Glottopol
Revue de sociolinguistique en ligne

PRESENTATION

Ce texte est la réédition en 2005 du texte intégral du n°1 des Cahiers de Linguistique sociale, La Norme, Acte du colloque organisé à Rouen le 24 novembre 1976, édité en 1976 par le GRECO à Rouen. En dehors de la correction de quelques coquilles (le texte était tapé à la machine à écrire puis photocopié), nous n'avons réalisé que des modifications de mise en page. Nous avons néanmoins indiqué entre parenthèses les indications concernant la pagination originale.

Nous avons demandé à J.-B. Marcellesi de présenter ce premier numéro des CLS à ses lecteurs modernes, dans un texte qu'il a intitulé « Conjoncture scientifique » et que nous proposons ci-dessous.

UNE CONJONCTURE SCIENTIFIQUE DES ANNEES 70

Jean-Baptiste Marcellesi

Je tiens d'abord à remercier l'équipe qui avec Claude Caitucoli et Clara Mortamet travaille à la numérisation des « Cahiers de linguistique sociale ». Ce n'est pas sans émotion que je reprends ce n°1, numéro fondateur en quelque sorte. Je retrouve les textes et la personnalité de tous les auteur(e)s de contributions et pense aussi bien aux vivants qu'aux disparus :

Louis Guespin vaincu par la maladie en décembre 1993, alors qu'il venait de prendre sa retraite ; Daniel Baggioni tué dans un accident de la route près de Néoules dans le Centre Var alors qu'il rentrait vers Aix, sa fac, après avoir l'avant-veille assisté à Nans à la conférence sur Zola et l'Affaire dreyfus que le professeur André Daspre nous avait faite au « Cercle de l'Union Démocratique » et Bernard Gardin qui, après son départ à la retraite, n'aura eu qu'une année de souffrances alors qu'il avait tant de projets à mener à bien. J'ai du mal à parler d'eux car quand je parle d'eux comme des disparus j'ai un peu l'impression d'entériner et de valider leur décès alors que je me souviens encore de tant de choses qu'ils ont faites, qu'ils ont dites, nous enrichissant de leur savoir, de leur intelligence et de leur amitié.

Cela m'amène aussi à faire l'histoire de notre groupe et de notre équipe telle qu'elle était à l'époque. C'est une affaire étrange. Assistant à Nanterre de 1967 à 1970, j'ai été nommé « Chargé d'Enseignement » à la Faculté des Lettres de Rouen en 1970 : on nommait ainsi les « Maîtres-Assistants » qui faisaient le travail de « Maîtres de Conférence », (2^e classe des Professeurs d'Université actuels) sans en avoir ni le rang officiel, ni (bien sûr) le salaire. André Winther avait été nommé assistant la même année. Affecté sur le poste laissé vacant par Jacqueline Pinchon nommée à la Sorbonne Paris III, j'avais trouvé à « l'Institut de Linguistique Moderne de Rouen », alors simple fraction des Lettres Modernes, Denis Slakta (qui nous quitta en 1971, nommé lui aussi « chargé d'enseignement » à Caen), Louis Guespin et mon épouse Christiane née Hocques. Quant à Bernard Gardin, il était professeur de Lettres à Epinay-sur-Seine mais, « chargé de cours » à l'École Normale d'Evreux, à la demande de Jacqueline Pinchon, pour l'Université de Rouen (il a été recruté comme assistant à l'Institut de Linguistique de Rouen en 1971). Mais nous avions des liens de travail et d'amitié avec une série de personnes dispersées dans l'hexagone (on en trouve la liste dans le numéro 25 de *Langue Française* « L'Enseignement des « Langues Régionales » » (page 11). Nous étions nombreux dans l'équipe à travailler dans une perspective marxiste, ce qui éclairera certains débats : je ne guillemetterai pas le mot : nous ne l'employions pas à tout bout de champ mais je n'ai pas changé, ni sur le plan philosophique, ni dans le domaine euristique, même si les Etats qui se sont réclamés tels auraient eu intérêt à l'être vraiment.

Nous nous réunissions d'abord dans le sous-sol de notre villa au Petit-Clamart, avant notre déménagement pour Rouen, ou chez Louis et Jeannine Guespin qui habitaient alors près du

parc Montsouris à Paris. C'étaient des journées entières très enrichissantes. A tour de rôle, chacun de nous présentait un travail de son choix et nous le discutions avec, comme principe, de nous conduire comme des lecteurs malveillants. Nous invitions aussi tel ou tel spécialiste selon les sujets.

C'est peu à peu que les nécessités d'intégrer ce travail dans l'emploi du temps rouennais nous ont conduits à nous réunir à la Faculté des Lettres de Rouen à Mont-Saint-Aignan. Dans la première année de ma présence à MSA, l'Université de Rouen avait invité les enseignants de la Faculté des Lettres à former des « équipes de recherche ». Le terme nous paraissait mystérieux et lointain. J'ai profité des deux journées nationales du SNESup sur la recherche universitaire, pour m'enquérir sur cette demande de l'Université. Et quand j'ai exposé au scientifique lillois Cortois, responsable, je crois, de ces journées, ce que nous faisons, il m'a répondu que nous étions comme M. Jourdain : nous avons fait une « Equipe de Recherche » sans le savoir. Il a ajouté (mais c'était sans doute par amitié), que si toutes les équipes scientifiques fonctionnaient ainsi, ce serait une excellente chose. En tout cas l'Université de Rouen a jugé comme lui et nous a catalogués comme « groupe de recherche ». C'est ainsi que sont nés le « GRECO » et le « CALEF ». Le nom de GRECO ne venait pas d'une attirance particulière pour la peinture italienne. Il s'agissait de faire admettre dans une Fac de Lettres coupée de la Sociologie une équipe sociolinguistique sans trop nous faire soupçonner de faire un travail... de sociologues (ce que nous n'étions pas). D'où le signe de GRECO (en toutes lettres – quand même ! « Groupe de recherche sur la covariance lexico-syntaxique et sociale »), mais le sigle GRECO suffisait généralement. D'où aussi « linguistique sociale ». Quant au CALEF, c'était le « Centre d'Applications de la Linguistique à l'Enseignement du Français » rendu nécessaire pour gérer tout le travail de recherche qu'il fallait faire dans les Ecoles Normales (c'était une des conquêtes de 68 sur ce plan). La responsable du CALEF a été pendant longtemps Christiane Marcellesi qui avait reçu des crédits pour des heures d'enseignement de la linguistique aux normaliens mais aussi aux professeurs des Ecoles Normales, des Collèges et des Lycées. Quant au GRECO, il avait décroché à sa première demande en 71 des crédits de recherche (à l'époque une enveloppe de 10.000 francs ! une manne !). Il faut noter que, au cours de toute notre histoire, les envieux et les minables embusqués dans les instances de gestion ont toujours essayé d'empêcher notre développement universitaire, alors que les conseils scientifiques attachés au développement des centres de Recherches rouennais ont toujours apprécié... mieux que nous (!), l'importance de notre groupe. C'est ainsi que, alors que nous n'y pensions pas le moins du monde, nous avons eu en 1984 la visite de Mme Brocard, mandatée par le Conseil Scientifique de l'Université : elle nous a fait savoir au nom de celui-ci que nous avons été considérés comme l'une des deux équipes de la Faculté des Lettres susceptibles d'obtenir une « Unité de Recherche Associée au CNRS ». Volens nolens nous avons fait la demande qui a abouti à l'URA CNRS 1164 SUDLA, ancêtre modeste de l'actuel DYALANG.

Les principaux travaux de longue haleine de cette époque ont été la collaboration de quatre membres de l'équipe au Dictionnaire de Linguistique devenu par la suite des Sciences du Langage dirigé par notre ami Jean Dubois : les co-auteurs étaient rouennais (L. Guespin, Christiane Marcellesi, Jean-Baptiste Marcellesi) ou travaillaient avec le groupe (Mathée Giacomo). Subsidiativement, B. Gardin a rédigé quelques articles importants sans être co-auteur. Ce dictionnaire qui a connu des éditions dans diverses langues (Espagnol, Portugais, Coréen, Japonais, Italien, Allemand) est encore publié de nos jours. Vint ensuite « l'Introduction à La Sociolinguistique, la linguistique sociale ». Bernard Gardin à qui on doit les pages 90 à 204 et moi avons aussi publié une année après cet ouvrage qui a connu des traductions en Espagnol, Portugais, Italien. Autre exemple de notre travail collectif le Numéro de la revue *Langue Française* sur « l'Enseignement des Langues Régionales » qui avait abouti à un mini-colloque de discussions sur les contributions.

Au début de 1976, il y a six enseignants du Supérieur à l'Institut de Linguistique de Rouen. Ils forment le noyau du GRECO qui comprend aussi des «Chargés de Cours » nécessaires compte tenu des effectifs importants d'étudiants. Le principe du groupe est de garder une entière autonomie vis-à-vis de Paris (notamment de Paris X-Nanterre où nous faisons nos thèses avec Jean Dubois et Louis Guilbert et Paris V) mais de développer une grande diversité de contacts et de relations, outre ces deux universités, avec Montpellier, Perpignan, Grenoble, Aix en Provence etc. et peu après les accords avec Leipzig.

La journée qui a abouti au numéro 1 des CLS avait été organisée plus spécialement par le CALEF et la publication du volume avait été confiée à Christiane MARCELLESI-HOCQUES

Pour qu'on comprenne la diversité des situations que nous rencontrions, je rappellerai une anecdote. J'étais chargé d'une intervention hebdomadaire en «sociolinguistique scolaire » à l'Ecole Normale de Mont-Saint-Aignan. A la fin de l'année un des élève-maîtres, des plus attentifs et assidus, est venu me trouver et m'a dit « ce que vous nous avez enseigné est passionnant mais j'aurais aimé que vous nous disiez quelle forme de français il faut enseigner ». Patatras !

Au cours de la journée sur la norme, le souhait a été émis que nous réalisions un fascicule à partir des textes des communications et interventions. A la relecture... nous avons décidé de transformer l'ensemble en un volume ronéotypé, et de le baptiser N°1 des Cahiers de Linguistique Sociale. La « revue » était née, sans officialisation, sans comité de rédaction, sans abonnés, sans programme de parution régulière etc. C'est dire qu'au départ, les CLS, c'était plutôt une collection qu'une revue. Du reste le sort que nous lui avons réservé pendant plusieurs années est révélateur. L'année suivante quand nous avons programmé le « 1^{er} colloque international de sociolinguistique en France » et qu'il en est sorti les deux magnifiques volumes édités par Bernard Gardin aux Publications de l'Université de Rouen (et au Presses Universitaires de France), nous avons considéré qu'ils constituaient les deux numéros suivants des C.L.S. Je ne m'étendrai pas sur ces deux volumes fondateurs et sur la suite : c'est une nouvelle étape qui commence pour le département, le GRECO et le CALEF, avec le recrutement de Régine alors Legrand après le décès de Geneviève Chauveau ; avec la possibilité de soutenir des thèses de linguistique à Rouen, dans le cadre d'une formation de « Lettres Modernes et Linguistique ». On avait dû inscrire chez nous des étudiants de thèse de Paris X Nanterre, à la suite du décès de notre cher Louis Guilbert en 1977. La première soutenance à Rouen a été celle de Philippe Dresco, thésard nanterrais, et elle a été suivie de peu de la thèse de Félix-Lambert Prudent, actuellement professeur à la Réunion et directeur de la « Revue d'Etudes Créoles » qui était un étudiant rouennais. Tournant aussi provoqué par une maladresse ou une tentative de croc-en-jambe : lors du renouvellement de l'habilitation du doctorat des Lettres Modernes, la linguistique a été oubliée. D'un coup tordu est sorti un bien : nous avons demandé et obtenu le Doctorat de Linguistique d'abord et le DEA ensuite (puis la Maîtrise et la Licence) en Sciences du Langage. Le futur DESCILAC s'est fait par le haut : d'abord par la recherche et ensuite par les habilitations avec une progression du haut vers le bas. C'est la fin de la conjoncture des années 70.

Bref voici un premier numéro dont je n'ai à vous dire ni le contenu détaillé ni les préoccupations des participants ; la lecture vous apprendra tout. Merci de nous lire !

Jean-Baptiste Marcellesi

...ARCHIVES...



...ARCHIVES...

La Norme
Cahiers de Linguistique Sociale
n°1, 1976
Université de Rouen – Université de Perpignan

Archives de Glottopol
Revue de sociolinguistique en ligne

SOMMAIRE

A) Interventions

C. MARCELLESI :	
Norme et enseignement du français	p. 1
J.-P. KAMINKER :	
Les problèmes de la norme	p. 10
J. RETHORE :	
Description d'une pratique dans les classes de troisième : la correction des rédactions	p. 48
D. BAGGIONI :	
Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme	p. 55
J.-B. MARCELLESI :	
Norme et hégémonie linguistique	p. 88
A. WINTHER :	
Norme et grammaticalité : la grammaire générative est-elle normative ?	p. 95

B) Discussion p.106

P. BRASSEUR, J.-P. KAMINKER, D. BAGGIONI, J.-B. MARCELLESI, B. GARDIN, P. QUEREEL, L. GUESPIN, J.-P. GOLDENSTEIN, A. WINTHER.

C) Post-face

B. GARDIN :	
Quelques remarques	p.137
L. GUESPIN :	
La norme dans la logique du fait « langage »	p.142

UNIVERSITE DE ROUEN HAUTE - NORMANDIE

GRECO

**CAHIERS
DE
LINGUISTIQUE SOCIALE
N°1**

LA NORME

Interventions et discussions

Colloque tenu le 24 novembre 1976
à l'Université de Rouen - U.E.R. de Lettres
et organisé avec la participation des membres
des Centres GRECO et CALEF (Université de Rouen),
C.L.P.F. et IRSCE (Université de Perpignan)
et du Centre de Linguistique Aixois

NORME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

C. Marcellesi

Rouen

Le problème de la norme est devenu un lieu de discussions, d'affrontements, où les questions en entraînent d'autres, où les réponses sont souvent difficiles à formuler, où le linguistique côtoie de façon étroite l'idéologique et le politique.

C'est précisément à ce problème difficile que se heurtent nos collègues, enseignants en français, à partir du moment où ils commencent à réfléchir sur leur pratique pédagogique et à la remettre en cause. Le colloque que nous avons organisé dans le cadre du Centre pour l'Application de la Linguistique à l'Enseignement du Français, est l'occasion de faire naître la réflexion et d'ouvrir la discussion sur quelques-unes des questions évoquées ci-dessus.

L'enseignant qui tente de voir clair dans ce problème de la norme à la lumière d'une pratique pédagogique remise en cause se trouve vite face à deux démarches complémentaires, à deux sujets complémentaires de réflexion :

1 - Une remise en cause de l'attitude normative en matière d'enseignement de la langue maternelle, remise en cause précédée d'une réflexion critique sur cette attitude ;

2 - une réflexion sur la matière enseignée : Quelle langue faut-il parler à l'école, de quelle langue faut-il faire l'apprentissage aux enfants ? ou en d'autres termes, quelle est la norme du français à l'école ? [p. 2]

Le premier point : réflexion critique sur l'attitude normative de l'enseignant et remise en cause de cette attitude, nécessite un petit rappel historique qui peut aider à une prise de conscience, par l'enseignant, des fondements réels, et souvent inconscients de son attitude. Il s'agit en effet, pour mieux poser les rapports du normatif et du pédagogique, de rendre explicite la norme en mettant en évidence ses fondements historiques, linguistiques et idéologiques.

Remontons jusqu'à Vaugelas : celui-ci écrit dans la préface de ses remarques sur la langue française : « Voicy comment on définit le bon Usage. C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon de parler de la plus saine partie des auteurs de son temps ». La hiérarchie linguistique démarque explicitement la hiérarchie sociale, et c'est une sanction sociale qui s'applique à celui qui transgresse le bon usage. Une faute de grammaire, l'emploi d'un terme populaire ou familier, classe ou déclasse son auteur, l'exclut du groupe social : « Il ne faut qu'un mauvais mot, écrit encore Vaugelas, pour faire mépriser une personne dans une compagnie, pour décrier un prédicateur, un écrivain, un avocat ». Une hiérarchie semblable est établie, dans le domaine du vocabulaire, par le Dictionnaire de l'Académie (1694) ; il y a des mots nobles, et d'autres, les proverbes par exemple « qui sont avilis dans la bouche du menu peuple et qui ne peuvent plus avoir d'emploi que dans le style

familier ». La notion de « bon usage », de normes du « bon usage », s'est développée – nous venons de voir dans quelles conditions historiques – et s'est maintenue, conforme à l'usage des classes dirigeantes du pays, noblesse, puis au XIXe siècle bourgeoisie. Brunot a pu écrire dans son *Histoire de la langue française* que « Malherbe ouvre le règne de la [p. 3] grammaire, règne qui a été en France, plus tyrannique et plus long qu'en aucun pays ».

Ce qui ne veut pas dire que nous devons rejeter toutes normes et toutes contraintes linguistiques. Nous sommes loin d'être des démolisseurs de la langue, des semeurs de troubles linguistiques.

Mais il est indispensable de connaître les racines historiques, qui sont des racines politiques, des racines de classe, de certaines attitudes normatives, soit conscientes, soit inconscientes, qui entraînent à porter sur certains écarts, appelés « fautes » un jugement de valeur, soit moral, soit social (le « tu parles mal », ou « ce n'est pas du bon français ») : la norme comme l'écrit Genouvrier rejoint « l'ensemble des interdits socio-culturels, des tabous, et la défense de la langue masque souvent des revendications d'autre nature, par exemple, politiques ». Lutter contre l'emprunt, contre ce qu'Etiemble appelait le « franglais », c'est aussi cacher sous une revendication linguistique, la crainte d'un changement à la fois technique et social. Inversement, cela peut être aussi un moyen de cacher certains abandons. C'est ainsi que les circulaires gouvernementales imposent, dans le vocabulaire de certaines techniques, l'emploi de traduction, à la place du terme anglo-américain emprunté, au moment où ce même gouvernement brade les mêmes secteurs techniques aux américains : c'est le cas par exemple de l'informatique dont on s'est efforcé de chasser les termes anglais mais qui est entièrement passée aux mains des sociétés américaines. Ces quelques exemples montrent que la défense de la norme, le freinage [p. 4] du changement, au nom d'un certain purisme, ne sont pas toujours exempts d'arrière-pensées idéologiques et politiques, marquées souvent du sceau du conservatisme. Je dis « souvent » et pas « toujours » : inversement la défense de la norme et de son enseignement peut être sous-tendue par le souci – progressiste cette fois – de faire contribuer l'unification linguistique à la naissance et au maintien du sentiment national, de l'unité nationale. L'intervention de J.P. Kaminker dans notre colloque pose précisément ce type de problème. Les écrits de Gramsci, présentés par D. Baggioni, sont également éclairants sur cette question et ne peuvent que nourrir la réflexion. Poser le problème de la norme, sous ces différents angles d'approche, aidera probablement l'enseignant à mieux comprendre le sens de son acte pédagogique.

Il s'agit maintenant d'analyser en quoi consiste dans l'enseignement cette attitude normative, arrière-petite-fille des prescriptions de Vaugelas.

Quand je dis *dans l'enseignement*, je veux parler, d'une part des manuels de grammaire, d'autre part des enseignants.

Quelques mots d'abord sur les manuels. Il serait utile de faire une étude précise du discours pédagogique prescriptif, du discours de la norme, utilisé par certains manuels, encore largement en cours dans nos établissements. La norme puriste prescriptive érige un état de langue – de préférence la langue écrite des bons écrivains – en archétype de la « bonne » langue. Elle ignore et rejette les notions de « situation de production », de « niveaux de langue », de « langue orale » ; elle ignore le changement linguistique, les [p. 5] usages riches et divers de la langue : le discours de la norme est un discours définitoire qui délimite son objet en rejetant une partie des usages de la communauté ; c'est un discours de jugement impératif quand il énumère les règles, les contrerègles ou « exceptions » et les listes jamais achevées, et dont les marques explicites : « il faut », « on doit », bien que souvent effacées, restent sous-jacentes : Ces prescriptions prennent la place d'une part de la description des règles internes au système et nécessaires à son fonctionnement, d'autre part de la mise en fonctionnement effectif de la langue, de l'apprentissage de son utilisation par les enfants, qui doit être la véritable motivation de l'enseignement de la grammaire. Ces prescriptions enfin

sèment sous les pas de l'enfant autant de chausse-trappes et de pièges. La notion de « faute » se trouve en effet au centre de ces prescriptions, de ce discours, de ce type d'attitude, et plus particulièrement de « faute d'orthographe » ; le discours de la norme est culpabilisant, et la pédagogie qui s'appuie sur une attitude normative prescriptive est une pédagogie de l'échec. Réfléchir sur le sens de l'attitude normative prescriptive, c'est aussi en fin de compte, réfléchir sur la *motivation de l'enseignement de la langue maternelle*.

Nous venons de remarquer que dans bien des cas – même si actuellement d'assez nombreux manuels sortent dans les maisons d'édition, qui sont sous-tendus peu ou prou, par des théories linguistiques plus ou moins bien utilisées par les auteurs de ces ouvrages et souvent mal connues des enseignants – la motivation de l'enseignement de la langue maternelle est l'orthographe. Or s'agit-il d'enseigner [p. 6] la grammaire uniquement pour apprendre l'orthographe à l'enfant, pour lui apprendre à « bien » écrire, et subsidiairement à « bien » parler, ou pour le doter d'un instrument qu'il aura appris à faire fonctionner, qui lui permettra de s'exprimer en toutes occasions, en toutes situations, instrument de libération pour un individu inséré dans les luttes qui, dans notre société, opposent les classes entre elles. Apprendre à parler, faire fonctionner la langue, c'est déjà se libérer (ou du moins c'est s'en donner le moyen, c'est se doter d'une arme).

Mais alors, et c'est ici que précisément la grande question se pose : quelle langue enseigner ? Car si on abandonne l'attitude normative, prescriptive, puriste et culpabilisante, on n'abandonne pas pour autant l'enseignement de toutes normes. Car qui dit langue, dit normes, règles de fonctionnement – grammaticalité. F. de Saussure a bien montré que le signe était à la fois arbitraire et nécessaire : arbitraire parce que ressortissant d'une décision arbitraire de la communauté linguistique qui l'emploie, et nécessaire parce qu'instrument de la cohésion de cette communauté. Aucun individu ne peut modifier, à lui seul, tel ou tel signe linguistique, ou telle règle de fonctionnement, sous peine de faire perdre à la langue sa fonction principale d'instrument de communication entre les individus d'une même communauté linguistique. Il n'est donc pas question de nier l'importance de la norme, et de ne pas enseigner une norme. Mais la norme de quelle langue ? Eh bien, la norme du français bien sur ! Mais qu'est-ce que le français ? C'est maintenant cette notion qu'il nous faut redéfinir afin de cerner [p. 7] les contours de l'objet de notre action pédagogique. Poser cette question, c'est déjà y répondre par un pluriel : la langue, le système, sont singuliers, les usages, la norme, sont pluriels. Il ne s'agit plus seulement d'apprendre à écrire, mais d'apprendre à *parler* : norme de l'écrit, mais aussi norme de l'oral – pas seulement l'un ou l'autre, mais l'un s'appuyant sur l'autre, dialectiquement. Il s'agit comme le dit Jean Peytard, d'établir une sorte de pédagogie didactique de l'écrit et de l'oral – en dégagant les spécificités de l'une et de l'autre de ces réalisations linguistiques – pédagogie qui établit un va et vient entre ces deux réalisations.

D'autre part, bien distinguer ce qui, d'une part, relève du système, ce qui contribue au fonctionnement réel du système de la langue, c'est-à-dire, comme l'écrit P. Guiraud, dans son livre *Unité et Diversité du Français contemporain* « la langue en tant qu'ensemble de fonctions distinctives » d'autre part l'usage ou les usages, et la norme qui sous-tend ces usages et que Kaminker définit comme une opinion. Certes, ce n'est pas facile, comme le fait remarquer Genouvrier, dans le n°13 de *Langue Française*.

« Si théoriquement l'opposition de la norme et du système existe bien, il demeure très difficile d'y soumettre pratiquement tout le concret des réalisations linguistiques, de décider surtout de ce qui appartient au seul système. La marque sociale et, partant, conventionnelle, d'une langue en demeure constitutive et l'on ne saurait imprudemment vouloir l'en extraire. Non qu'il y ait à renoncer à toute tentative de discerner l'accessoire de l'essentiel ; mais il convient, en l'occurrence, d'opérer avec minutie et prudence. »

Les pédagogues, discernant l'accessoire de l'essentiel, prendraient mieux conscience [p. 8] des urgences, établissant d'une part une hiérarchie des « non respects des règles inhérentes au système », ou « fautes provisoires », en prenant pour principe que la langue est un moyen de communication : certains de ces manquements entravent le sens de l'information transmise et indiquent une méconnaissance profonde du système morphologique ou syntaxique : c'est le cas par exemple de **elle a chantait*. Ce type d'erreur appelle, dans l'immédiat, des exercices spécifiques, et non le constat négatif de cette erreur comme « faute ». D'autres tournures syntaxiques, morphologiques ou lexicales sont à apprécier non en langue, en système mais en parole, c'est-à-dire en emplois, en usages, c'est-à-dire en fonction du contexte et de la situation de communication : il ne s'agit pas en effet, quand on se demande « quelle langue enseigner à l'école » d'exclure un niveau de langue au profit d'un autre ; ce serait encore retomber dans le purisme. Genouvrier distingue par exemple les temps d'*apprentissage* du système au cours desquels on apprend à faire fonctionner le système en respectant ses contraintes des temps d'*expression*, au cours desquels le maître accepte toutes les tournures, quitte, plus tard, à tenter de les hiérarchiser, de voir si toutes conviennent au même discours, à la même situation de production, etc... Ces propositions sont à rapprocher de celles de F. François qui isole les concepts de « norme » et de « surnorme ».

J'aurai encore beaucoup de choses à dire dans ce domaine. Mais une seule intervention ne peut faire le tour d'une question, et mes collègues vont en aborder d'autres aspects. Je conclurai donc avec ce passage d'un article de Genouvrier, dont je fais entièrement mien le contenu : [p. 9]

« Il s'agit de mettre précisément l'enfant en mesure de choisir sa langue en lui apportant ce que son milieu socio-culturel n'a pu lui donner. Car encore faut-il, avant de parler de niveaux de langue, que l'élève en ait plusieurs à sa disposition. Démocratiser l'enseignement du français, ce n'est, ni rejeter la langue soutenue, gage d'accès aux richesses culturelles (et j'ajouterai « d'accès à nombre d'emplois sur le marché du travail »), ni exclure les autres, dont celles de l'élève lui-même : mais faire en sorte que le plus grand nombre accède au privilège qui est le nôtre : savoir varier nos registres et apprécier en conséquence le discours d'autrui. »

LES PROBLEMES DE LA NORME

J.-P. Kaminker

Perpignan

Introduction

Il me faut commencer par dire qu'à mon avis la norme n'est pas un objet dont il y ait lieu de rendre compte à l'intérieur de la théorie linguistique, entendue comme théorie des grammaires. Non que la linguistique n'ait rien à voir ici. Je vais essayer de montrer dans un moment qu'elle intervient au moins pour deux raisons dans une réflexion sur la norme : de manière expressément descriptive d'abord, la linguistique intervient de façon indispensable dès qu'on veut caractériser conjointement un écart et une forme normale : soit par exemple, tiré de Dubois (*Eléments de linguistique française*) le couple déjà classique

(1) *Le lion pensif*

(2) *Le fromage pensif*

dans lequel on considère que (2) et non (1) est déviant ; si on rend compte de cette différence en termes de compatibilité de *traits* c'est évidemment de la linguistique qu'on fera. Et on peut souhaiter aussi, avec les moyens de la linguistique, même s'ils sont tout autres, dans l'exemple qui va suivre, comparer formellement les deux items suivants ; une fois posé que (3) est normal et non (4) :

(3) *L'infléchissement plus marqué vers l'atlantisme n'est pas fait pour faire espérer un éclaircissement rapide.*

(4) *L'infléchissement plus marqué vers l'atlantisme n'est pas fait pour espérer un éclaircissement rapide.* [p. 12]

Mais j'ai parlé de deux raisons pour lesquelles la linguistique est en jeu ici. Voici la seconde, qui est toute polémique : c'est que le discours normatif ordinaire, j'espère vous le montrer par quelques exemples (mais vous l'avez déjà certainement aperçu pour peu que vous ayez eu les échos des cabales auxquelles se heurte la rénovation de l'enseignement du français), le discours normatif ordinaire, donc, ne se soutient que par des préjugés, des croyances, que la linguistique, dans ce qu'elle a de scientifique ruine radicalement. Si bien que le discours normatif ordinaire ne peut persister qu'autant que ceux qui le tiennent

ignorent, volontairement ou non, la linguistique ; c'est peut-être un peu analogue à la survie, dans le premier tiers du 18^e siècle, des croyances découlant de la théorie cartésienne des tourbillons, en un temps où la physique avait réglé la question du vide ; ou bien encore est-ce peut-être comparable à la persistance, bien après les travaux de Pasteur, de discours prolongeant la croyance ancienne à la génération spontanée.

Or vous n'attendez pas qu'il soit question de la norme sans que nous ayons à considérer le discours normatif tel qu'il opère dans les conditions présentes, et ce serait assez pour que la linguistique soit en cause ici. Ce ne sera pourtant que dans une seconde partie, parce que je veux soutenir d'abord que la norme ressortit à une autre discipline, à savoir la sociolinguistique ou théorie de la différenciation linguistique interne aux communautés linguistiques. Voici donc comment j'organise mon exposé.

Une première partie s'intitule *Sur le Statut de la Norme dans une Sociolinguistique marxiste*. J'y définis la norme comme *opinion*, comme appréciation sur les pratiques linguistiques et [p. 13] dans ces pratiques. C'est donc expressément de *norme subjective* qu'il est question si on veut rattacher mon exposé à celui où A. Rey, dans *Langue française* 16 (1973) oppose à ce qu'il appelle *norme subjective*, la *norme objective*, c'est-à-dire la *variété*, le sous-code, au sens où français de Paris et français du Midi représenteraient deux normes (objectives) du français. J'appelle usage *normal* celui qui est valorisé par une *norme*, en insistant sur le fait qu'il n'y a de normalité ainsi entendue que dans le moment de l'écart. Dans notre synchronie il n'y a pas de norme dont soit justiciable le couple (5) (6) ci-dessous, mais il y en a vraisemblablement une qui valorise (7) et dévalorise (8), encore que la relation logique entre les termes de chaque phrase subisse à l'intérieur de chaque paire une variation sans doute analogue :

- (5) *Paul ferme sa fenêtre.*
- (6) *Gustave ferme la salle.*
- (7) *Alfred nettoie sa chambre.*
- (8) *Gontrand nettoie les saletés.*

Il se peut qu'il y ait eu dans un autre temps une norme en faveur de (5) ; cela nous ramène à l'idée archibanales que l'*usage* finit par accréditer la *faute*, ou par changer la *norme* ; mais cela impose aussi, moins banalement peut-être, de tableer pleinement sur la notion d'*écart*, qui a, me semble-t-il, assez mauvaise presse dans une certaine littérature, mais dont il n'est pas question de se passer ici. A quelles réflexions me conduit ma définition de la norme ? Je ne veux ici qu'en indiquer une, pour ne pas éterniser cette entrée en matière : il s'agit d'élucider le statut de classe, je veux dire la situation dans la lutte des classes d'un français *normal* spécifique à savoir le français standard. Je dirai pourquoi [p. 14] je rejette absolument la notion de *langue de classe*, et comment à mon avis la maîtrise du français standard, sans être jamais un *indice* d'une appartenance de classe, ne cesse pas, dans la situation française actuelle d'être un *enjeu* de la lutte de classe. On est loin, vous le voyez, de ce que les concepts actuellement en usage dans la linguistique permettent de dire.

C'est dans la deuxième partie que je reviens à la théorie des grammaires. J'intitule cette partie : *Place de la linguistique dans une théorie sociolinguistique de la norme*. J'ai déjà indiqué en partie de quoi il peut s'agir ici : décrire la différence entre forme normale et forme déviante ; ruiner des croyances normatives sans fondement. Mais j'aurai à dire d'abord un mot du parti-pris descriptiviste qui est au nombre des options fondatrices de la linguistique et rend compte du fait que la norme comme valorisation n'est pas un objet pensable dans la théorie linguistique. J'entends par parti-pris descriptiviste cette prétention explicite aussi bien

dans la position saussurienne que chez les chomskyens, de rejeter toute considération de valeur. Il faudra, pour y voir clair, dire quelque chose des notions chomskyennes de *grammaticalité* et d'*agrammaticalité*, sur lesquelles je dois sans attendre donner la précision suivante : *grammaticalité* n'est pas *norme* et défaut de *grammaticalité* ou *agrammaticalité* n'est pas *écart*. La norme est portée par des sujets, c'est une préférence, une position dans la pratique linguistique, la *grammaticalité* caractérise une phrase, et ne dit rien d'autre que son inclusion dans l'ensemble des phrases d'une langue. L'opposition, si elle peut sembler assez impalpable, rendue de cette façon, prend de la consistance si on considère les deux autres termes en [p. 15] présence : une *agrammaticalité* n'est pas en soi un écart, bien qu'il puisse y avoir coïncidence entre les deux : la plupart des phrases astérisquées comme *agrammaticales* dans la littérature générative ne doivent d'être écrites qu'au travail propre du linguiste, le linguiste met à l'épreuve les règles qu'il a écrites en générant des phrases dont l'*agrammaticalité*, si elle se présente, lui permet de prendre connaissance de contraintes d'abord impossibles à apercevoir. C'est une démarche dont le caractère expérimental a été bien souligné par O. Ducrot, notamment dans *de la théorie linguistique à l'enseignement* (sous la direction de J. Martinet) ; elle conduit à écrire des séries de phrases dont les unes sont dites *grammaticales* et les autres *agrammaticales*, comme (9), (10), (11), (12) ci-dessous, sans qu'aucune soit valorisée par une norme au sens où je l'ai dit de (3) ou (7) ci-dessus car rien ne permet de dire qu'il y ait effectivement dans la conscience des sujets parlants, indépendamment des conditions de l'expérience, et antérieurement à elle, une préférence qui supposerait que (11) soit sentie comme phrase effective.

(9) *Je laisserai Jean partir*

(10) *Je laisserai partir Jean*

(11) **Je ferai Jean partir*

(12) *Je ferai partir Jean*

Ma troisième partie a pour titre : *incidence d'une théorie socio-linguistique de la norme comme opinion sur une pédagogie démocratique*. Je veux partir de certaines constatations, dont je ne me cache pas le caractère partiel, pour avancer l'idée suivante : je crois que parmi les gens qui pratiquent l'enseignement du français ou sont directement concernés par sa pratique, une grosse majorité demeure encore à l'écart du mouvement de réflexion critique [p. 16] qui va s'amplifiant. Je crois d'autre part que dans la minorité croissante, qui est partie prenante dans ce mouvement, dominant, en matière de langue, des positions antinormatives. Je voudrais les expliquer comme un phénomène classique d'inversion de l'idéologie dominante (tout à fait assimilable, quant au mécanisme idéologique dont il découle, à d'autres inversions : l'antimilitarisme par exemple, comme inversion de l'idéologie nationaliste) et indiquer que leur fondement théorique relève d'une double méprise, définissable en termes sociolinguistiques par référence au concept de *langue* ; et, en termes de matérialisme historique, en relation avec le concept de *classe*. Après quoi je voudrais définir une pratique normative critique, qui soit à l'écart à la fois de ces positions antinormatives et des positions normatives dogmatiques actuellement en vigueur. Trois principes me paraissent propres à fonder cette pratique critique : que l'enseignant assume le caractère subjectif de sa censure ; qu'il assume le caractère arbitraire de la norme ; et qu'il explicite au mieux sa censure.

1^{ière} PARTIE : Sur le statut de la norme dans une sociolinguistique marxiste

I.1. Je rappelle que je définis la norme comme *opinion* ; ce sera donc un objet justiciable des approches que la sociologie applique à d'autres types d'opinions. Je veux me faire comprendre par un exemple : l'enquête de Labov, sociologue américain, sur le parler de New York, telle qu'elle est rapportée par Marcellesi-Gardin (*Introduction à la sociolinguistique*, Larousse, 1974) me fournit une illustration. La deuxième partie de cette enquête est [p. 17] consacrée, disent Marcellesi et Gardin, à l'*évaluation subjective des variables*. On a enquêté sur les variantes du parler américain de New York, en relation avec des situations sociales différentes ; on a trouvé que selon les milieux sociaux un phonème n'était pas articulé de la même manière et que cette variation concernait aussi des types de situations de communication ; je passe sur tout cela qui ne me concerne pas directement, et je considère la deuxième moitié, *évaluation subjective des variables*. Je trouve l'indication suivante, qui me permet d'introduire *norme* dans le sens que je donne à ce terme : je dirai que la *norme* des New Yorkais qui font l'objet de l'enquête de Labov, et, pour cette partie-là de l'enquête, la *norme* des New Yorkais des classes moyennes, c'est l'opinion qui se manifeste lorsque les enquêtés stigmatisent par exemple certaines dictions de /o/ dans des mots anglais comme *talk* ou *dog* au cours d'une sorte de jeu, comme en conçoivent les sociologues pour leurs enquêtes, et qui, dans le cas qui nous intéresse, a la forme suivante : l'enquêté se met en situation de chef d'entreprise ; il a à engager quatre personnes à des niveaux différents de qualification, et sur des postes inégaux du point de vue de l'importance donnée à la communication orale. Il entend une série d'informateurs dire une même phrase et assigne à chacun un emploi en fonction de sa performance. Ce faisant, il manifeste sa *norme*.

I.1.1. Alors je m'engage, imprudemment peut-être, en adoptant ce terme d'*opinion* ; en fait, je voudrais ne pas explorer à fond toutes les implications de cette position ; je ne veux pas m'improviser sociologue, il est certain que l'opinion est un objet qui présente [p. 18] un certain nombre de caractéristiques qu'on pourrait ici chercher à détailler ; je ne le ferai pas.

Je peux en donner une idée extrêmement allusive. Il y a le fait que l'opinion n'est pas saisie directement dans les propos explicites de ceux qui la portent, mais prise sur le fait en fonction de procédures dont le jeu de tout à l'heure donne une idée. Il peut aussi arriver qu'il y ait un écart très grand entre l'opinion et la pratique de celui qui en est le porteur. En termes de langue, cela est illustré par de bonnes histoires ; quelqu'un par exemple disait : « *j'emploie jamais 'pas' sans 'ne'* », alors qu'il aurait évidemment dû dire : « *je n'emploie jamais etc.* »... Dans le même ordre d'idées, on peut demander dans quelle mesure il y a un caractère universel de l'opinion normative en langue. Si on en croit un article célèbre de Bloomfield, pour toute communauté linguistique, il y aurait opinion linguistique, au sens où je l'entends ; c'est-à-dire l'appréciation sur un bon ou un mauvais usage du langage. On entend quelquefois dire le contraire, et je ne veux absolument pas trancher ce point.

Autre caractéristique encore de l'opinion ; il est certain que sa mise à jour n'est pas neutre par rapport à son fonctionnement dans la société ; on sait bien que dire d'une population qu'elle porte telle opinion, c'est renforcer, c'est susciter pour une part cette opinion. Il y a une non neutralité de la description, qui est quelque chose de général et qui certainement s'applique dans le cas particulier de l'opinion normative en langue.

I.1.2. Je passe sur tout cela.

Ce qui m'intéresse particulièrement c'est de mettre dans une lumière suffisante que le mode d'existence sociale de cette [p. 19] opinion normative, c'est la censure. Et ici je suis à proprement parler dans la *sociolinguistique* ; je me débarrasse de ce qui peut concerner l'*opinion* en général, je dis qu'en ce qui concerne la norme de langue, c'est sous l'espèce de la

censure qu'elle fonctionne effectivement dans une société comme la nôtre. Il y a déviance ; et il y a sanction appliquée à cette déviance. J'appelle sanction la censure, celle qui consiste à déclarer ou à manifester d'une manière ou d'une autre que tel sujet, dans les circonstances où la censure s'exerce, a fauté du point de vue de l'emploi *formel* du langage.

Pour expliciter quelque peu cette notion importante de *censure*, je dirai, d'une part, qu'elle est ou non linguistique, mais qu'elle est essentiellement *formelle* (je vais y revenir) ; et d'autre part, qu'elle est toujours en contexte ; ce faisant, je m'abstiendrai d'entrer dans une problématique de la censure où la psychanalyse a certainement son mot à dire (cf. Rey).

I.1.2.1. Elle est linguistique ou non, mais toujours formelle. Il nous faut des exemples. Le plus simple est de droit dans le linguistique ; c'est la censure appliquée à une structure syntaxique fautive, comme dans le cas de (13) ci-dessous, sanctionné en fonction de (14) :

(13) *L'homme que je te parle*

(14) *L'homme dont je te parle*

Tout ce qui est censure de convenance au de niveau est sur les marges du domaine linguistique ; censurer une maladresse dans l'emploi d'une appellation adressée à un personnage officiel : *Monsieur* au lieu de *Monsieur le Ministre* en tête d'une lettre c'est être de droit dans le domaine de l'opinion normative ; et c'est cependant autre chose que le cas précédemment illustré. On [p. 20] pourrait allonger, sans prétendre être exhaustif. Pas mal d'exemples sont ici marginaux ; ils sont sur les limites qui sont d'ailleurs celles mêmes de la théorie grammaticale. Tout ce qui touche ce que j'appellerai en termes chomskyens défaut d'*acceptabilité* est sur les limites de ce qu'une description *linguistique* peut caractériser. On n'avait aucun mal à désigner la structure syntaxique normale pour expliciter la censure de (13) ; il n'en sera pas de même dans des cas d'*acceptabilité* douteuse comme celui-ci :

(15) « *Nous ne manquerons pas d'ailleurs en temps opportun d'analyser en détail cette production dont les éléments qui y concourent ne manqueront pas de se traduire par des résultats heureux pour le développement économique de notre cité* ».

Cela peut prendre place dans une série d'exemples de phrases faiblement acceptables telles qu'on en trouve dans la littérature chomskyenne, sans pouvoir affirmer que linguistiquement parlant, la forme correcte soit facile à apparier à la forme fautive. On se trouvera devant un fait à peu près du même genre, encore sur les marges du linguistique, lorsque la déviance touchera non pas la forme interne d'une phrase, mais, pour une phrase totalement grammaticale, une carence du point de vue de sa liaison, mais formelle, avec l'entourage, le contexte. Le type même de cette censure-là, c'est celle qui touche des emplois douteux de l'*anaphore* du pronom renvoyant à un terme du contexte. Un pronom peut figurer dans une phrase sans que la norme ait rien à redire sur la structure de cette phrase, et ne pas renvoyer de façon suffisamment proche à un élément du contexte.

Autre domaine, toujours sur les marges du linguistique : tout ce qui touche à la censure lexicale, le mauvais choix du mot [p. 21] reproché à l'émetteur du message sous la forme « Vous avez écrit *immunité*, il fallait écrire *impunité* ; vous avez écrit *prescrire*, il fallait écrire *proscrire*, etc. ».

Je pourrais considérer ce point comme clos si je ne me sentais pas un peu en faute avec l'emploi très peu explicite de *formel*, dans tout ce qui précède. Il faut ici poser que le propre de l'opinion normative est de se réclamer d'un jugement sur le code, sur l'emploi fait par le locuteur censuré du *code*, tandis que la position du locuteur, son intention, ou en termes

jakobsonniens la fonction *référentielle* de son *message* sont considérées comme hors du champ de ce qui est jugé, comme hors de portée de la censure.

Mais les critères de caractère *formel* de la déviance censurée ne sont pas faciles à donner ; et il y a là de toute évidence un des points les plus problématiques de mon propos.

I.1.2.2. J'ai dit que la censure est toujours *en contexte*, cela revient simplement à dire que la censure est dans le discours. Elle est un discours, verbalisé, si je dis « Vous ne parlez pas français » ou « Récrivez-moi ça autrement », ou alors elle est une manifestation dans le discours, de manière non verbalisée, par des rires ou par des signes de rejet quelconques ou par une note ou des croix dans une marge, peu importe, on est quelque part, dans des conditions données de communication, lorsqu'on manifeste par une censure une opinion normative.

On pourrait passer, mais en voyant bien deux choses ; d'une part que l'illusion existe ici comme dans beaucoup d'autres domaines d'une indépendance par rapport à des contextes concrets de communication ; l'illusion existe qu'une position personnelle d'un individu sur une pratique linguistique puisse être la sienne [p. 22] de manière intemporelle et absolue, indépendamment des conditions concrètes qui le conduisent à l'exprimer ou à ne pas l'exprimer.

L'autre remarque, qui peut découler de celle-ci, étant qu'on minimise fréquemment dans la réflexion sur la pratique normative scolaire, sur l'intervention normative de l'enseignant auprès de l'enseigné, le caractère spécifique du contexte, de la situation dans lesquels cette pratique s'insère. En effet on peut indiquer, en gros, sans entrer dans une typologie qui pourrait peut-être mener très loin, cette particularité du contexte scolaire : la production de l'énoncé censuré n'a pas lieu dans des conditions indépendantes de celles dans lesquelles la censure s'exerce.

Celui qui corrige une épreuve d'imprimerie n'est pas dans le contexte de la production de ce qui a été écrit, et qui figure sur l'épreuve de l'imprimeur. Au contraire, l'enseignant est dans le contexte dans lequel la copie qu'il lit a été produite. On peut encore dire la même chose autrement : indépendamment de sa situation dans le contexte scolaire normatif, le texte de l'élève n'a pas de destination explicite. C'est d'ailleurs une des grandes équivoques qui règnent dans l'enseignement du français à l'heure actuelle en particulier du point de vue de la bâtardise du statut de la rédaction, par rapport à la littérature. Il y a bien une prétention de littérature à la base de ce qui se dit aujourd'hui, quand on donne une rédaction à faire à un jeune élève, un élève de la 6^{ième} à la 3^{ième} ; mais on oublie de dire que c'est à l'intérieur de la classe, dans un contexte normatif, que le travail pseudo-littéraire est commandé, alors que le propre de la littérature à l'époque où nous sommes est justement qu'elle échappe totalement à ce qui est position normative, (Il est remarquable de ce point de vue que l'une des spécificités du texte littéraire aujourd'hui et depuis plus d'un [p. 23] siècle certainement est de n'être traité pour littéraire qu'autant qu'il n'est pas traité normativement).

I.2. Permettez à présent que je passe à un autre aspect de ce qui m'occupe ici.

I.2.1. Vous avez remarqué que, tout en ayant par mes exemples, constamment en tête, une norme très spécifique, j'ai cependant fait comme si on pouvait prendre le terme *norme*, de manière extrêmement englobante, comme opinion sur la pratique linguistique dans toute communauté, dans une communauté quelconque.

Ceci doit m'amener à la précision suivante. Si on admet que dans toute communauté quelle qu'elle soit, dans une société comme la nôtre, dans une famille, dans une école, dans un métier, dans une collectivité quelconque, pourvu qu'elle présente une certaine stabilité, si l'on admet donc qu'il y a norme, il faut dire aussi que, pour une communauté spécifique, il y a

norme spécifique sous l'espèce du *français standard*, c'est-à-dire ensemble des prescriptions garanties, non pas au niveau d'une partie de la société française, mais au niveau de la société française toute entière. Et garantie par un certain nombre d'organes, qui sont étatiques ou non, et qu'il n'est pas question ici d'analyser : ce sont des institutions comme les dictionnaires, les grammaires, l'Académie, les textes ministériels, des circulaires, des rapports de jury ; je passe sur tout cela qui est bien connu du moins dans son ensemble, globalement ; et d'autant plus connu que la France est, vous le savez, et depuis Richelieu en particulier, le pays où les organes de cette norme, en tant que norme du français standard sont particulièrement développés. [p. 24]

I.2.2. Disons que parmi toutes les communautés, il y en a une qui nous intéresse particulièrement et que nous allons appeler *nation française*. Il y a là un parti absolument inévitable. Il n'y a pas de neutralité, à cet égard, de la théorie socio-linguistique. Hors d'une position nationale, il est absurde de demander ce qu'est en France le français standard. On dira que c'est le français garanti par la norme de la communauté nationale française, appuyée sur tous ces organes étatiques ou non dont j'ai parlé, ou alors on tiendra un discours incompatible avec celui-ci ; celui d'une mise en cause, ou en question, de l'existence objective de la France comme communauté nationale. C'est un problème qui n'est pas de l'ordre de la spéculation., c'est proprement une prise de position sur la nation. Alors je prends parti d'une manière non équivoque pour la position nationale française sur laquelle je peux fonder la reconnaissance comme la *norme de la communauté*, de l'ensemble des jugements normatifs caractérisant le français standard, et autorisant les censures de toute espèce qui sanctionnent toute espèce de déviance par rapport au français standard.

I.3. Il me faut ensuite entrer dans la problématique de classe qui doit évidemment ici apparaître comme une urgence ; faute de quoi tout ce que je viens d'articuler à l'instant peut passer pour le summum du discours bourgeois et idéaliste.

Disons si vous voulez les choses de la manière suivante : il y a, pour la communauté *nation française*, signe de moindre intégration, et aussi processus d'intégration, dès lors qu'il y a censure en fonction du français standard. Ce qui est [p. 25] vrai de toute communauté sera vrai de la communauté *nation française*. Toute communauté exclut par la censure et en même temps, par l'exercice répété de la censure conduit les membres qu'elle ne rejette pas à une intégration dans la communauté : (rôle double, contradictoire de la censure). Eh bien, si c'est vrai d'un argot de métier ou si c'est vrai d'un parler local, c'est vrai dans les mêmes termes en ce qui concerne une communauté nationale.

A part cela il reste que les sujets parlants français qui bénéficient du processus d'intégration linguistique sont très loin d'être recrutés de manière égale dans les diverses couches et classes sociales de la nation et que la maîtrise du français standard demeure, à travers tout un processus dans lequel joue le rôle majeur comme vous le savez, un privilège défendu par la classe dominante. Vous savez en gros comment l'école fonctionne dans ce processus : c'est en mettant en situation de moindre réussite dans l'acquisition de la maîtrise du français standard les enfants issus de familles dans lesquelles les conditions de l'acquisition ultérieure de la maîtrise du français standard ne sont pas réalisées. Autrement dit l'école apprend le français à ceux qui peuvent en dehors de l'école être mis en état de profiter de l'école. Mais vous m'entendez dire *apprendre le français* et je pourrais revenir sur cette expression douteuse. L'école enseigne le français *standard* c'est-à-dire le français de l'intégration dans la communauté nationale.

Je voudrais, pour ne pas esquiver la difficulté ici, attirer votre attention sur les leçons qu'on doit tirer de l'histoire du mouvement ouvrier français. [p. 26].

Si j'ai tort dans ce que j'avance, qui est largement une valorisation du français standard, eh bien il faut se demander si n'ont pas tort aussi les millions de gens qui ont été partie prenante dans la promotion, dans le mouvement ouvrier, de cadres ouvriers. Il est de fait que l'une des particularités du parti communiste dans les années où il a acquis sa spécificité, dans les années 20 à 30, est d'avoir eu à sa tête des ouvriers, alors que les partis socialistes de la II^{ème} Internationale étaient tous et sont encore dirigés par des intellectuels formés dans l'appareil scolaire bourgeois. Cette accession des ouvriers aux responsabilités ne s'est pas faite sans s'accompagner de l'acquisition de la maîtrise du français standard ; et il doit être vrai, encore que je n'aie pas connaissance de recherches historiques sur la question, que cette acquisition ne s'est pas faite sans une lutte contre la tendance à la non-intégration, c'est à dire exactement la tendance ouvriériste, consistant à parler, en tant que mouvement ouvrier, en marge des normes linguistiques de la communauté nationale. Il y a là quelque chose qui est certainement lié à la lutte contre l'ouvriérisme d'un coté et à l'affirmation des positions nationales du mouvement ouvrier français ; pensons à la récupération de la Marseillaise et du drapeau tricolore au moment du Front populaire.

I.4. J'en aurai fini avec cette partie, si je fais encore paraître l'idée suivante, (un petit peu difficile peut-être à traiter en gros, alors que je n'ai pas la possibilité d'entrer dans de larges détails) l'idée que la norme n'est pas neutre du point de vue de [p. 27] la lutte idéologique.

Il s'agit de dire que le phénomène d'intégration linguistique dans la communauté garantie par la norme *français standard* s'il n'est pas, (et c'est ce qui découle de ce que je viens d'avancer) un processus d'intégration dans l'idéologie dominante, se fait cependant à travers des conflits qui relèvent de la lutte des idées, et de deux façons. Je crois qu'on doit pouvoir établir d'une part des séries de faits où la norme joue comme protection de l'idéologie dominante, et d'autres où le rappel de la norme sert au contraire dans la mise au jour, la mise en évidence et la critique de l'idéologie dominante.

Je vais me contenter de deux exemples et je laisserai le doute sur l'ampleur des phénomènes dont je donne une idée à travers ces deux exemples. Je ne voudrais pas ne pas poser la question, et je ne voudrais pas non plus faire comme si j'avais là-dessus à faire état d'un travail approfondi.

Premier cas :

Il y a des rappels de la norme qui sont des armes dans la lutte idéologique ; c'est évidemment vrai, ou c'est peut-être exclusivement vrai, de la norme lexicale, à savoir des prescriptions sur le sens des mots.

Soit le nom propre : *Drôle de guerre*. Il figure dans des dictionnaires, à *drôle* et à *guerre*. Voici l'une des définitions données par le Petit Robert :

« Nom donné à la guerre de 39-45 dans sa première phase, à cause du calme qui régnait sur l'ensemble du front ».

Il est évident qu'en tant que norme du dictionnaire cette définition-là reflète l'idéologie dominante ; dans la mesure où le [p. 28] terme est défini strictement du point de vue de son usage dans le moment de sa genèse et pas du tout en fonction de la valeur polémique qu'il peut revêtir dans le discours d'aujourd'hui, dans la lutte des idées *sur* la guerre de 39-45. Il est bien évident qu'un dictionnaire impossible aujourd'hui dans les conditions de l'édition ferait apparaître que *Drôle de Guerre* veut dire chez certains de ceux qui l'emploient aujourd'hui une guerre menée par des gouvernants qui voulaient la perdre.

Mais, telle quelle, cette norme du dictionnaire peut se trouver faire l'objet d'un rappel qui produise un effet polémique contre des effets idéologiques constatables actuellement : tout simplement l'obscurcissement de la mémoire collective, le recul de la connaissance historique, en ce qui concerne les événements de 39-45. C'est ainsi que dans un article de « L'Indépendant » de Perpignan rendant compte de la parution d'un livre d'un ancien

combattant, *Drôle de guerre* est employé dans le sens de *Guerre de 39-45*, et même plus précisément la phase de la libération : le débarquement en Italie et en France. Sur un groupe d'étudiants, une douzaine de jeunes ayant 20 ans aujourd'hui, personne ne repère *drôle de guerre* employé ainsi comme une impropreté ; qu'est-ce qu'on fait quand on dit : « attention, *Drôle de guerre* veut dire ceci et par cela » ? On attaque une entreprise de *suppression* du savoir historique, et l'on ne peut le faire sans le secours de la norme du dictionnaire.

Exemple inverse : il faudrait montrer comment la résistance au nom de la norme peut être instrument de l'idéologie de la bourgeoisie. Faisons pour cela un petit intermède de logique : il s'agit de défendre contre un chroniqueur du *Figaro* une novation contre laquelle une norme peut être invoquée, à savoir [p. 29] l'expression, d'origine logique et mathématique et/ou. Convenons d'une part que et/ou a son utilité et sert dans le discours tel qu'on l'articule aujourd'hui à dire un certain nombre de choses ; et puis apprenons que, chez un homme comme Roger Ikor, dans un texte que je vais pouvoir vous montrer, il y a révolte contre le et/ou ; révolte tout à fait puérile et surprenante, faisant comme si une subversion de la logique était en cours en France et visait à empêcher les Français de réfléchir.

2^{ème} PARTIE : Situation de la linguistique dans une théorie socio-linguistique de la norme comme opinion

Il faut voir à présent quelle situation la linguistique peut occuper dans une théorie socio-linguistique de la norme comme celle dont j'ai donné l'idée en caractérisant la norme comme opinion et la censure comme manifestation de l'opinion normative.

II.1. Etablissons bien comment la linguistique, aussi bien saussurienne que chomskyenne, repose sur une déclaration de neutralité, sur une exclusion des jugements de valeur. Et voyons dans quelle mesure cette position est tenable.

On peut commencer par dire qu'elle est fondatrice, qu'elle est féconde, puisque, au moment où Saussure intervient, au début de ce siècle, des aspects, des pans entiers de la réalité linguistique, des pratiques humaines liées au langage, sont exclus de la réflexion linguistique, à cause de la prééminence du texte écrit d'une part, et du bon usage d'autre part. Il fallait l'intervention saussurienne pour qu'il soit dit que la linguistique s'occupe de ce que font les hommes quand ils parlent, et non de ce que font certains hommes quand ils parlent un certain langage accrédité, [p. 30] quand ils écrivent dans un français ou dans une langue quelconque, réputée la bonne.

Ceci dit, si on ne veut pas renoncer à une position critique sur la linguistique, on doit dire que, dans la pratique, le linguiste, dans la mesure où il décrit une langue, où il passe, en termes chomskyens, de la *théorie générale* ou *grammaire générale*, à la théorie particulière, à la grammaire d'une langue, le linguiste : procède à des exclusions, pour des raisons méthodologiques.

Décrire une langue, c'est, d'une part, rejeter un certain nombre d'énoncés enregistrables, une certaine quantité de données dont on a connaissance empiriquement mais qu'on ne veut pas faire entrer dans la grammaire, et c'est aussi – du moins dans la position chomskyenne – prendre en compte un certain nombre de données découlant du savoir que l'on a sur sa propre langue, sans s'obliger à cette opération vaine et illusoire qui consisterait à découvrir d'abord dans un enregistrement une phrase ou une tournure, qu'on pourrait mettre quelquefois des mois ou des semaines à trouver dans la bouche des autres, alors qu'on sait parfaitement en tant que locuteur de la langue, qu'il s'agit d'une tournure ou d'un terme faisant incontestablement partie de cette langue.

Le grammairien, quand il décrit, arrête sa description quelque part, et il le fait en fin de compte, qu'il le veuille ou non, toujours en fonction d'une intuition linguistique qui est la sienne, ce qui revient à ériger son savoir linguistique en norme, en opinion sur ce qu'est la langue, étant bien entendu que les linguistes n'étant pas des illettrés, ce qu'ils décrivent comme étant de leur langue est la langue standard de la nation dans laquelle ils travaillent. [p. 31]

Nous avons là-dessus pas mal de littérature qui commence à montrer comment cette proclamation de neutralité, qui a pu passer pour innocente pendant assez longtemps, se trouve maintenant sous le coup d'une certaine attention critique. Voyons par exemple un article de Genouvrier au numéro 13 de *Langue française*, et un article de Rey au numéro 16. On trouvera chez Genouvrier une critique des *Éléments de linguistique française* de J. et F. Dubois, qui tend à monter chez les auteurs des préoccupations normatives implicites ; et on verra que Genouvrier subit chez Rey le traitement que Dubois a subi chez Genouvrier. C'est une manière simple d'apercevoir le caractère problématique, dans le contexte actuel de la linguistique, de cette prétention à la neutralité.

Voici comment les choses se présentent : Dubois fait une grammaire du français. Le premier, il applique à une description du français, complète, globale (et non à des zones très spécifiques, très locales, de la syntaxe) la théorie générative de Chomsky ; sa description s'ouvre sur une proclamation de neutralité à l'égard de la langue : aucun jugement de valeur chez le grammairien mais simplement la notion de grammaticalité, pour fonder correctement les règles de la syntaxe et nullement pour dire qu'un français serait meilleur qu'un autre.

Soit, dit Genouvrier, mais voyons comment sont écrites les règles de l'interrogative. Une phrase comme *Où est-ce que tu vas ?* se trouve, comme il est bien normal, décrite chez Dubois, comme chez ceux qui l'ont précédé, tandis qu'une tournure parfaitement attestée dans la communauté linguistique *tu vas où ?* se trouve tout simplement omise. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas tout dire. [p. 32] C'est tout ; et de ce que la grammaire est finie, il ne découle pas, mais il devrait découler chez Dubois, s'il était explicite et suffisamment clair sur cette question, l'idée que c'est la langue *normale* qui est l'objet privilégié de la description.

Là-dessus, Genouvrier a une formule malheureuse à propos des fautes syntaxiques du type « *L'homme que je te parle* ». Il écrit que jamais *un français sachant sa langue* ne recourra à une telle tournure. A quoi Rey, quelques mois plus tard, réplique que la tournure « sachant sa langue » est tout à fait curieuse, puisque ce que chacun sait, c'est au moins sa langue et que celui qui dit *l'homme que je te parle* a pour langue celle dans laquelle il y a cette phrase. C'est une contradiction dans les termes que de dire qu'il ne sait pas *sa* langue : ce qu'il ne sait pas, c'est la langue standard de la communauté nation française définie pour la synchronie 1975.

Il faut simplement se rendre compte que l'opinion normative est absente de l'objet langue, tel que la linguistique le travaille, en raison des limitations propres à la linguistique, non pas en raison d'on ne sait quelle objectivité de la science ou soi-disant élévation de la science au-dessus des considérations de valeur. A cet égard, ce qui est vrai des opinions normatives qui sont à l'œuvre dans les pratiques du langage, n'est ni plus ni moins vrai que tout ce qu'on peut dire sur les exclusions de la linguistique, puisque la linguistique telle qu'elle est aujourd'hui n'existe que comme théorie des grammaires, théorie d'une description de la langue, et jamais des pratiques sociales du langage. Je ne veux pas ici développer beaucoup, je veux simplement indiquer que la science du discours n'a aucune raison d'avoir les [p. 33] mêmes exclusives. Elle doit prendre le relais de la linguistique pour écrire et expliquer les pratiques linguistiques dans les formations sociales, concrètes qu'on peut étudier ; dans les contextes de lutte de classes où il faut chercher la détermination des pratiques humaines. Si la théorie du discours se constitue, l'option normative rentre de droit dans son objet ; en attendant cela il n'y a pas lieu de féliciter la linguistique de son indifférence prétendue à

l'égard de la valeur, à l'égard de l'opinion valorisante et dévalorisante. Il y a tout simplement à constater une exclusion, ou l'une des exclusions de la linguistique.

II.2. Alors, ceci étant dit, il faut tout de même que j'en arrive à montrer qu'on ne se passe pas de la linguistique, dans une réflexion sur l'opinion normative, et je dois le faire comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, en montrant comment dans le couple déviance - forme normale, la linguistique intervient, avec des instruments qu'elle est la seule à pouvoir donner, par la description de la relation entre l'écart et la forme normale.

Ici, on pourrait ramener les choses, grosso modo, à deux types de démarches : l'une consiste à mettre en évidence la relation entre norme et système et l'autre, très différente, consiste en une analyse en termes sémantiques et en termes logiques des couples formes déviantes - formes normales.

II.2.1. La première démarche, à propos de laquelle je prononçais le mot système, tient une place importante dans les travaux linguistiques en relation avec les problèmes de norme, et cela depuis plusieurs dizaines d'années. L'idée peut être familière à pas mal d'entre vous, elle est assez répandue. Je peux la résumer de [p. 34] la manière suivante : on oppose norme et système comme la règle et sa limitation ou plutôt dans l'ordre inverse, on oppose norme comme limitation, à système. Des exemples : il y a une règle de morphologie française sur la formation de l'adverbe de manière « ment ». Il se forme par adjonction de « ment » à la forme féminine de l'adjectif « grande » - « grande-ment ». Voilà pour le système. Eh bien, il y a dans le caractère systématique du français un défaut qui est marqué par la norme, laquelle rejette « restreintement » bien qu'elle admette « petitement ». Il s'en faut que l'ensemble des phénomènes de norme rentre dans ce type de considérations mais il est certain qu'une masse importante de données peuvent être abordées de ce point de vue là. Et il semble que ce soit particulièrement le cas pour le français : certaines langues, dont l'espagnol, ne présentent pas du tout le même type de limitations.

Ce sont de telles positions qui sont défendues depuis longtemps par référence à un ouvrage qu'il est fort difficile de lire parce qu'il n'est plus dans le commerce mais dont on parle souvent, *La Grammaire des Fautes* de Frei, un livre qui date de l'avant guerre et qui est fondé sur le dépouillement d'un corpus de lettres de prisonniers ou de familles de prisonniers. L'auteur a recherché tout ce qui est déviance, dans ces lettres écrites par des sujets peu instruits et mal en état de maîtriser le français standard, avec l'idée que ce qui est déviance dans ces lettres est du système et satisfaisant du point de vue de la cohérence de la langue, de la simplicité de la langue, et présente donc un intérêt du point de vue des caractéristiques fonctionnelles du français.

Un autre ouvrage plus récent qui reprend des thèses assez analogues et qui est classique, dans ce type de discussion, c'est [p. 35] *Le Français sans fard* de Martinet.

II.2.2. L'autre démarche consiste en des analyses sémantiques et logiques des énoncés en présence. C'est autre chose, qui est peut-être moins exploité à l'heure actuelle. Je voudrais pour me faire comprendre, et sans préjuger de ce que disent les études qui peuvent exister là-dessus, prendre l'exemple grossier suivant : l'erreur devenue proverbiale, non sans raison : « Vous n'êtes pas sans ignorer ». Elle est souvent reprise, à titre de bourde humoristique, comme équivalent volontairement fautif de « Vous n'êtes pas sans savoir », mais elle demeure fréquente comme bourde involontaire : il est probable que chacun d'entre nous a eu l'occasion de dire ou d'entendre dire « Vous n'êtes pas sans ignorer » à la place de « Vous n'êtes pas sans savoir ». Il y a dans ce couple matière à description du point de vue de la logique de la négation et on ne peut pas s'attendre que la description de la forme normale « Vous n'êtes pas sans savoir » ne fasse pas ressortir sa supériorité logique sur la phrase

fautive. Je pourrais donner encore, en le tirant d'un recueil de fiches récoltées dans la lecture de journaux, une série de couples qui posent à peu près le même problème.

Ce qui est excessivement important à voir ici c'est que si la description linguistique de la relation forme normale - forme déviante peut faire apparaître un gain logique en faveur de la forme normale, c'est comme je le disais en commençant, expressément dans le temps de l'écart, absolument pas dans l'absolu. Prenons l'exemple d'une formule ambiguë et fonctionnant parfaitement en tant qu'ambiguë, appartenant à un langage châtié qui peut s'offrir, si l'on peut dire, le luxe de l'ambiguïté. Je pense à cette fameuse formule «Rien moins que ». La description logique doit faire apparaître seul le sens négatif, le sens de «pas du [p. 36] tout » est admissible dans l'absolu, admissible en droit pour cette expression. Il reste qu'elle est parfaitement accréditée aujourd'hui, dans un sens comme dans l'autre : « Il fit rien moins que brave » veut dire dans un certain contexte «Il n'est pas brave du tout », et dans un autre contexte «Il est extrêmement brave ».

Il y a deux pages de l'ouvrage de Grevisse (qui est évidemment à la fête quand il s'agit de traiter une telle particularité, une telle «difficulté de la langue française») pour établir surabondamment que l'un et l'autre sont parfaitement admis, sans qu'il soit question ici d'indiquer la norme logique pour exclure, pour disqualifier ce que l'opinion normative a avalisé pour des raisons qui ne sont pas du ressort de la logique.

II.3. Ceci introduit déjà au troisième point que j'ai prévu d'aborder dans cette réflexion sur la situation de la linguistique dans une théorie de la norme. Vous avez vu que j'ai commencé à faire des déclarations sur l'inanité de la logique en tant que fondement de la norme. Eh bien, je n'ai plus qu'à m'expliquer un peu là-dessus pour montrer comment la linguistique envoie au rencart un certain nombre de croyances parfaitement ancrées et totalement indignes de toute considération au regard de la science.

Le discours normatif se fonde sur l'erreur logiciste. C'est la première et principale, et la plus englobante des erreurs, les autres en découlant plus ou moins. L'erreur logiciste, et ici je reprends des termes qui sont excellents de Ducrot, dans un article qu'on ne peut pas se passer de connaître si l'on veut réfléchir sur ces questions («Langue et pensée formelle », *Langue Française* 12) ; la langue a bien une *fonction* logique en ce sens que c'est elle [p. 37] qui nous sert à raisonner, mais elle n'a pas une *structure* logique. Cela se montre parfaitement à travers l'étude du fonctionnement en langue des outils logiques qui sont tous polysémiques en langue, c'est-à-dire qui présentent tous plusieurs sens possibles, alors que, dans le raisonnement, le propre de l'opérateur logique est d'être univoque. Ducrot montre cela par exemple avec *si*, faisant remarquer des choses qu'on n'ignore dans le discours normatif ordinaire, logiciste, qu'à force de se boucher les yeux. Par exemple, *si* a un sens qui correspond au sens logique de l'implication dans une phrase comme : «Si Ernestine est grand-mère, elle a eu au moins un enfant ». Il y a implication dans la mesure où on ne peut pas affirmer le premier terme et nier le deuxième : on ne peut pas affirmer à la fois qu'Ernestine est grand-mère et qu'elle n'a pas eu d'enfant. Mais une phrase comme : «Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigidaire », citée par Ducrot, échappe évidemment à l'implication, et on pourrait dire que c'est très bien ainsi, et que la langue cesserait absolument d'être l'instrument qu'elle est si une norme lui était administrée qui la mène à épouser la structure dont se sert le logicien pour représenter le raisonnement.

Il faut illustrer un peu la grossièreté des illusions, des croyances logicistes. Genouvrier propose un exemple excellent dans son article de *Langue française* 13 : les paroles de cet académicien qui parle de l'excellence de la langue française, et dit en substance : «j'ai compris combien le bon usage est supérieur le jour où une marchande m'a dit «ah, monsieur, je n'ai pas le produit que vous me demandez, parce que je ne suis livrée que le mardi ». « Alors, dit à peu près ce philosophe, en entendant cette brave femme me dire cette parole,

j'ai compris que la bonne langue [p. 38] était meilleure que la mauvaise ; parce que, si elle m'avait dit «les livraisons ne sont faites le mardi », je n'aurais pas eu à me demander à qui cette excellente personne était livrée tous les mardis ». Voilà du discours logiciste. Il faut encore faire une place à d'autres variantes des croyances pré-linguistiques dans ce discours normatif ordinaire. L'un des préjugés particulièrement agissants, c'est le préjugé étymologiste et j'en trouve une très belle illustration dans un texte qui est intéressant, à bien d'autres égards. Je l'extrai d'une série d'articles extrêmement polémiques parus dans *La Revue des Deux Mondes*, lors de la grande cabale contre le «Plan Rouchette » (c'est-à-dire, je vous le rappelle, ce plan de rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire qui avait pour particularité de proposer une refonte assez profonde, en tablant sur certains acquis théoriques de la linguistique). Il y a eu dans ces années-là, principalement dans le *Figaro* et dans *La Revue des deux Mondes*, un tollé, une suite d'articles extrêmement violents qui n'ont pas été sans effets puisque, vous le savez sans doute, quelques-unes des conclusions pratiques les plus déterminantes du Plan Rouchette ont été expulsées des directives ministérielles prétendument issues des travaux de la Commission Rouchette. (Je ne voudrais pas entrer dans trop de détails, mais disons tout de même entre parenthèses parce que ce sont des choses qui éclairent de façon extrêmement crue le contexte politique dans lequel notre réflexion est engagée, que la prise de position du Plan Rouchette sur la dictée, qui consistait à dire «la dictée n'est pas un mode d'apprentissage de l'orthographe », a été entièrement supprimée de la directive ministérielle et que, à ma connaissance, on fait toujours à l'école élémentaire [p. 39] des dictées, et que c'est encore en fonction des résultats d'orthographe, c'est à dire des résultats de dictées, que s'opèrent au cours de la scolarité élémentaire, et, en particulier à la fin du C.M.2, les exclusions les plus massives, les plus significatives du point de vue du fonctionnement de l'école comme organe de reproduction, de «transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires » pour reprendre le terme de Bourdieu). Cette parenthèse est un petit peu longue et j'y mets fin ; et je dis que dans le texte que je vous soumetts maintenant il y a, du point de vue des croyances prélinguistiques, quelque chose d'intéressant, il s'agit de cette illusion que l'étymologie serait le critère de l'emploi juste du terme. « Moins d'étymologie (écrit ce monsieur), rattachant chaque mot à la réalité qu'il recouvre, le plaçant à point nommé à la charnière de la pensée ». Que répondre, au vue de la théorie linguistique ? Eh bien, que c'est vrai ... sauf quand c'est faux ; c'est-à-dire qu'il est évidemment extrêmement possible de prôner dans la description d'un couple forme normale/ forme déviante la forme normale en tant qu'explicable par l'étymologie, mais cela n'a absolument rien d'une constante linguistique et le même qui nous dit cela serait extrêmement surpris si on lui disait que «dîner » et «déjeuner », c'est étymologiquement parlant, un seul et même verbe latin, **disjunare*, qui a conduit à une première conjugaison française « je dîne, tu déjeunes, il déjeune » après quoi, il y a eu réfection sur «*je dîne* », de «*tu dînes, il dîne* » et sur «*je déjeune* » de «*tu déjeunes, il déjeune* ».

Il est certain que l'étymologie ici ne guide en rien le monsieur à qui des gens ont dit de venir dîner chez eux, et qui en train de se demander s'il doit venir à midi ou à sept heure du soir. [p. 40] On est là en plein dans le fonctionnement de la *croyance*, c'est-à-dire, je vous le rappelle, (et là je pense qu'on a affaire à des phénomènes observables dans bien des croyances autres que linguistiques) un fonctionnement de la pensée dans lequel une affirmation se donne pour prouvée quand elle est exemplifiée, quand elle est appuyée sur des exemples : la confusion de la preuve et de l'exemple, la prétention à donner l'exemple comme preuve est certainement au cœur du discours normatif ordinaire, dans son ignorance de la linguistique. Alors je me suis acheminé, ne serait-ce qu'en faisant état des polémiques violentes, et nullement neutres du point de vue politique, auxquelles donne lieu la linguistique, et l'impact de la linguistique sur la réflexion dans l'enseignement du français, je me suis acheminé donc, assez naturellement vers ce que je vous ai laissé prévoir comme troisième partie : des idées

sur l'incidence que peut avoir dans une pédagogie démocratique une théorie sociolinguistique de la norme comme opinion. C'est à quoi je passe présentement.

3^{ème} PARTIE : Incidence d'une théorie sociolinguistique de la norme comme opinion sur une pédagogie démocratique

III.1. J'indiquerai pour commencer mais de façon ici très globale, pour y revenir s'il y a lieu dans la discussion, que dans la réflexion critique sur l'enseignement du français des positions antinormatives tiennent une place importante.

Une référence attendue ici est sans doute l'ouvrage de Baudelot-Establet : *l'Ecole Capitaliste en France* (Maspero 1973). Je crois rapporter fidèlement leur thèse sur la norme dans les termes suivants : [p. 41]

- La norme scolaire rejette dans le *fautif* ce qui est *ordinaire* en dehors de la bourgeoisie. Exemple : un enfant normal apprend à lire en six mois à six ans.

- La norme du *français standard* ou *français* est une des normes de l'école. Le parler *ordinaire* de l'enfant du travailleur tombe sous le coup de la censure.

- La norme du français standard régit des formes *et* des contenus, qui sont les uns et les autres dans l'idéologie bourgeoise.

Il en résulte, je crois, que rompre avec une pédagogie bourgeoise c'est rompre avec l'imposition de la norme. Conclusion un peu implicite chez Baudelot et Establet, mais plus naïvement assumée chez des enseignants moins réfléchis.

J'affirme que la confusion est ici à la fois sur *classe* et sur *langue*. Mais je passe et je veux me contenter de tenir pour admis, si vous ne me dites pas le contraire, que le doute naît chez nombre d'enseignants sur le bien-fondé, non d'une norme, mais de la normativité elle-même. C'est une interrogation sur une finalité : «Dois-je aider mes élèves à acquérir la maîtrise du français standard ? ». Il faut peser les conséquences de cette interrogation. A mon sens elle peut conduire ceux qui s'y cantonnent à *prendre leur parti* d'une disparité que l'action pédagogique se doit de combattre. A cet égard, comme d'ailleurs à beaucoup d'autres, je me range sans réticence aux positions exprimées par Snyders dans son dernier ouvrage : *Ecole, classe sociale et lutte de classe*.

III.2. Ayant dit quelque chose sur l'erreur qui est selon moi à la base de la position antinormative, avec les conséquences néfastes qu'elle peut entraîner dans la pratique, il me reste à dire [p. 42] quelque chose sur ma position. J'avancerai donc quelques idées sur ce que pourrait être, à égale distance d'une position normative béate et d'une position antinormative une pratique normative critique.

III.2.1. La position normative est critique si elle est assumée dans la connaissance objective de la nature de la norme et de la fonction de la norme, si elle est à l'abri des phénomènes de méconnaissances dont j'ai pu faire apparaître le caractère agissant dans tout ce qui précède. La norme sera assumée comme *opinion*, c'est à dire que toute confusion sera enfin évacuée entre *norme* et *fait* de langue.

Le discours normatif ordinaire, tel qu'il apparaît par exemple à travers des interrogations comme : «Est-ce que c'est français ? », «Est-ce que tel mot est français ? », « Est-ce que telle tournure est française ? », ce discours-là pose les affirmations normatives comme si elles étaient des affirmations de fait. Il faut rompre avec cela et l'une des pratiques les plus intéressantes, de ce point de vue, dans la formation des enseignants et aussi dans l'effort pour communiquer aux élèves en train d'acquérir la maîtrise du français standard cette même

position critique dont je suis en train de donner les contours (il n'est pas question de faire de la position normative critique un privilège des enseignants, ce serait la négation même de la position critique ; elle n'est telle que dans la mesure où elle peut être assumée à la fois par l'enseignant et par celui qui est engagé en tant qu'enseigné dans le même processus), donc l'une des pratiques les plus précieuses de ce point de vue là consiste certainement à multiplier [p. 43] les exercices d'observation des opinions normatives. Voici un exemple d'exercices de cette sorte : j'ai procédé avec des étudiants de licence à une comparaison entre deux corpus de communiqués de la C.G.T., l'un de niveau national, l'autre de niveau local.

Cela présentait un intérêt du point de vue de la mesure de la maîtrise du français standard par les organisations de la classe ouvrière ; c'est dans cette optique que j'avais conçu ce travail ; mais cela donne aussi une idée de ce que peut être un exercice d'observation de l'opinion normative à l'intérieur d'un groupe.

Nous procédions de la façon suivante : je faisais une lecture des communiqués inclus dans le corpus et les neuf informateurs, les neuf étudiants, devenus dans les conditions de l'observation, nos informateurs, pointaient sans aucune autre indication que des repères graphiques, sur des exemplaires de textes dont ils disposaient, ce qui leur paraissait déviant. Caractéristiques de cette opération : il y en a au moins deux qui sont saillantes ; l'une, c'est que la définition de la déviance est absolument hors de question. On pointe ce qui ne va pas du point de vue formel en manifestant un rejet dont on n'a pas à expliciter par des appréciations les motifs. Autre caractéristique, et elle est essentielle aussi, l'opinion magistrale est expressément neutralisée, puisque je suis le lecteur dans cette affaire et absolument pas le correcteur. Alors, qu'est-ce qu'on observe ?

Eh bien, on observe que la norme n'est pas le fait, c'est-à-dire que l'appréciation, la reconnaissance d'une déviance par un individu, n'engage que sa responsabilité d'individu, que l'impression qu'on peut avoir est irrémédiablement subjective ; ça peut s'observer d'ailleurs d'une manière extrêmement crue, dans la [p. 44] mesure où des repérages de déviances peuvent être absolument isolés dans le groupe. Et puis, on observe – c'est l'autre face des choses – et à défaut d'observer cela, on devrait renoncer à parler d'opinion ; on observe, bien entendu, des convergences qu'on peut d'ailleurs mesurer. Il y a unanimité pour un certain nombre de cas, et beaucoup plus souvent une forte convergence (6 informateurs sur 9 ou 5 informateurs sur 9), se manifeste pour pointer comme déviant telle zone ou tel segment du texte. Voilà de quoi faire pratiquer le caractère subjectif de l'opinion normative. Il faut que ce soit su et vécu. On est alors tout près d'une autre notion qu'il faut pouvoir mettre en forme dans la justification de la pratique normative, c'est le caractère arbitraire de la norme.

III.2.2. Si elle a ce caractère subjectif qui se révèle dans les exercices comme ceux que je viens de dire, c'est parce qu'au même titre que l'ensemble des phénomènes sémiotiques ou sémiologiques, elle est arbitraire. Cela ressort de ce qui a été dit plus haut sur l'erreur logiciste, si agissante dans le discours normatif ordinaire. Il est faux que, par essence, la norme, non, disons mieux, la forme normale soit meilleure, rationnellement ou utilitairement meilleure que la forme déviante ; mais il est vrai en même temps qu'en tant qu'institution arbitraire une forme normale est celle qui possède la prééminence fonctionnelle. Toute structure linguistique peut, dans l'absolu, abstraitement, en valoir une autre, pour une fin communicative ; et d'autre part, dans une structure normative donnée, c'est avec les termes de la norme, les termes garantis par la norme, qu'on se fait comprendre, et c'est par le manquement à la norme qu'on manque à se faire comprendre. [p. 45] Les deux sont vrais. Il est parfaitement vrai qu'il n'y a pas, substantiellement parlant, du point de vue d'une pure sémantique, ou d'une pure logique, de *nécessité* à ce que « impunité » s'oppose à « immunité » ; la langue normale offre des exemples à l'infini de termes qui fonctionnent aussi mal que – j'entends mal au sens d'une logique absolue – « immunité » fonctionnerait

s'il ne se distinguait pas de «impunité». Il est certain que «louer» voulant dire à la fois «être locataire» et «être le monsieur qui donne un appartement en location», c'est du point de vue de la pure logique aussi douteux que tous les solécismes ou toutes les confusions de termes dont on se désolé en corrigeant une rédaction ou en lisant un journal. Et il n'en reste pas moins que être aujourd'hui le sujet parlant capable de manier la langue normale dans ce qu'elle a d'arbitraire, c'est être un sujet fonctionnant mieux, armé du point de vue de la communication que celui qui est privé de cette capacité.

Si on assume la norme comme opinion et qu'on l'assume comme arbitraire, on n'a pas encore tout à fait fini parce que c'est ouvrir les yeux sur ce qu'on fait devant les élèves en leur proposant sa langue, sa norme, comme modèle ; mais ce n'est pas nécessairement se préparer à procéder avec eux de façon telle qu'ils soient mieux en état de compenser, dans le processus d'acquisition du français standard, les handicaps que le milieu linguistique et culturel duquel ils sont issus quand ils viennent à l'école leur imposent.

III.2.3. Alors, il y a un troisième article d'une pratique normative critique et je ne veux ici m'attribuer aucune originalité, je veux affirmer la dette que toute réflexion dans cette sphère doit reconnaître vis-à-vis de Bourdieu et Passeron. Il s'agit de [p. 46] cette exigence d'explicitation qui est certainement centrale. Il faut se rendre compte que la censure dans la pratique scolaire usuelle est parfaitement fonctionnelle du point de vue du fonctionnement de l'école comme appareil à éliminer, pour autant qu'elle n'est pas explicite, c'est-à-dire que celui qui en est l'objet est incapable d'en reproduire ou d'en assumer les motifs. Cela n'est pas vrai seulement pour ce qui touche la norme, mais c'est vrai aussi pour la norme. Si on réfléchit, comme nous venons de le faire avec un groupe de collègues, à l'Université de Perpignan, sur des copies corrigées, on voit que les appréciations «mal dit» et «incorrect» sont appliquées à des segments des textes d'élèves tels qu'il est impossible à l'élève de lire les deux annotations comme repères de deux types de déviance. Autrement dit, «mal dit» et «incorrect» sont écrits largement au hasard.

Il y a bien quelque chose qui va avec le lexical, quand on a affaire au *mal dit*, seulement c'est vrai à 60 ou 70% ; et il y a bien quelque chose qui va avec le syntaxique quand on considère les *incorrect*, mais là encore c'est à 70 ou 80%. Je ne détaille pas, puisque notre collègue Réthoré va vous entretenir de ce travail, qui vient de paraître dans «*Bref*». Je dirai seulement que dans une pratique normative explicite, il y aurait obligation pour l'enseignant de ne donner d'une censure qu'une justification explicitable en termes de théorie linguistique descriptive, en termes de description de l'énoncé déviant et de l'énoncé normal qui lui est conjoint comme amendement. Cela suppose non seulement une formation de l'enseignant qui soit appropriée (et hélas, sans blesser personne, je peux dire qu'on n'en est très loin, on n'est pas sûr aujourd'hui d'être compris d'un enseignant quand on lui dit sans plus de préparation qu'il y a à distinguer ce qui est [p. 47] lexical et ce qui est syntaxique) mais ce n'est pas tout ; cela suppose aussi que l'élève puisse être lui-même en état de manier des concepts de linguistique. Et on débouche là sur cette fameuse question de l'interruption au niveau de la troisième de la formation grammaticale, qui est l'une des aberrations, mais aberration nullement innocente, bien sûr, de l'enseignement du français tel qu'il existe. Vous savez tous que parmi les grandes idées-force d'une réforme de l'enseignement du français dans le secondaire, figure la prolongation des études de grammaire et l'introduction des études de linguistique dans le 2^{ème} cycle, jusqu'au bac inclusivement. Mais vous êtes évidemment de ceux à qui il est superflu de tenir ce langage-là.

DESCRIPTION D'UNE PRATIQUE DANS LES CLASSES DE TROISIEME : LA CORRECTION DES REDACTIONS¹

Joëlle RETHORE
PERPIGNAN

0. L'origine de cette recherche a été une préoccupation des enseignants de Lettres Modernes, membres du Cercle de Linguistique et de Pédagogie du Français, essentiellement liée à l'absence de maîtrise du français standard des étudiants entrant en 1^{ière} année à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales. Cette observation de l'échec de l'imposition de la norme nous a conduits à remonter jusqu'à la source la plus apparente de l'échec : le premier cycle du secondaire, responsable de la mise en place du français standard ; et à choisir la classe de troisième, dernière étape de cette mise en place, comme objet d'étude.

1. Nous avons donc entrepris de décrire les censures linguistiques portées sur les copies de rédaction, en adoptant une position résolument descriptive, et en nous refusant toute démarche appréciative, au regard de l'élève comme du correcteur. Nous n'avons en effet porté de jugement ni sur les déviations des élèves, ni sur la validité des corrections. Nous ne nous sommes pas arrêtés sur les déviations non repérées par le correcteur, contrairement au travail entrepris l'année précédente par les membres du Cercle, et qui consistait à faire une correction individuelle des énoncés et à classer les déviations dans une grille. Ceci explique pourquoi nous avons jugé utile de modifier le titre original de la recherche menée en 1975 : « Théorie grammaticale et pratique normative », ambiguë quant au but poursuivi, puisqu'il ne s'agissait pas pour nous de nous faire les avocats d'une théorie grammaticale plutôt que d'une autre, ni de justifier la pratique normative dans le [p. 50] cadre de la correction de rédactions par le recours à une théorie grammaticale (cet exercice ne paraissant pas être le plus apte à favoriser l'acquisition du français standard). La décision de décrire une pratique n'entraînait pas la nécessité de rechercher quelle théorie grammaticale était la plus susceptible de permettre aux annotations correctives de remplir une fonction d'outil pédagogique.

2. Les procédures étaient étroitement liées à notre objectif : « la description d'une pratique », et non pas « la comparaison de pratiques diverses » (ce deuxième objectif aurait alors entraîné la constitution d'un corpus gigantesque, pour retrouver des déviations

¹ Ce texte reproduit, sous une forme abrégée, le contenu d'un article du Cercle de Linguistique et de Pédagogie du Français (Perpignan) publié dans la revue B.R.E.F., n° 7, septembre 1976, pp.7-20.

équivalentes, censurées différemment ou pas, ou encore la création de toutes pièces d'une rédaction-type dont chaque déviance aurait été soigneusement calculée, et enfin la constitution d'un échantillon de professeurs représentatif de la population étudiée : les professeurs de français).

2.1. 1^{ière} étape : la collecte de paquets de copies corrigées. Celle-ci ne s'est pas faite sans difficulté. Le Recteur Richard, sollicité par la voie hiérarchique, refusa en effet de nous autoriser à constituer un corpus à l'aide de copies de compositions archivées, sous le prétexte qu'il était impossible de les rendre anonymes. Parmi les collègues qui ne semblaient pas, a priori, défavorables à notre recherche, aucun ne fournit de copies. Nous avons donc dû recourir au bon vouloir de trois jeunes enseignants de C.P.R., membres du Cercle, qui nous ont confié des paquets de copies, corrigées préalablement à la mise au point de l'objet de la recherche.

2.2. 2^{ième} étape : le dépouillement.

- affectation d'une lettre (A, B, C) pour chaque correcteur.
- numérotation des copies.
- numérotation de chaque item censuré. [p. 51]

2.3. 3^{ième} étape :

- N'ont été considérées que les déviances déjà réparées (cf. supra)
- Ont été négligées les remarques non linguistiques (points d'exclamation, rappel du sujet, remarques d'ordre rhétorique, etc.)
- Ont été conservées les seules annotations linguistiques inc (35) et md (42) qui représentaient plus de 80% du total des annotations linguistiques (exemples d'autres annotations : « attention au temps », « maladroit », etc...)

3. L'hypothèse principale était que les deux séries de déviances recouvertes par inc. et md. ne seraient ni homogènes, ni opposables entre elles, en fonction de critères formels pertinents. Pour vérifier cette hypothèse, il nous a paru nécessaire de proposer des critères formels de classement des termes sanctionnés. Nous sommes partis de l'opposition classique du lexical et du syntaxique, pour constituer quatre séries(1) :

- la série L : série lexicale.
- la série S : série syntaxique.
- la série LS : série lexico-syntaxique.
- la série Résidu : où se retrouve tout ce qui n'entraîne dans aucune des trois autres catégories.

4. Définition :

4.1. Série L : était dite à justification lexicale une censure portant sur UN terme repéré UNIQUE (et non une suite) qu'il était possible de corriger par plus d'une commutation lexicale, mais impossible par commutation de morphèmes grammaticaux². Cas limite : « Elle incite la curiosité du lecteur ». La commutation proposée « excite » peut être considérée comme morpho-syntaxique, puisqu'il n'y a pas d'autonomie de *-cite*. [p. 52]

² Une sélection de deux exemples, l'un sanctionné par md., l'autre par inc., est donné pour chaque série, en annexe du présent document, avec les commutations proposées.

4.2. Série S : était dite à justification syntaxique une « censure portant sur UN (ou PLUSIEURS) termes repérés, tel(s) qu'une commutation d'un ou des morphèmes grammaticaux produise une phrase grammaticale sans variation appréciable du sens³. Cas limite : « critiqueurs », faute morpho-syntaxique découlant d'une limitation arbitraire du système par la norme (qui accepte par ailleurs : parleur, danseur, etc.).

4.3. Série LS : était dite à justification lexico-syntaxique une censure portant sur DES éléments exclusivement GRAMMATICAUX, la commutation opérant cependant une variation du sens plus ou moins sensible. Une commutation lexicale était possible, en conservant le morphème grammatical d'origine³.

5. Résultats :

Les exemples donnés indiquent clairement que l'hypothèse est vérifiée. L'examen de chaque série montre en effet qu'inc. et md. s'y trouvent mêlés, et que l'opposition md/inc. manque à la fois de pertinence et de cohérence. Le défaut de pertinence provient de l'opposition binaire, incapable de rendre compte de l'hétérogénéité des phénomènes. Le défaut de cohérence est évident pour chacune des séries, en dépit d'un rudiment de théorie implicite derrière les annotations md. (tirant plutôt vers le lexical) et inc. (tirant plutôt vers le syntaxisme), puisque nous obtenons :

- 4 inc. dans la série L (contre 15 md.) et
- 5 md. dans la série 5 (contre 8 inc.),

Nous avons en outre fait trois observations :

5.1. Les difficultés rencontrées en essayant d'attribuer un statut lexical ou syntaxique à un item quelconque peuvent avoir un intérêt théorique et indiquer une limitation de la théorie grammaticale. Cette difficulté pourrait fort bien être mise en évidence devant les élèves dans le cas d'une pédagogie du français qui donnerait une formation en linguistique à côté du développement de l'acquisition du français standard. [p. 53]

5.2. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici n'avait trait qu'à la théorie grammaticale. Nous n'avons évacué sciemment le problème de la *norme de discours*. L'énoncé : « Je signale que je l'ai trouvé dans un magazine », sanctionné par md., a été exclu de la série L, parce qu'il n'y avait pas ici commutation d'*un* mais de *deux* morphèmes (une unité lexicale : « signaler », et la marque de personne : « je »), le tout pouvant passer pour un emprunt au discours professoral.

Nous n'avons rien dit non plus de la censure portant sur le *niveau de langue* (ex. « pour d'autres, elle (la T.V.) devient *énervante* »).

5.3. Dernière observation, la censure à justification lexicale est certainement celle qui remet le plus en cause l'élève, comme sujet de son énonciation, au contraire de la censure syntaxique, neutre du point de vue du sens, et qui s'adresse davantage à l'élève, comme porteur d'une compétence.

On pourrait concevoir qu'une censure à justification lexicale soit une demande d'éclaircissement adressée à l'élève, et qu'elle appelle systématiquement une réponse de sa part. Il est évident que le défaut de pertinence et de cohésion des corrections rend très difficile l'établissement d'une telle pratique.

³ Cf. exemples donnés en annexe.

6. Bilan :

Nous ne proposons pas de recettes pour la correction des rédactions, nous ne procédons pas à une double correction, nous nous contentons de montrer quelque chose sur une pratique normative.

Il est clair que la valeur scientifique de ce travail est très faible, l'échantillon n'étant pas représentatif de la population des professeurs de français.

Nous pouvons cependant tirer deux enseignements de notre expérience. Le premier est qu'il est impossible de rendre compte de notre démarche méthodologique sans faire l'inventaire des contraintes subies depuis le projet initial. Le second est que notre hypothèse (selon laquelle la norme n'apparaît pas explicitement dans les copies), si elle n'est pas vérifiée catégoriquement, n'est pas infirmée non plus. [p. 54]

ANNEXE : Exemples tirés du corpus.

	<i>Commutations</i>	<i>Censures</i>
<i>1) Série L :</i>		
L'âme s'exaltait dans des accès de lyrisme	{	md.
Je <i>déployerai</i> cet amour sur des enfants.		
	{	inc.
<i>2) Série S :</i>		
La liberté est une richesse <i>dont</i> beaucoup de peuples rêvent de gagner.	que	inc.
La légende de l'affiche est ingénieuse et laisse conclure <i>au</i> lecteur lui-même.	laisse le lecteur conclure.	inc.
<i>3) Série LS :</i>		
accompagné avec des gens.	{	inc.
rivé vers l'argent.		
	{	md.
<i>4) Série Résidu :</i>		
évidemment, j'ai des raisons		md.
si nous voyons à la T.V. la publicité <i>d'un</i> café quelconque.		inc

POUR UN POINT DE VUE RELATIVISE ET HISTORICISE SUR LA NORME

D. Baggioni
Rouen

0.1. Notre intervention se veut celle d'un enseignant dans le secondaire et en Ecole Normale et d'un linguiste, qui par cette triple activité est amené à vivre certaines contradictions. Les contraintes conservatrices du cadre de l'enseignement secondaire que, bon gré mal gré, nous sommes forcé d'assumer ne s'harmonisent guère avec les demandes et les interrogations que nous rencontrons dans le cadre du «recyclage» des instituteurs en Ecole Normale ; le contact assidu avec les théories linguistiques assimilées et/ou critiquées est la plupart du temps en porte à faux avec les exigences des pratiques sociales avec lesquelles nous sommes confrontés.

Il nous est apparu bien vite que la question de la Norme était au cœur de ces contradictions vécues et qu'il fallait bien un jour ou l'autre l'envisager de front au *plan théorique*.

0.2. Les théories linguistiques dominantes ne nous offrent pas, en effet, une prise en compte théorique de la réalité normative. A moins de jouer sur les mots, on ne peut considérer les propositions de HJELMSLEV et celles de COSERIU¹ comme une réflexion théorique sur le phénomène normatif au sens où nous l'envisageons, c'est-à-dire la constitution et l'action d'une variété linguistique référant à une pratique linguistique dominante s'imposant [p. 57] à et réglant; la réalisation des autres pratiques linguistiques à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée. Il est évident que pour nous le mode d'existence d'une langue régnant sur une aire linguistique déterminée est réglé par l'instance d'une Norme qu'il est abusif d'assimiler à la relative tendance unificatrice qui existe pour chaque variété linguistique d'une langue donnée référée à un groupe social ou à un ensemble de conditions de production du discours. La (les) Norme(s) envisagée(s) par HJELMSLEV et COSERIU constitue(nt) donc une autre question qui passe à côté de celle que nous voudrions traiter.

0.3. Face à ce vide théorique constaté, il est étonnant de voir réintroduire la question dès l'instant où la théorie se heurte aux nécessités de la pratique sociale. Sans statut à l'intérieur de la théorie, la Norme réapparaît alors subrepticement. Nous faisons évidemment allusion ici aux ouvrages de vulgarisation linguistique à fonction pédagogique (WAGNER 1968,

¹ HJELMSLEV, 1959, COSERIU, 1952. On trouvera une bonne mise au point sur les positions de ces auteurs dans *Langue Française* n°16 (article d'Alain REY).

MOUNIN 1976 en sont de bons exemples), qui peuvent donner matière à réflexions fort intéressantes sur les réalités de la Norme. Mais ces réflexions, et pour cause (voir plus haut), ne s'articulent guère au cadre théorique proposé par ailleurs.

Il est vrai que la question de la Norme est un sujet récemment abordé par la linguistique moderne en France. Cela n'a pas toujours été le cas ; la linguistique historique du début du siècle abordait plus volontiers la question. On trouve ainsi, chez BRUNOT², chez MEILLET un effort de prise en compte de la [p. 58] réalité normative. La vague structuraliste étendant en France son hégémonie dès les années 50 nous a habitués au contraire à considérer la Norme comme une question non pertinente pour le linguiste, à placer celle-ci hors du champ théorique couvert par la science linguistique.

0.4. Un coup d'œil sur les linguistiques étrangères donne au lecteur français un point de vue un peu différent. C'est ainsi que la linguistique allemande offre au linguiste de tradition française un autre sujet d'étonnement. Des expressions comme «Codification de la langue», «Nécessité d'une langue unifiée », titres de chapitres récoltés dans un ouvrage théorique paru en R.F.A. (B. SCHLIEBENLANGE, 1973) de même que la copieuse bibliographie sur la Norme que nous avons pu rassembler dans la production sociolinguistique en R.D.A., nous ont fait prendre conscience que certaines propositions et sujets d'étude clairement énoncés ailleurs étaient proprement « indicibles »³ jusqu'à maintenant en France.

Il est étonnant aussi que les linguistes se réclamant du marxisme n'aient pas eu la curiosité de s'intéresser au théoricien marxiste de formation linguistique qu'était GRAMSCI ; ils trouveraient dans ses *Cahiers de Prison* d'abondantes réflexions sur la réalité normative, qui nous ont été, pour notre part, d'un grand pouvoir suggestif. [p. 59]

Que des éléments de réflexion nous soient venus d'Allemagne et d'Italie n'est évidemment pas le fruit du hasard. Ces pays ont connu tous deux une lutte tardive pour l'unité politique et celle-ci a souligné crûment les nécessités de la lutte pour l'unification linguistique, pour la diffusion de la « Langue nationale ». Cette « Langue nationale » dans les deux cas n'est donc pas quelque chose de donné (acquis), à préserver (cf. l'idéologie « Défense de la Langue Française ») comme chez nous en France ; mais bien quelque chose qui fut dans un passé récent à conquérir, à imposer. Les nécessités de la lutte imposaient une réflexion sur la notion de *Norme*, alors que chez nous, cette Norme déjà imposée depuis longtemps était à dissimuler pour assurer d'autant mieux sa domination.

0.5. Ces constatations nous amènent ainsi à penser que la question de la Norme, en France est un sujet-tabou pour le linguiste ; tabou assuré par l'occultation de *thèses* implicites auxquelles nous voudrions opposer une série de thèses que nous énonçons au contraire *explicitement* :

Thèse I : En refusant de poser la question de la Norme, la linguistique laisse le champ libre à une pratique normative non-critique.

Thèse II : l'activité grammaticale est liée au développement de l'activité normative.

² F. BRUNOT : *Histoire de la langue française*. A. MEILLET : de nombreux compte rendu du B.S.L. (Bulletin de la Société de Linguistique de Paris).

³ cf. Numéro de *Langages* en préparation sur cette question, à paraître en 1978.

Dans un manuel récent, A. COPPEL (F. MARCHAND, 1976) traite cependant des « problèmes de standardisation » et parle même de « codification » ; il est vrai qu'on trouve dans sa présentation essentiellement la prise en compte des travaux sociolinguistiques américains (FISCHMANN, LABOV). Pour le Français, le travail reste à faire...

Thèse III : La linguistique structurale a été, sous d'autres formes, la continuation de l'activité grammaticale.

Thèse IV : La Norme est l'affaire des linguistes. [p. 60]

Thèse V : Une réflexion critique sur la Norme est le moyen pour le linguiste de lier théorie et pratique, linguistique et enseignement, pratique scientifique et pratique sociale.

C'est sur ces thèses, exposées forcément avec une certaine brutalité mais nécessaires à un début de réflexion théorique, que nous voudrions nous expliquer ici.

1. *Thèse I* : « En refusant de poser la question de la Norme, la linguistique laisse le champ libre à une pratique normative non- critique ».

Les linguistes causent

La Norme s'impose

On voudra bien excuser l'à peu-près de ces vers de mirliton mais la force «poétique » de certains aphorismes entraîne plus la conviction qu'une proposition théorique bien pensée.

Le discours du linguiste fustigeant le purisme, opposant l'attitude scientifique à l'attitude normative peut aussi prêter à sourire si l'on envisage la réalité des processus. L'attitude normative est conçue par une certaine linguistique comme une attitude irréaliste (idéologique) et donc non-pertinente pour la Science. On n'en parle que pour mieux en faire ressortir l'inconsistance, lui dire adieu et passer ainsi au niveau « scientifique » ; or rien n'est plus réel que l'action de la norme, rien n'est plus répandu que l'attitude normative. Et en face de cette réalité les certitudes « scientifiques » d'un certain type de linguistes sont de peu de poids. [p. 61]

1.1. Il est d'abord commode de réduire l'attitude normative au purisme. Or cette dernière attitude, si elle existe bien souvent, ne saurait être confondue avec la première. Le purisme n'est qu'un phénomène secondaire, marginal par rapport à l'ensemble du phénomène normatif. Faire le procès du purisme, ce que se contente de faire souvent une certaine linguistique pour renforcer les certitudes de sa « scientificité », c'est fuir la difficulté principale en se donnant bonne conscience. Sous le titre « Discours de la Norme » (A. REY, 1972 ; A. COPPEL, 1976) le linguiste entreprend parfois le « démontage » de l'idéologie normative en choisissant dans une littérature abondante (chroniques de langage, discours académique ...) les propositions les plus typées idéologiquement en les ordonnant dans un ensemble monstrueux ; les incohérences, le caractère réactionnaire de ce « discours » éclate alors aux yeux du lecteur qui ne peut que fuir cette « idéologie » pour se ranger du côté de la « Science ».

Une telle démarche présuppose, à notre sens, un certain positivisme opposant « Science » et « idéologie », réduisant ces dernières à de simples « écrans de fumée » que l'homme de science a pour tâche de « dissiper ». Or l'idéologie est aussi force active, pratique sociale (cf. L. ALTHUSSER, 1970) dont le « discours », la « littérature » n'est qu'un aspect, souvent extérieur. Que l'intellectualisation, la théorisation d'une idéologie pratique joue un rôle de justification voire de renforcement de celle-ci est évident ; mais une science sociale ne peut se contenter de l'examen du seul « discours » justifiant cette idéologie pratique, elle doit envisager le fonctionnement même de cette pratique sociale. [p. 62]

1.2. Comme il est difficile de se contenter de la fiction d'une langue homogène « sensiblement la même pour tout le monde », le linguiste structuraliste corrige cette vision par la problématique de « niveaux de langue » reformulés parfois (MOUNIN, 1976) en « registres » de langue. Cette correction ne peut satisfaire les exigences d'une théorie soucieuse de rendre compte des processus réels. La problématique des « niveaux » ou

« registres » de langue laisse de côté les rapports de force institués entre les différentes pratiques linguistiques. En voulant combattre, avec des arguments estimables, les idéologies linguistiques (jugements sociaux portés sur certains « niveaux » de langues, culpabilisation linguistique ...), elle nie leur effet de domination. Les « niveaux » ou « registres » n'occupent pas en effet la même place dans la hiérarchie des pratiques linguistiques ; aussi n'y a-t-il pas symétrie dans les « écarts » d'usage et la problématique de la « convenance » (cf. Plan de rénovation de l'enseignement du Français) occulte le rôle joué par la Norme dans les rapports sociaux déterminés par la domination d'une classe et un pouvoir d'Etat. Certes tout groupe social développe une variété linguistique réglée par ce qui pourrait bien ressembler à une « contre-norme ». Il existe ainsi chez les dockers de Marseille des introducteurs d'énoncés (Pourquoi + Pronom tonique + Pronom + V ...) codifiant l'activité linguistique des membres du groupe. Mais peut-on mettre sur le même plan une « norme » de ce type avec la Norme du Français National assurée de sa reproduction et de sa domination grâce au [p. 63] soutien de tout l'appareil d'Etat et de l'Idéologie dominante ?

Remarquons d'ailleurs que la domination de la Norme s'exerce aussi sur les hommes du Pouvoir. L'épisode du Préfet GUINGOUIN coupable « d'écart de langage » dans l'exercice de ses fonctions est encore dans toutes les mémoires.

1.3. Il faut donc mettre en évidence ce qui, à notre avis, oblige à considérer la Norme comme autre chose qu'une « vue de l'esprit ».

1.3.1. La reconnaissance d'une pratique linguistique dominante dans une aire linguistique donnée légitime la Norme issue de cette pratique linguistique et constitue l'ensemble en communauté linguistique. Il y a Norme dès l'instant où sur un territoire déterminé un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'œuvre ; car cette unification s'organise au moyen de la domination d'une couche sociale sur les autres. GRAMSCI ne dit pas autre chose lorsqu'il note dans ces « Cahiers » (G.D.T. p. 677) : « On pourrait tracer un tableau de la « grammaire normative » qui est spontanément à l'œuvre dans toute société, dans la mesure où celle-ci tend à s'unifier soit comme territoire, soit comme culture, c'est-à-dire dans la mesure où il y a, dans cette société, une couche dirigeante dont la fonction est reconnue et respectée ».

1.3.2. La Norme, reflet complexe d'une pratique linguistique assure sa domination par un certain nombre de pratiques sociales tendant à ce « conformisme grammatical » dont parle si bien GRAMSCI dans le même texte : « En réalité, à côté de la « grammaire immanente » à tout langage, il existe aussi de fait, c'est-à-dire même si elle n'est pas écrite, une (ou plusieurs) grammaire « normative » [p. 64] et qui est constituée par le contrôle réciproque, par l'enseignement réciproque, par la « censure » réciproque qui se manifestent à travers les questions : « Qu'as-tu compris ? », « Que veux-tu dire ? », « Explique-toi mieux », etc., à travers la caricature et la moquerie, etc. Tout cet ensemble d'actions et de réactions contribue à déterminer un conformisme grammatical, autrement dit, à établir des « normes » et des jugements de correction ou d'incorrection, etc. Mais cette manifestation « spontanée » d'un conformisme grammatical est nécessairement décousue, discontinue, limitée à des couches sociales locales ou à des centres locaux. (Un paysan qui s'urbanise finit pas se conformer au parler de la ville sous la pression du milieu citadin ; à la campagne on cherche à imiter le parler de la ville ; les classes subalternes cherchent à parler comme les classes dominantes et les classes dominantes comme les intellectuels etc.). » (G.D.T. p. 677).

Conformément aux principes de « la philosophie de la praxis » (le matérialisme historique) le grand théoricien marxiste italien envisage d'entrée la Norme comme processus historique et

social, et non comme « donnée » à l'intérieur d'une « synchronie ». C'est dans la même perspective que nous voudrions nous placer.

2. *Thèse II* : « l'activité grammaticale est liée au développement de l'activité normative ». Le développement des grammaires, des « vocations » grammairiennes suit de près le développement des besoins nés de la diffusion d'une Norme que ce soit au plan géographique comme au plan social. C'est ce que nous illustrerons par trois exemples pris dans l'histoire d'une institution : la Langue Française ». [p. 65]

2.1. *Naissance de la grammaire Française* : On sait que les premiers ouvrages consacrés au Français comme *langue*, présentant par conséquent un incontestable caractère de grammaire, ont vu le jour au Moyen Age en Angleterre. Les « Manières de langage » comme s'intitulaient certains manuels de conversation voisinaient avec des recueils de remarques correctives (sur la bonne prononciation, le classement des espèces et catégories) où l'on peut voir un embryon de doctrine grammaticale ; certains modèles de phrases y sont proposés, des paradigmes sont mises en évidence.

Pourquoi ce début d'activité grammaticale en Angleterre à cette époque ? Pour répondre à un besoin (social) d'ajustement d'une pratique linguistique sur celle dont le prestige commence à être reconnu par tous : le Français d'Ile de France. Si ce besoin d'alignement s'est fait sentir d'abord en Angleterre c'est que le Français insulaire s'était plus nettement différencié du Français continental. Cette différenciation marquée entraînait chez les Anglais débarquant en France une culpabilisation linguistique (leur « langage » les signalait comme étrangers, ce qui suppose chez les locuteurs un début d'idéologie linguistique fondée sur l'acceptation d'une pratique linguistique dominante). Ces ouvrages pédagogiques à caractère grammatical répondaient donc à la demande sociale engendrée par cette culpabilisation linguistique.

2.2. *Les grammairiens « français » du XVIIIe siècle*. Une histoire de l'unification linguistique du territoire français reste à faire. On en connaît cependant les grandes étapes. A la veille [p. 66] de la Révolution, seule une minorité maîtrise « la langue du roi », c'est-à-dire le français écrit. La diffusion de ce français normé touche essentiellement l'aristocratie et les couches bourgeoises des villes. Mais cette diffusion dans la bourgeoisie urbaine ne s'est pas faite en même temps. La bourgeoisie du Midi de la France s'est ralliée fort tard au français comme en témoigne la fameuse « Lettre d'Uzès » du jeune Racine. L'historien a de fortes raisons de penser que le jeune bourgeois provençal allant au Collège Royal y allait plus pour apprendre le français que le latin, car l'usage de la « langue du roi » était la condition requise pour accéder aux offices. Aussi n'est-il pas sans intérêt de mettre en parallèle cet état de fait avec la constatation suivante : on s'aperçoit en enquêtant sur l'origine géographique des grammairiens Français du XVIIIe qu'une bonne partie d'entre eux sont nés et ont grandi en terre occitane. Du grand DUMARSAIS (de Marseille) à DOMMERGUE (d'Aubagne) en passant par l'Abbé FERAUD (Marseille) COURT de GEBELIN (Nîmes), l'Abbé SICCARD (Bordelais), tous ces hommes qui se sont imposés par leurs études sur la langue française ne le pratiquaient sans doute pas dans leur enfance. Leur « vocation grammaticale » n'est-elle pas née alors du besoin social (et personnel) de rationalisation du processus d'apprentissage d'une langue étrangère ? En tout état de cause, nous ne pouvons que constater que dans cette période de renforcement de la centralisation monarchiste, c'est dans les secteurs géographiques (et sociaux) où la [p. 67] Norme s'impose que se recrutent les grammairiens (Les autres grammairiens RESTAUT, BEAUZEE, DUCLOS ... sont tous issus de la petite bourgeoisie provinciale).

2.3. *Pour une Histoire de la grammaire scolaire* : A. CHERVEL⁴ s'est intéressé à l'histoire des grammaires scolaires. Les premiers résultats⁵ de son enquête érudite sont étonnants. Il apparaît que le développement d'une grammaire scolaire massivement diffusée n'est aucunement dépendant d'une quelconque recherche universitaire mais suit de très près le développement de la scolarisation des masses populaires qui jusque là n'avaient pas l'usage du « Français National » (sur ce point voir aussi bien sur l'ouvrage de R. BALIBAR et D. LAPORTE). Selon A. CHERVEL la complexification croissante de ces grammaires à l'usage de l'école élémentaire s'explique par les besoins consécutifs au renforcement de la norme orthographique. C'est ainsi que l'appareil conceptuel très simple de la petite grammaire de LHOMOND qui connut un grand succès pendant tout le XIXe siècle doit céder la place aux raffinements introduits par la grammaire NOEL et CHAPSAL, avatars de la *Grammaire Générale* du siècle précédent. Quoiqu'il en soit, même si la place accordée au rôle prépondérant de l'enseignement de l'orthographe (suivant la thèse de CHERVEL) peut être discutée, un point cependant ne prête pas à contestation : cette formidable activité grammaticale (6700 auteurs selon A. CHERVEL) au cours du siècle suit de près la courbe de scolarisation ; un bond dans l'édition d'ouvrages grammaticaux suit ainsi le vote de chaque loi scolaire (surtout [p. 68] la loi Guizat de 1833 et les lois Ferry de 1881 - 85).

Ces trois exemples montrent suffisamment, pensons-nous, que la réflexion grammaticale ne répond absolument pas à un besoin spéculatif, à une nécessité intellectuelle qui pousserait l'Homme à s'intéresser à l'instrument de communication qu'est sa « Langue ». La grammaire n'a connu en fait de développement qu'en fonction des besoins de diffusion d'une variété linguistique érigée en Norme ; elle répond à un besoin de rationalisation et de justification du processus d'unification linguistique.

3. *Thèse III* : « La linguistique structurale a été, sous d'autres formes, la continuation de l'activité grammaticale ».

3.1. La linguistique structurale est la théorisation de la langue unifiée et de l'activité unifiante⁶ alors qu'elle se donne comme la théorisation de la réalité linguistique. Son objet d'étude, la « Langue » est en fait un produit historique dont la structuration unitaire reste tendancielle puisqu'elle dépend de la dialectique Norme - activité normative. Dans le processus de reproduction-transformation⁷ qu'est l'activité linguistique l'accent est mis sur le premier terme et rompt l'unité de ce tout complexe en envisageant la possibilité de « coupe synchronique ». Des expressions comme « structure immanente » et « structures profondes » ont l'intérêt de dévoiler pleinement les présupposés idéalistes de cette conception.

3.2. En dépit des intentions proclamées, force est de constater que plusieurs décennies de linguistique structurale se résument [p. 69] essentiellement en une série de descriptions de langues normées, ou au moins unifiées fictivement ; c'est-à-dire que de ce point de vue cette activité scientifique n'a guère rompu avec l'activité grammaticale qui l'a précédée.

3.3. N'y a-t-il pas au fond du point de vue structuraliste sur le langage une conception restrictive de la fonction communicative dans l'activité langagière ? Le structuralisme n'a-t-il pas eu tendance à réduire la communication linguistique à sa fonction informative (le « code »

⁴ ouvrage à paraître.

⁵ informations recueillies à son séminaire 1974-75 tenu à l'Université de Provence.

⁶ cf. GARDIN-MARCELLESI, 1974, VIe partie.

⁷ formule de B. GARDIN.

de la langue) ? Or la Norme par sa domination sur les autres pratiques linguistiques assigne aux «écarts » par rapport à elle-même une fonction communicative, celle de communiquer l'être social du locuteur et de fonder entre les interlocuteurs une certaine mise en place des rôles dans les rapports sociaux. La Norme joue donc son rôle dans les multiples fonctions langagières.

4. *Thèse IV* : « La Norme est l'affaire des linguistes ».

Les processus d'unification, de reproduction et de normalisation (et non seulement le produit tendancielle unifié) doivent intéresser la science linguistique ; du moins une linguistique réintégrant le champ des sciences sociales.

Souligner les incohérences de l'attitude normative, son caractère idéologico-social n'élimine pas la réalité de la Norme. L'idéologie est aussi pratique sociale ; et l'idéologie linguistique est aussi pratique linguistique. Les études de LABOV⁸ nous offrent un bon exemple de prise en compte par le linguiste de l'attitude [p. 70] du locuteur vis à vis de sa propre langue et nous permet de découvrir les pressions contradictoires qui s'exercent sur la Norme dans la communauté linguistique⁹. On sait depuis LABOV que deux règles peuvent se succéder et/ou se concurrencer dans le temps et à l'intérieur de la société selon un jeu complexe d'interactions où la Norme a son rôle avec des effets de choc en retour (l'hypercorrection dans certaines couches socio-culturelles). La Norme, son influence, sa diffusion, font donc partie du réel linguistique que la science linguistique se propose d'étudier dans sa totalité.

On aura reconnu là le programme de la « linguistique sociale », c'est-à-dire l'étude conjointe du changement et de la variation linguistique mais aussi l'étude des idéologies linguistiques. L'étude de l'idéologie normative, des variations de la Norme et de l'idée que les locuteurs en ont, en est un morceau de choix.

5. *Thèse V* : « Une réflexion critique sur la Norme est le moyen pour le linguiste de lier théorie et pratique, linguistique et enseignement, pratique scientifique et pratique sociale ».

5.1.1. La Norme est le mode d'existence de la domination d'une pratique linguistique sur les autres. La Norme reflète donc, y compris par le changement, la pratique linguistique dominante elle-même expression, médiation et reflet complexe de la domination idéologique d'une classe sur les autres. Cette domination s'exerce [p. 71] entre autres par ce que L. ALTHUSSER¹⁰ a convenu d'appeler « les Appareils Idéologiques d'Etat », concept intéressant car il souligne la matérialité du mode de domination idéologique en mettant en lumière le rôle des institutions juridiques, religieuses, culturelles (Ecole, Littérature) ... ; mais pour notre propos s'en tenir à ce concept risque de limiter et de figer les lieux d'exercice de cette domination idéologique et linguistique et leur vie conflictuelle ; aussi préférons-nous en parler au moyen des concepts gramsciens « d'Intellectuels », « popularité des intellectuels », « d'Hégémonie culturelle », de « civilisation »¹¹.

5.1.2. L'unification linguistique de couches ou de secteurs de la population est une nécessité pour l'organisation sociale à chaque étape du développement économique et/ou du processus de formation de la Nation (en tant que Formation Economique et Sociale). L'unification linguistique « spontanée » dont nous avons parlé au début de notre

⁸ LABOV, 1966

⁹ Cf. GARDIN-MARCELLESI, Ve partie.

¹⁰ L. ALTHUSSER, 1970.

¹¹ Pour plus de détails voir *Gli Intelletuali e l'organizzazione della cultural et Letteratura e vita nazionale*.

communication, est un processus normal de la vie sociale. La rationalisation et l'accélération du processus (scolarisation, politique linguistique, répression linguistique) est une affaire politique et qui doit être traitée en tant que telle.

« La grammaire normative écrite présuppose donc toujours un «choix», une orientation culturelle, c'est-à-dire qu'elle est toujours un acte de politique culturelle nationale. On pourra discuter sur la meilleure façon de présenter le «choix» et l'«orientation» pour les faire accepter de bon gré, autrement dit on pourra discuter des moyens les plus opportuns pour obtenir [p. 72] le but ; il n'y a pas de doute qu'il y ait un but à atteindre, qui a besoin de moyens appropriés et conformes, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un acte politique » note lucidement GRAMSCI dans son *Essai sur Croce* (G.D.T. p. 679). Et d'ajouter aussitôt :

« Problèmes : quelle est la nature de cet acte politique et doit-il soulever des oppositions de «principe», une collaboration de fait, des oppositions de détail, etc. Si l'on part du présupposé qu'il faut centraliser ce qui existe déjà à l'état diffus, disséminé mais inorganique et incohérent, il semble évident qu'une opposition de principe n'est pas rationnelle ; il faut au contraire une collaboration de fait et une acceptation volontaire de tout ce qui peut servir à créer une langue nationale commune, dont la non-existence provoque des frictions surtout dans les masses populaires où les particularismes locaux et les phénomènes de psychologie étroite et provinciale sont plus tenaces qu'on ne le croit ; il s'agit en somme d'une intensification de la lutte contre l'analphabétisme etc. L'opposition de fait existe déjà dans la résistance des masses à se dépouiller d'habitudes et de psychologies particularistes ».

Comme on le voit le sarde GRAMSCI a pris son parti d'une langue nationale unifiée ; mais pour des raisons *politiques*. Ajoutons toutefois en allant dans le même sens que GRAMSCI (qui écrit ailleurs¹² que « Langage signifie également culture et philosophie») qu'une politique de répression linguistique n'a de chance d'aboutir que si elle est soutenue par un projet politique et/ou [p. 73] culturel rencontrant un consensus social et qui passe par l'unification linguistique. Les Instituteurs français de la IIIe république n'apportaient pas seulement la «langue française» aux masses paysannes parlant d'autres langues (Occitans, Bretons, Basques, Alsaciens, Corses, Flamands) mais avec elle une «culture» au sens gramscien, c'est à dire un système de valeurs (l'«esprit» de 89), un «langage» répondant aux aspirations de ces populations paysannes. D'ailleurs les résistances *linguistiques* à cette unification étaient toujours *aussi* des résistances *politiques* ; il suffit d'évoquer les liens entre le Félibrige et le royalisme en Provence, entre irrédentisme et fascisme en Corse. Un peu parallèlement on peut évoquer la lutte contre les dialectes sociaux que représente l'intégration d'éléments issus des couches populaires dans les couches intellectuelles » de l'appareil d'Etat (la promotion sociale de nombreux fils d'ouvriers et paysans par le biais du cursus scolaire et universitaire est tout de même une réalité) dans la première moitié du XXe siècle. Ces fils de « famille modeste » acceptaient de se dépouiller de leur langage pour accéder à la maîtrise du « français standard » (c'est-à-dire la Norme) non seulement parce que cette maîtrise était la condition nécessaire pour l'accès aux emplois supérieurs mais aussi peut-être parce que cette « langue normée » était le véhicule d'une culture humaniste qui avait encore un pouvoir attractif. La crise de la culture humaniste et la crise de diffusion de la Norme constatées par de nombreux enseignants aujourd'hui sont donc peut-être à mettre en relation. [p. 74]

Les « questions de langue » ne sont pas isolables des problèmes politiques et des questions culturelles et il en a toujours été ainsi dans l'histoire de notre langue. Pensons à Du Bellay et à sa « Défense et Illustration », à la fondation de l'Académie Française, à la question de la « Réforme de l'orthographe », etc. GRAMSCI en fait la remarque à propos de Dante : « Il semble clair que le *De vulgari eloquentia* de Dante est à considérer essentiellement comme un

¹² G.D.T., p. 171.

acte de politique culturelle nationale (au sens qu'avait « national » à cette époque et chez Dante), de même que ce qu'on appelle « la question de la langue » – qui devient intéressante à étudier de ce point de vue – a toujours été un aspect de la lutte politique » (D.D.T., p. 687).

5.1.3. Faut-il parler à propos de la Norme de « langue de classe » ?

Dans « la questione della lingua » (Gli Intellettuali e l'organizzazione della cultura pp. 21 - 24), GRAMSCI esquisse rapidement une histoire de la langue italienne comme expression des luttes d'hégémonie politique et culturelle dans le cadre de la société italienne. Selon lui « la grammaire historique ne constitue pas encore cette histoire, au contraire ... je crois que cette étude n'est ni inutile, ni purement érudite, si l'on entend la langue comme élément de la culture et donc de l'histoire générale et[comme manifestation principale de la « nationalité » et de la « popularité » des intellectuels ». C'est ainsi qu'examinant la situation du moyen latin (mediolatino), il constate dans la société italienne « une fracture entre le peuple et les intellectuels, entre le peuple et la culture ». Le recours à la langue vernaculaire [p. 75] s'impose donc dans certains cas (instruction religieuse, prédication). « Les langues vulgaires sont écrites quand le peuple reprend de l'importance : le serment de Strasbourg ... est resté parce que les soldats ne pouvaient pas jurer dans une langue inconnue, sans ôter toute validité à leur serment. En Italie aussi les premières traces de langue vulgaire sont des serments et des attestations de témoins du peuple pour établir les droits de propriété des fnds conventuels (Mont-Cassin). « Une langue « officielle » ne peut être imposée éternellement si elle est étrangère à la grande masse de la nation ; la « pression » populaire est à prendre en compte dans l'histoire d'une langue. Cependant poursuivant sa réflexion sur la « question de la langue », GRAMSCI écrit à sa belle-sœur à la même époque¹³ :

« A ce moyen latin succéda la langue vulgaire, qui fut à son tour submergée par le latin humaniste, ce qui donna une langue savante, vulgaire dans son lexique mais non dans sa phonologie et moins encore dans sa syntaxe, qui fut calquée sur le latin : ainsi continua à exister une double langue, la langue populaire ou dialectale, et la langue savante, c'est à dire celle des intellectuels et des classes cultivées.

MANZONI lui-même ... ne tint compte en réalité que d'un seul aspect de la langue, le lexique, et non de la syntaxe qui est pourtant la partie essentielle de toute langue, tant il est vrai que l'anglais, bien qu'il possède plus de 60% de mots latins ou néo-latins est une langue germanique, alors que le roumain, bien qu'il possède plus de 60 % de mots slaves, est une langue néo-latine, etc. ». [p. 76]

Ainsi donc pour GRAMSCI il n'est pas question de « langue de classe » (MARR) mais il n'est pas question non plus de « langue du peuple tout entier »¹⁴ (STALINE) car il existe dans la nation des pratiques linguistiques différenciées en relation étroite avec les rapports de classes dans une formation socioéconomique donnée.

5.1.4. Nous ne parlerons pas non plus de « langue de classe » pour désigner le français littéraire qui est incontestablement à la source de la Norme linguistique du Français, mais on ne peut pas passer sous silence son origine de classe, même s'il faut souligner que la Norme ne se réduit pas à ça.

La littérature du Moyen Age est à l'origine de la langue française écrite (littérature, textes officiels, juridiques ...) réglée par et déterminant la Norme. Très tôt cette littérature (voir plus haut 3.) a reconnu dans certaines variétés linguistiques géographiques (dialecte francien) des modèles dont il fallait s'approcher. Mais cette littérature est aussi une littérature à l'usage classe (la classe féodale). Clercs, jongleurs, trouvères travaillant au contact de et pour l'aristocratie se soumettent nécessairement à la « norme sociale » du milieu pour lequel ils

¹³ Lettre du 17 novembre 1930. L.D.P pages 265-266.

¹⁴ J. STALINE : *A propos du marxisme en linguistique*.

travaillent. La norme linguistique qui se dégage de leur pratique artistique puise nécessairement ses traits (phonologiques, morphologiques, syntaxiques) dans une pratique linguistique marquée socialement. [p. 77]

Cependant la pratique linguistique des écrivains du Moyen Age ne se définit pas seulement par ses origines de classe. L'Histoire de l'Ancien Français c'est aussi l'histoire du passage d'une pratique linguistique (langue vulgaire *parlée*) à une pratique linguistique plus « élaborée » (la langue littéraire écrite). Ce qui rend souvent difficile la lecture des premiers textes d'Ancien Français c'est par exemple que l'appareil énonciatif du « code écrit » n'est pas encore en place, que les liens syntaxiques ne sont pas explicites ; car tous ces éléments *fonctionnels* nécessaires à toute langue écrite sont encore à inventer. C'est ainsi qu'un système de ponctuation se met peu à peu en place, que la complexification de l'appareil morpho-syntaxique permet l'explicitation du rapport entre phrases etc ... La « langue littéraire » est issue d'une pratique linguistique déterminée à la fois par les origines de classe du matériel linguistique et par la fonction langagière (« code écrit ») organisant l'utilisation de ces éléments. On trouve donc dans cette variété linguistique qu'est le français littéraire (ou « savant » ; pour reprendre les termes de GRAMSCI) et qui va servir de base à l'établissement d'une Norme linguistique, à la fois des traits arbitraires (l'arbitraire des choix phonologiques, morphologiques, lexicaux déterminés par l'origine de classe de la pratique linguistique) et des éléments incontestablement fonctionnels.

5.1.5. Il est facile de montrer que la Norme du Français classique est usage et à l'usage de la classe dominante (« la plus saine partie de la Cour et de la Ville »), Mais peut-on considérer comme simples « serviteurs de la classe au pouvoir » ces « professionnels de la Parole » que sont par exemple les écrivains d'Ancien [p. 78] Régime et qu'on va voir se détacher peu à peu de l'aristocratie à mesure que la Bourgeoisie étend son hégémonie culturelle (et linguistique) dans la nation ? On comprend dans ses conditions que, s'emparant du pouvoir politique la Bourgeoisie de 89 ne manifeste nullement le désir de bouleverser une Norme linguistique dont elle a pris depuis longtemps le contrôle, mais simplement de l'adapter aux besoins nouveaux (élaboration d'un Français élémentaire pour la diffusion).

Aujourd'hui, sans parallélisme exagéré, ne peut-on pas montrer aussi que la « Norme du Français standard » n'est pas sous le contrôle de la classe au pouvoir (le grand capital industriel et financier). Elle est bien davantage entre Les mains des « Professionnels de la Parole », des « Intellectuels » (au sens gramscien), de ce que J.B. MARCELLESI nomme « Couches Culturellement Hégémoniques » et qui ne sont pas assimilables à la classe dominante ? Qu'en principe le rôle assigné à ces couches soit de servir les intérêts de la classe dominante est une chose, que ces couches acceptent uniformément ce rôle est un autre problème. C'est ainsi qu'à partir d'une pratique linguistique relativement unifiée (les « Intellectuels » de droite ou de gauche parlent « la même langue ») on peut voir les « Intellectuels » adopter des attitudes métalinguistiques très opposées (Du purisme le plus rétrograde aux professions de foi les plus « spontanéistes »).

5.2. *Quelle Norme choisir ?* est donc, selon vous, une fausse question. La Norme linguistique est un aspect de la lutte pour l'hégémonie culturelle au sein d'une formation socio-économique. La classe ou l'alliance de classe qui part à la conquête du Pouvoir [p. 79]

doit former ses « intellectuels » et conquérir les « intellectuels » en place pour s'emparer de la Norme à son profit (et éventuellement la transformer) pour *prendre la Parole*.

5.2.1. L'idée d'une *contre-norme* à opposer de façon volontariste à la Norme constituée et régnante relève de l'utopie. Les rapports de force et la prise de conscience du double caractère de la Norme (fonctionnelle et arbitraire) imposent une stratégie. La Norme en place, c'est aussi l'accès à une culture et au cosmopolitisme.

« S'il est vrai que tout langage contient les éléments d'une conception du monde et d'une culture, il sera également vrai que le langage de chacun révélera la plus ou moins grande complexité de sa conception du monde. Ceux qui ne parlent que le dialecte ou comprennent la langue nationale plus ou moins bien, participent nécessairement d'une intuition du monde plus ou moins restreinte et provinciale, fossilisée, anachronique, en face des grands courants de pensée qui dominent l'histoire mondiale. Leurs intérêts seront restreints, plus ou moins corporatifs ou économistes, mais pas universels. S'il n'est pas toujours possible d'apprendre plusieurs langues étrangères pour se mettre au contact avec des vies culturelles différentes, il faut au moins bien apprendre sa langue nationale. Une grande culture peut se traduire dans la langue d'une autre grande culture, c'est-à-dire qu'une grande langue nationale, historiquement riche et complexe, peut traduire n'importe quelle autre grande culture, être en somme une expression mondiale. Mais un dialecte ne peut pas faire la même chose »

note GRAMSCI comme « point de référence [p. 80] préliminaire » en tête de son *Introduction à l'étude de la philosophie et du matérialisme historique*¹⁵. Et ce que dit GRAMSCI des dialectes de la péninsule vaut, selon nous, pour les pratiques linguistiques du « français parlé » qu'on tente d'opposer au « français standard ».

5.2.2. Mais surtout la Norme est un *outil fonctionnel*, en l'état actuel des pratiques linguistiques du français, irremplaçable. Citons encore GRAMSCI : « Les grammaires normatives » écrites tendent à embrasser tout un territoire national et tout le « volume linguistique » pour créer un conformisme linguistique national unitaire, qui situe d'ailleurs à un niveau supérieur l'« individualisme » expressif parce qu'il donne un squelette plus robuste et plus homogène à l'organisme linguistique nationale dont chaque individu est le reflet et l'interprétation » (G.D.T. p. 678) et il ajoute entre parenthèse : « système Taylor et autodidactisme » ce qui dans son langage revient à opposer une « direction linguistique planifiée » (ou « taylorisation ») à l'initiative individuelle ou auto-éducation critique dans la domaine du langage. Et GRAMSCI ne fait pas mystère de sa préférence pour la première solution car il y voit un enjeu politique :

« Si la grammaire est exclue de l'école et n'est pas « écrite », on ne peut pas l'exclure, pour autant, de la « vie » réelle, comme on l'a déjà dit dans une autre note : on exclut seulement l'intervention unitaire dans l'apprentissage de la langue et, en réalité, on exclut de l'apprentissage de la langue cultivée la masse populaire nationale, puisque la couche dirigeante la plus élevée, qui parle traditionnellement le « beau langage », transmet cette langue de génération en génération, [p. 81] à travers un processus lent qui commence avec les premiers balbutiements de l'enfant sous la direction des parents, et qui se poursuit dans la conversation (avec ses « on dit ainsi », « on doit dire ainsi » etc...) toute la vie : en réalité, on étudie « toujours » la grammaire etc. (par l'imitation des modèles admirés etc..). Il y a dans la position de Gentile, beaucoup plus de politique qu'on ne le croit et beaucoup d'attitude réactionnaire inconsciente, comme du reste on l'a noté d'autres fois à d'autres occasions ; il y a toute l'attitude réactionnaire de la vieille conception libérale, il y a un « laisser faire, laisser passer » qui n'est pas justifié comme il l'était chez Rousseau (et Gentile est plus rousseauiste

¹⁵ G.D.T. p. 133-134.

qu'il ne le croit) par l'opposition à la paralysie de l'école jésuite, mais il est devenu une idéologie abstraite et « anhistorique ».

Nous ne voyons rien à ajouter à ces lignes si simplement écrites pour réfuter les « Gentile » français d'aujourd'hui et le « spontanéisme » en matière d'apprentissage de la langue.

5.2.3. Reconnaissons toutefois que l'apprentissage de la langue s'est confiné souvent dans un formalisme grammatical (pour lequel GRAMSCI n'a d'ailleurs aucune indulgence comme en témoigne une lettre à son fils¹⁶ bien qu'il préconise une « intervention organisée et unitaire dans l'apprentissage de la langue »). On n'est souvent polarisé sur des aspects « visibles » mais secondaires de la Norme : traits phonologiques (lutte contre les « accents »), morphologiques (répression précoce contre certaines réalisations [p. 82] « fautives »), lexicaux (créations de tabous entraînant un blocage dans la communication). Ces traits sont les plus facilement repérables, alors qu'ils sont souvent les moins fonctionnels ; et pourtant par exemple une étude des corrections de copies de seconde (Corpus renoté par le Département de Linguistique française d'Aix en Provence) nous a montré que l'attention du correcteur est systématiquement alertée par les « fautes » de ce type.

Soit l'énoncé de français oral : « Y a le type que je pense, eh ben figure toi ... ». Dans cet énoncé le *que* est l'aspect immédiatement repérable de la « faute » contre la Norme, qui imposerait un *auquel* tout à fait incongru dans ce contexte linguistique. En effet le système des relatives en français standard s'oppose aux variétés de français parlé non seulement par la création d'un paradigme pronominal en *-quel* mais aussi par une réorganisation complète des énoncés (Le « type », auquel je pense, me rappelle) qui nous semble être plus fondamentale que la variation morphologique (que/auquel)¹⁷. Une pratique linguistique réglée par la Norme c'est d'abord la mise en place d'un appareil énonciatif et l'organisation de ces énoncés suivant certains schémas de phrases standardisés souvent très éloignés du type d'organisation des énoncés en français parlé non réglé par la Norme.

5.3. Il s'agit donc de développer la *fonction langage* avant la *fonction langue* en définissant la « fonction langage » comme l'aptitude à saisir la spécificité d'une situation de communication et à en déduire les nécessités qui pèsent sur la structuration [p. 83] des énoncés, les choix lexicaux etc.

5.3.1. La fonction langage doit permettre la maîtrise d'un appareil énonciatif et de schémas de phrases standardisées mais fonctionnelles. Elle s'acquiert par la mise en situation et la production langagière intensive. Pour l'apprentissage il faut varier les situations de communication des locuteurs en ménageant les transitions entre les situations les plus favorables (locuteurs du même groupe) et celles qui sont plus problématiques (inégalité entre les participants à l'acte de communication - production écrite). Faire parler et écrire des enfants en situation suppose cependant une intégration à certaines formes de vie sociale.

La fonction langage s'acquiert aussi par le développement de la fonction métalinguistique : une activité grammaticale jouant sur les variations paradigmatiques, les permutations, expansions et tous autres exercices tendant à l'extériorisation de l'objet « langue » pour le locuteur. Un apprentissage actif et réflexif des langues étrangères remplit aussi le rôle qui était autrefois tenu par l'éducation franco-latine.

La fonction langue porte sur la Norme apparente : les traits morphologiques, lexicaux et morpho-syntaxiques qui définissent ce « conformisme grammatical » érigé en Norme. Les solutions retenues par la Norme sont le plus arbitraire. Ainsi pour la formation du futur la combinaison infinitif + *rai* peut se résoudre de multiples façons pour un verbe donné. Par

¹⁶ Lettre n°215, L.D.P., pp. 344-345.

¹⁷ Développement inspiré par les recherches menées par le G.A.R.S. de l'Université de Provence.

exemple *boire* donne au futur aussi bien « buvrai », « boivrai », « boirerai » toutes formes attestées aussi bien an Ancien Français que dans la bouche de jeunes enfants. Le mécanisme de formation du futur est l'essentiel ; [p. 84] en aucun cas la censure sur les solutions adoptées ne doit faire obstacle à l'acquisition de la fonction langage. De la même façon l'acquisition du paradigme des pronoms relatifs en *-quel* doit aller de pair avec la maîtrise d'un certain type d'énoncés où s'intègre le paradigme (c'est-à-dire des schémas de phrases normées).

5.3.2. Et surtout il s'agit de créer les conditions politiques et pédagogiques de la production langagière en levant dans des situations déterminées le poids pesant du jugement social et de sa sanction : le terrorisme (qu'on pense aux rires provoqués en assemblée par une « faute » - Qu'on pense à l'oppression orthographique) pour donner droit à « l'écart de langue ».

Cela suppose une éducation métalinguistique, scientifique de la nation par la place que l'on assigne à la norme linguistique, afin que celle-ci devienne une nécessité acceptée mais située explicitement dans le complexe social. ROBESPIERRE ne disait pas autre chose lorsqu'il déclarait à la tribune de la Convention :

« Un homme qui dit des vérités à la tribune, fut-ce dans le langage le plus grossier, doit être entendu tranquillement. Je saisis cette occasion pour vous faire connaître un principe qu'il me tarde de vous présenter. Il n'y a rien de plus contraire aux intérêts du peuple et à l'égalité, que d'être difficile sur le langage. C'est un abus de personnes qui se prétendent bien élevées ; il se trouve beaucoup de citoyens qui peuvent rendre beaucoup de services à la république dans la classe de ceux à qui la pauvreté n'a pas permis de recevoir une éducation. Elle est l'arme la plus puissante de l'aristocratie et des intrigants qui se rangent sous ses [p. 85] étendards. Voulez-vous voir la cause de la liberté bien défendue, voulez-vous voir votre tribune occupée par des hommes vertueux, écoutez attentivement ceux qui professent les bons principes. Qu'on y parle un langage moins fleuri, peu m'importe, pourvu qu'on y parle celui du patriotisme. Faites en sorte que le sans-culotte qui a reçu de la nature un sens droit, et dont l'âme est remplie d'énergie, puisse nous faire part de ses opinions sans éprouver de difficultés, tant qu'il ne s'écartera pas des principes, et sans être exposé aux huées de l'aristocratie des gens bien nés. L'égalité n'est vraiment établie que quand les citoyens peuvent être entendus favorablement sans avoir reçu une éducation élevée. Ce que je dis ne s'applique pas à celui qui est à la tribune : il est assez instruit pour bien développer ce qu'il doit vous dire : mais j'ai voulu vous communiquer une pensée qui était depuis longtemps dans mon âme. »¹⁸

Donner des chances aux enfants, mais aussi aux adultes, de développer leur « fonction langage » est le préalable indispensable à la « normalisation », la standardisation nécessaire des énoncés. La Norme non plus n'est par surgie de rien. Les « professionnels de la Parole » qui ont forgé la langue nationale ont, eux aussi, produit en situation pour pouvoir inventer et normaliser au fur et à mesure. La prise de conscience que représente l'histoire de la langue et une élucidation des conditions de production langagière légitimerait l'attitude bienveillante d'une communauté linguistique qui, au lieu d'exclure de la communication le plus grand nombre, favoriserait la prise de parole et la promotion langagière de tous. [p. 86]

¹⁸ Ann. Révol., 1794, n°56, 27 germ. an 11-16 avr.1794, p.7.

Bibliographie

- ALTHUSSER L. : « Idéologies et appareils idéologiques d'Etat : notes pour une recherche »
La Pensée, Juin 1970, article repris dans *Positions*, Paris, Editions Sociales, 1976.
- BALIBAR R. et LAPORTE D. : *Le Français National*, Paris Hachette, 1974.
- BRUNOT F. : *Histoire de la Langue Française IV*.
- COPPEL A. : La Norme linguistique (Manuel de linguistique appliquée, IV, sous la direction de F. MARCHAND), Paris, Delagrave, 1976.
- COSERIU E. : « Sistema, norma y habla », Montevideo, 1952 repris dans *Teoría del lenguaje y lingüística general*, Madrid, 1962, pp. 282-283.
- GRAMSCI A. : *Quaderni della carcere*, Edition chronologique sous la direction de V. GERRATANA (Einaudi, 1975) ou Edition thématique : volumes : *Gli intellettuali e l'organizzazione della cultura* (Einaudi, 1963 ou Editori Riuniti, 1970) et *Litteratura e vita nazionale* (Einaudi, 1953 ou Editori Reuniti, 1970).
- Lorsque les textes sont traduits, nous nous référons à l'excellent recueil *GRAMSCI DANS LE TEXTE* (G.D.T.) Editions Sociales, 1975 et aux *LETTRES DE LA PRISON* (L.D.P.) Gallimard, 1971.
- HJELMSLEV : *Essais linguistiques* , Travaux du cercle linguistique de Copenhague, Copenhague, 1959.
- LABOV W. : *The social stratification of English in New York City*, Washington, 1966 (Traduction Française de certains articles dans *Sociolinguistique* , Editions de Minuit, 1976). [p. 87]
- MARCELLESI J.B. et GARDIN B. : *Introduction à la sociolinguistique, La linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974.
- MOUNIN G. : *Clefs pour la Langue française*, Paris, Seghers, 1975, pp. 147-170.
- REY A. : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue Française* n°16, déc. 1972, pp. 4-24.
- SCHLIEBEN-LANGE B. : *Sozio-linguistik, eine Einführunt*, Stuttgart, 1873, pp. 90 - 97.
- WAGNER R.L. : *La grammaire Française*, I, Paris, SEDES, 1968, pp.37-64.

NORME ET HEGEMONIE LINGUISTIQUE

J.-B. Marcellesi

Rouen

Je voudrais ici examiner la portée, les implications et le bien-fondé des affirmations selon lesquelles « le français enseigné à l'école » est un français de classe, c'est « le » français de la bourgeoisie » ou selon lesquelles « l'école ne parle pas à l'enfant sa langue maternelle ». Pour des raisons de commodité, je me placerai dans la situation des grandes villes dans les régions où ne coexiste pas, à côté de la langue nationale, un système linguistique entièrement différent comme le basque, le breton ou le corse. Je pense en effet que dans ces derniers cas les faits sont différents. D'abord je précise qu'il ne s'agit pas pour moi de nier l'importance du discours dans la qualification, la sélection et l'élimination. Bourdieu et Passeron, Baudelot et Establet ont établi dans ce domaine un certain nombre de faits indiscutables, même si on gauchit souvent, par illusion d'optique, l'orientation de leur démonstration. Au contraire, je serais presque tenté de dire que la thèse des deux langues masque cette importance en renvoyant les difficultés langagières à autre chose (dualité linguistique).

La critique de la thèse des deux langues exige d'abord que l'on s'entende sur ce qu'on appelle *langue*. S'il s'agit simplement de lui conférer le sens de « variété » ou de « niveau de langue », la discussion est purement terminologique. Dire que toute langue a des variétés et que ces variétés ont des conditions d'emploi particulières n'est évidemment pas original de nos jours et substituer à « variété » ou à « niveau de langue », le mot « langue » lui-même [p. 90] même n'ajoute à l'affirmation qu'un aspect provocateur, sans lui conférer l'originalité. Je n'examine donc ici les affirmations mentionnées que dans la mesure où leurs auteurs donnent à « langue » un sens plein.

Ces expressions sont dès lors référables à une certaine philosophie du langage qu'il s'agit d'explicitier en faisant appel à l'histoire de la linguistique. Sans qu'il y ait filiation reconnue ou consciente, cette attitude est une résurgence de la théorie de Nicolas Marr qui a été la linguistique dominante en Union Soviétique de 1925 à 1950 et dans les pays de démocratie populaire. Je laisse de côté ce qui dans le marrisme n'est pas directement lié à la nature de classe de la langue : le point sur lequel les affirmations que j'examine ici me paraissent néo-marristes est « la thèse des deux langues » comme le montre un numéro de *Langages* à paraître en juin. Cette thèse qui a été ensuite développée après 1948 en thèse des deux linguistiques, au moment de l'apogée du lyssenkisme et de la thèse des deux sciences (bourgeoise et prolétarienne) a été présentée jusqu'au printemps 1950, de la manière suivante : les langues d'une même classe dans des pays différents sont beaucoup plus proches entre elles, que dans le même pays les langues de classes différentes. Il n'y a pas, il n'y a

jamais eu de langue qui n'ait eu un caractère de classe, disaient les marristes. Il y aurait du reste à rechercher également dans nombre d'écrits contemporains la rémanence de la thèse de la nature superstructurelle de la langue, la thèse de la langue instrument de domination le plus puissant qui ait existé. [p. 91]

Si j'ai insisté sur la filiation marriste des thèses qui nous préoccupent ici, ce n'est pas pour que l'étiquette de « marriste » suffise à faire condamner une position ; simplement ces idées que l'on croit modernes et nouvelles ont été avancées et défendues avec acharnement il y a bientôt un demi-siècle et ont été consacrées comme officielles durant un quart de siècle par l'URSS de Staline.

La deuxième série de questions que je me pose tient au sens de « bourgeoisie » dans « le français de l'école, langue de la bourgeoisie ». On pourrait évidemment donner à « bourgeoisie » le sens que le terme peut prendre dans un certain populisme. Ou l'assimiler à petite bourgeoisie. C'est évidemment dans ce sens que l'on dit que les étudiants ou les enseignants sont des bourgeois. Là encore il y aurait une affirmation triviale : la thèse selon laquelle la forme de français enseignée à l'école est liée à une certaine instruction et à une certaine culture ne paraît contestée par personne. Mais comme l'emploi du mot bourgeoisie est lié à une critique sociale essayant de se réclamer du matérialisée historique, il s'agirait d'un abus lexical : toute la force de l'argumentation tiendrait dans la bivocité de l'emploi du mot. Il faut donc ou abandonner le terme bourgeoisie ou l'assumer entièrement, avec le sens qu'il a dans le domaine des luttes de classe. « Le français enseigné à l'école est la langue de la bourgeoisie » signifie dès lors qu'il est la langue de la classe dominante, c'est-à-dire à l'heure actuelle essentiellement la langue des couches monopolistes. C'est là le point nodal de la discussion et je montrerai dans ma conclusion comment se fait le [p. 92] glissement. Se pose dès lors le problème de l'ambiguïté de *de* dans « langue de la bourgeoisie ». Excluons aussi, provisoirement, nous aurons l'occasion d'y revenir, le sens large de la préposition *de*, qui permettrait de comprendre « langue de la bourgeoisie » comme « langue servant la bourgeoisie » ; c'est en effet le seul sens qui nous semble partiellement acceptable, *la langue servant le mieux la classe qui peut le mieux s'en servir*. En revanche au sens étroit qui conduirait à comprendre « langue de la bourgeoisie » comme « langue telle que la bourgeoisie la parle », nous proposons de la rejeter pour diverses raisons : d'abord parce que le discours typique de la bourgeoisie en tant que classe dominante est actuellement le discours technocratique ; il est difficile de dire qu'au moins dans la forme, le français de l'école est celui-là ; au contraire il faut tenir compte ici de toutes sortes de combats qui sont livrés contre le discours technocratique.

C'est ici qu'il faut faire appel au concept que nous proposons et qui est celui de « couches linguistiquement hégémoniques ». Nous entendons par là les couches dont l'activité langagière est prise comme modèle, est considérée comme centre de gravité de la langue et qui sont hégémoniques du point de vue de la langue sans être nécessairement dominantes du point de vue du pouvoir. Généralement les auteurs énumèrent dans ce domaine, sans les lier entre elles, diverses institutions qui commandent à la langue. L'énumération qui ne peut être envisagée que *hic* et *nunc* n'a pas grand intérêt en soi car elle n'est pas en mesure d'expliquer les contradictions. Dire par exemple que l'Académie Française et les mass media commandent à la langue c'est ne pas tenir compte [p. 93] de leurs contradictions, pour ce qui est de la politique linguistique. Poser l'importance dans ce domaine des couches culturellement et donc linguistiquement hégémoniques permet de se donner le cadre de la découverte de la composante des forces. On rejoint ainsi partiellement Labov et sa classe moyenne supérieure comme facteur du changement linguistique. L'inconvénient est qu'il faut un concept qui puisse rendre compte de l'existence de ces couches qui tantôt, dans certaines sociétés se confondent ou s'intègrent à la classe dominante, tantôt existent de manière autonome et parfois par sous-détermination ou surdétermination échappent partiellement au

contrôle de l'état. Tous les termes ici sont choisis : si nous disons *couches* (au pluriel) c'est pour ne pas envisager ces ensembles d'individus comme une classe unique. Si nous disons *culturellement*, c'est que le choix d'une variété ou même de telle ou telle forme linguistique est un choix culturel qu'on peut rapprocher du jugement esthétique. Enfin le terme d'*hégémonie* nous semble mieux que *dominant* impliquer à l'importance du rôle que joue le consentement des intéressés. Une fois admis le concept, il nous semble nécessaire, à chaque époque, de définir le rapport entre couches linguistiquement hégémoniques et pouvoir. En effet comme l'a montré F. Hincker (NC n°93, avril 76, pp. 4-10), « une classe ne peut durer uniquement par ses flics, ses généraux ». Si effectivement « l'essence de l'état, c'est l'organisation du fonctionnement de l'état, dans le sens de la reproduction de la classe dominante », « cette domination, cette hégémonie, s'exerce au moyen de la répression, au moyen de l'idéologie, mais aussi au moyen de l'organisation, jusque et y compris parce qu'il rend des [p. 94] services (hôpitaux, routes, une certaine stabilité, une certaine sécurité, un certain ordre, une certaine tranquillité) » F. Hincker, N.C. 93, p. 8 « Pour une critique assimilatrice de la théorie ». La diffusion d'une variété linguistique comme véhiculaire est l'un de ces « services » dont il faut reconnaître qu'il est réel : c'est dans cette variété que sont rédigés non seulement les écrits du pouvoir mais aussi ceux du mouvement ouvrier ou des partis de gauche mais aussi les écrits les plus contestataires. J'approuve entièrement sur ce point les précisions qu'apporte Renée Balibar dans *le Français d'aujourd'hui* de Sept. 1976, (en opposition avec certaines lectures qui ont pu être faites de son livre, *le français national*) sur l'importance du « savoir écrire ».

On peut donc dire que la variété de l'école est celle des couches culturellement hégémoniques, telle que ces couches la voient et telle qu'elles la pratiquent (ce qui n'est pas forcément la même chose). Telle qu'elles la voient c'est-à-dire en tant que norme explicite. La fonction de classe de cette norme doit être localisée. Elle comprend à côté d'un modèle de fonctionnement nécessaire un certain nombre de pièges sélectifs qui ne correspondent généralement pas à la pratique réelle des couches culturellement hégémoniques ni de personne, de nos jours. C'est dans ces pièges sélectifs qu'on voit par un abus terminologique une « langue ».

La définition de ces *couches linguistiquement hégémoniques* me rapproche de Labov et de sa couche moyenne supérieure qui serait dotée du prestige linguistique et par rapport à laquelle se détermineraient les autres couches. L'erreur générale, faite encore récemment par P. Encrevé dans son introduction par ailleurs [p. 95] excellente, à la traduction de Labov (*Editions de Minuit*, p. 36) est dans l'identification de ces couches à la bourgeoisie. On le sait les couches linguistiquement hégémoniques de Labov s'appellent *middle class* que Labov distingue soigneusement de l'*upper class* qui n'est pas linguistiquement hégémonique. Or P. Encrevé déclare que le mot *middle class* est « toujours traduit » par lui « bourgeoisie ». Or les *couches linguistiquement hégémoniques* comprennent en France essentiellement les intellectuels au sens large qui ne peuvent être assimilés sans abus aux propriétaires des grands moyens de production et d'échange.

Je propose donc de régler le problème de la norme en définissant avec netteté quelles couches en France exercent l'hégémonie linguistique, quel est leur rôle économique, politique et social en tant que couches.

C'est seulement par une référence mais une référence critique à leur pratique linguistique que peut être établie et enseignée la variété française véhiculaire en tant que forme du discours idéologique, social et scientifique. On doit inviter les enfants de toutes les couches à maîtriser ce type de discours autrement que dans ses écarts et sa bizarrerie, tout en sachant à quel point cette opération est plus difficile à réaliser avec les uns qu'avec les autres. Enfin la maîtrise raisonnée d'une forme de discours ne doit pas conduire à poser celle-ci en catégorie universelle et à rejeter les autres niveaux de l'expression. Or c'est parce qu'elle implique un

rejet de la forme standard que la formule « français, langue de la bourgeoisie » est à proscrire en tant qu'elle permet, plus facilement encore, la reproduction.

NORME ET GRAMMATICALITE : LA GRAMMAIRE GENERATIVE EST-ELLE NORMATIVE ?

A. Winther
Rouen

Les théoriciens et praticiens de la linguistique générative insistent sur la nécessité de distinguer les jugements de *grammaticalité*, qu'ils utilisent pour évaluer la conformité de la structure d'une séquence linguistique aux règles de la grammaire dont elle relève, et donc, en conséquence, pour définir à travers le modèle de compétence qu'ils proposent l'ensemble des phrases possibles d'une langue, des jugements *normatifs* entendus au sens de «jugements visant à privilégier (au nom d'arguments très divers : historiques, esthétiques, logiques, voire sociologiques, etc.) un usage parmi d'autres également attestés ». Nous en prendrons trois exemples, empruntés aux auteurs « classiques » :

- N. Chomsky, *Aspects de la théorie syntaxique*, p.204 : « Pour éviter un malentendu qui a été constant, nous devons proclamer une fois encore que *grammaticalité* est ici employé comme un terme technique, sans impliquer que les phrases déviantes soient «condamnées » comme «dépourvues de fonction » ou illégitimes. C'est le contraire qui est vrai... »

- N. Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, p.38 : « il ne faut pas identifier la notion de grammaticalité à celle de correction grammaticale... La notion de correction grammaticale est liée à toute une tradition de grammaires normatives, de beau langage, etc. » ;

- J. & F. Dubois, *Éléments de linguistique française. Syntaxe.*, pp.12-13 : « La grammaire est commune à tous les sujets parlant français et c'est en ce sens que l'on pourrait dire que le modèle de compétence définit [p. 98] *une norme*. Cependant on ne doit pas confondre la grammaticalité avec ce que l'on appelle habituellement la norme. Cette dernière se réfère souvent à un usage défini de la langue, limité par les contraintes socioculturelles... Les grammairiens puristes condamnent certaines constructions et portent sur elles un jugement de valeur. La grammaire définit certes une norme puisque par définition toute phrase qu'elle ne génère pas est agrammaticale, mais elle est indépendante de tout jugement de valeur ».

Cependant il est patent, si l'on se reporte aux règles grammaticales et aux exemples des *Éléments*, si l'on se reporte aux fragments de grammaire proposés dans l'*Introduction* de Ruwet, ou dans les différents travaux de Chomsky, si l'on pense, de façon générale, aux différentes études de grammaire générative qu'il est possible de lire dans les revues, que dans tous les cas un usage, celui que l'on pourrait très grossièrement appeler « français (ou anglais ou allemand...) écrit » est implicitement privilégié puisqu'il est le seul en question et que les analyses proposées sont prioritairement fondées sur lui. Ainsi dans un chapitre ou une étude traitant de la pronominalisation, les exemples traités seront du type :

Il le lui a dit
 et non : *Il y a dit*

Certes cette dernière forme ne sera pas, comme dans une grammaire prescriptive, vouée aux gémonies, et s'il y a jugement d'agrammaticalité il concernera des formes telles que :

**il lui l'a dit*
 ou : **il l'a dit lui*

[p. 99]

mais le seul fait que la forme *il y a dit* n'apparaisse, au mieux, qu'en note et pour signaler qu'elle relève d'une règle différente laisse naturellement à penser que seule la première forme est... *normale*.

On se trouve donc en face d'un écart systématique entre la théorie qui prétend ne pas assimiler grammaticalité à norme, et la pratique puisque les grammaires ou fragments de grammaire disponibles ne génèrent – donc ne caractérisent comme grammaticales – qu'un sous-ensemble de formes, celles de « l'usage écrit ». C'est sur les raisons de cet écart que nous voulons nous interroger ici, afin de montrer qu'il serait erroné de déduire des faits actuels une assimilation ou une corrélation nécessaire de « génératif » à « normatif ».

Il faut tout d'abord écarter l'explication selon laquelle l'écart constaté résulterait d'une confusion entre le domaine de la grammaticalité et celui de la norme, ou d'un glissement inévitable de celui-là à celui-ci, attribuables au caractère finalement subjectif du jugement de grammaticalité : le grammairien, se situant au centre du monde, jugerait et décrirait par référence à son usage habituel d'universitaire, et si, par précaution, il recourt à des informateurs, il y a toute chance pour que ceux-ci appartiennent au même groupe socioculturel que lui (enseignants, étudiants), où finalement la situation signalée plus haut.

Le caractère subjectif du sentiment de grammaticalité est certain et il nous est tous arrivé de ne pas être d'accord avec tel ou tel jugement, positif ou négatif, au cours de nos lectures. Il ne faut donc pas écarter la possibilité qu'un auteur, même de bonne foi et [p. 100] scrupuleux, se laisse influencer inconsciemment par ses propres habitudes linguistiques.

Mais le grammairien est conscient de ce « danger », et il est très fréquent de voir une appréciation de grammaticalité assortie de réserves telles que « dans mon usage », ce qui montre que l'auteur, précisément, n'entend pas ériger ses règles en norme.

D'autre part il faut noter que les appréciations de grammaticalité n'interviennent pas au sujet d'oppositions de niveaux de langue (*je le lui ai dit* vs *j'y ai dit*, *il ne veut pas* vs *y veut pas*, etc.) mais pour opposer des structures d'un même niveau, ainsi :

**Un règlement que le directeur veille à ce que les élèves respectent*
 vs
Un règlement dont le directeur veille à ce que les élèves le respectent

et ceci, on le sait, non pour exclure ou condamner telle forme, mais pour tenter de mettre en évidence des indices susceptibles de guider l'analyse.

Nous serions donc tenté de dire, sur ce premier point, que si l'indétermination de la limite entre grammaticalité et norme entraîne le risque de glissements, la conscience de ce risque rend, dans les faits, le grammairien circonspect et le préserve de la confusion naïve et systématique entre les deux notions.

Faut-il penser à une incapacité fondamentale de l'analyse générative à prendre en compte concurremment toutes les réalités de la langue, incapacité résultant soit d'une conception a priori trop logique [p. 101] et donc appauvrissante de la structure linguistique – les langues

naturelles étant pensées à travers les structures nettes et rigides des langages logiques – soit des exigences et des contraintes de la formalisation des mécanismes grammaticaux ?

Dans les deux cas l'hypothèse n'est pas vaine, et il nous semble personnellement que nous touchons là à l'un des éléments, mais non point prédominant, explicatif de la discordance entre théorie et pratique que nous analysons. L'attitude réductionniste guette le grammairien dans le désir et la hâte – par ailleurs légitimes – qu'il a de convaincre qu'un petit nombre d'opérations formelles simples constitue le principe explicatif d'une classe de faits donnée. Il aura dès lors tendance, non par attitude normative mais pour « y voir aussi clair que possible » et parvenir rapidement à une solution simple, à simplifier les données et à ne retenir dans un premier temps (dit-il) que celles d'un usage, hâtivement défini comme « moyen ». Ce faisant il ne méconnaît pas les autres usages, il ne les subordonne pas (explicitement) à celui qu'il étudie en priorité, mais en remet l'étude à plus tard ou à d'autres, ce qui est d'ailleurs souvent indiqué explicitement en note ou en conclusion. Que la priorité, dans l'étude, soit toujours donnée au même usage s'explique : on parle toujours après quelqu'un et en réponse à quelqu'un ; l'analyse d'un auteur répond à celle d'un auteur précédent et les faits retenus en priorité seront, pour ce faire, du même ordre, d'où l'installation d'une quasi tradition dans la priorité donnée à l'ordre scriptural « standard ».

Mais nous y voyons là l'une des raisons pour laquelle cette pratique ne peut être taxée de « crypto-normativisme », c'est que les articles, études ou grammaires auxquels nous pensons [p. 102] :

1°) ne se présentent explicitement que comme des *exemples* de règles ou des *fragments* de grammaire (cf « *Eléments...* » de Dubois) : la grammaticalité n'est pas réservée aux seules structures qu'ils génèrent ;

2°) n'ont pas de visée scolaire. Le public à qui ils s'adressent est un public qui n'attend pas d'eux la définition des « bonnes-structures de la langue par opposition aux moins bonnes, mais des suggestions, des exemples de raisonnement, des *arguments* (cf. le titre de Milner) en faveur de tel traitement plutôt que tel autre (faut-il une transformation passive ou n'en faut-il pas ? Faut-il des transformations généralisées ou non ? etc.). Et dans cette perspective la limitation de l'analyse aux faits d'un seul usage ne peut passer pour une incitation normative, mais bien comme une simplification consciente et provisoire.

La seconde raison est que l'attitude réductionniste n'est pas une contrainte de la théorie générative. Celle-ci, construite autour de la notion *créativité du langage* (langage comme faculté créatrice, créativité soumise à des règles, mais aussi créativité changeant les règles), ne peut qu'inciter à une conception de la langue comme réalité mouvante et diversifiée, en particulier par la diversification socioculturelle, et donc à traiter les faits dans leur diversité. La théorie de la compétence inclut la variation sociolinguistique et permet de la traiter grammaticalement sur le schéma suivant :

si deux formes (a) et (b) attestées dans des usages différents, telles que :

(a) *Pourquoi es-tu venu ?*

(b) *Pourquoi qu't'es venu ?*

sont en relation d'interdépendance, c'est à dire si, en dehors de son [p. 103] usage préférentiel, tout locuteur connaît et comprend également (a) et (b), alors ces deux formes relèvent du même modèle de compétence et la grammaire doit posséder des règles permettant de les générer concurremment. L'étude de leur répartition en situation (dans les différents usages) dépend dès lors de l'élaboration d'un modèle de performance.

Si nous avons au contraire deux formes attestées dans des usages différents, ainsi :

- (c) *J'ai fait tomber mon crayon*
 (d) *J'ai tombé le crayon*

en relation d'exclusion (les locuteurs C n'emploient et ne trouvent grammaticale que la première, et inversement pour les locuteurs D), nous sommes dans un cas de divergence entre la compétence des locuteurs C et celle des locuteurs D, de deux grammaires différentes sur ce point. En fait on verra, comme dans la plupart des cas de ce genre, que la divergence est minimale et n'a rien de monstrueux : les locuteurs D utilisent le verbe *tomber* comme un verbe symétrique, cf par ailleurs *cuire* (*la tarte cuit / j'ai fait cuire une tarte / j'ai cuit une tarte*), *construire* (*j'ai construit / fait construire à la campagne*), etc.

Certes, les faits sont ici schématisés, et l'on entrevoit que la prise en compte par une grammaire générative de tous les niveaux de langue (cas schématisé par a et b) entraînera une complexité certaine dans l'agencement et la formulation des règles, mais cette complexité sera à l'image de celle de la compétence, et aucun impératif théorique ne s'y oppose. Il est évident, par ailleurs, qu'un tel niveau de complexité ne peut être atteint et dominé d'emblée, ce qui explique que le grammairien doive se limiter, au départ, aux données qui lui semblent les plus faciles à traiter. [p. 104]

Nous avons écarté l'hypothèse d'une confusion systématique entre grammaticalité et norme ; nous avons souligné qu'il n'y a aucune incompatibilité fondamentale entre l'analyse générative et la saisie de la réalité linguistique dans sa diversité, mais nécessité, et peut-être habitude, de n'envisager au départ qu'un aspect de cette réalité, à savoir les faits de l'usage scriptural. Nous terminerons en rappelant rapidement une caractéristique importante de l'usage scriptural, qui explique directement sa prédominance dans le domaine qui nous intéresse.

Comparé à la diversité des usages oraux, l'usage scriptural est plus unifié, plus régulier, plus normalisé, et de ce point de vue plus facile à saisir et à décrire. Mais il ne faut pas oublier que ce qu'on appelle parfois le «code écrit» n'est pas une simple notation, n'est pas une fixation de l'oral : il suffit de comparer la transcription phonologique d'un discours quelconque et sa notation orthographique pour constater :

1°) que dans les deux cas nous avons affaire à une *analyse* de la réalité orale, ne retenant que la chaîne segmentale et certains des éléments supra-segmentaux pertinents (cf *qu'il le dise ! ordre* et *qu'il le dise ! souhait*) ;

2°) que la notation orthographique, à l'exclusion de la transcription phonologique, tient un discours grammatical sur la langue, en regroupant les morphèmes en mots, en distinguant les affixes homonymes (-é et -er), en marquant lourdement les accords¹, etc. L'écriture – et ici nous pouvons dire la norme scripturale – contient les marques ou les indices d'une analyse grammaticale, et c'est en cela qu'elle est, au moins au départ, le domaine de prédilection de la [p. 105] grammaire, qui, comme son nom l'indique, s'est longtemps identifiée à l'étude des principes d'écriture, à l'analyse par l'écriture.

Cette propriété de la norme scripturale n'implique pas qu'elle doive être considérée comme seule correcte ou comme première, il est au contraire intéressant de la subordonner aux autres usages, afin de montrer son caractère métalinguistique.

Si l'on considère les formes :

j'y ai dit
 et *j'y ai été*

¹ Cf : *les airs que j'ai entendu chanter* vs *les chanteurs que j'ai entendus chanter*

également attestées dans l'usage oral courant et dont la grammaire doit rendre compte. On conviendra qu'il faut montrer que le *y* qui apparaît en position préverbale dans chacune a des propriétés différentes, et l'une des façons d'analyser cette différence est de mettre en relation la dernière phrase avec la structure abstraite :

j'ai été à + SN lieu

et la première avec :

j'ai dit ceci à lui

structure qui est explicitée dans :

je le lui ai dit

dont le caractère grammaticalement analytique apparaît ainsi, et dont on comprend alors que le grammairien a tendance à la privilégier dans ses analysés.

La prédilection manifestée par le grammairien pour l'analyse des faits relevant de la norme scripturale s'explique donc, non par une intention ou une attitude inconsciemment normative, mais en premier lieu, nous semble-t-il, par le caractère métalinguistique de l'ordre scriptural qui impose une première structuration grammaticale aux faits qui en relèvent.

DISCUSSION

P. Brasseur :

Je veux seulement poser des questions ; qu'est-ce que l'on entend par français standard ? En quoi on le différencie du français régional, par exemple ? C'est une question qui me paraît très vaste et à laquelle il n'a pas été répondu. On parle du français standard sans le définir au fond. Quelqu'un a donné une définition. Monsieur Kaminker, vous avez donné une définition, qui si je ne m'abuse est la suivante : « Le français standard est le français garanti par la norme ». « La communauté française appuyée sur les autorités », Vous n'avez pas voulu envisager cette question-là, mais il n'est pas question de la Suisse par exemple ou de la francophonie.

J.P.Kaminker :

Il y aurait une réponse là je crois dans l'intervention de Marcellesi qui signale que le propre des couches culturellement hégémoniques, c'est que l'hégémonie est relativement indépendante de l'autorité étatique et peut s'exercer au delà du ressort de l'Etat.

P. Brasseur :

Vous savez que les Suisses par exemple (je ne prends qu'un exemple mais il y en a des quantités d'autres hein ? Celui-là est le plus frappant) les Suisses disent septante, nonante. Ce n'est pas dans la norme française.

Qu'est-ce que vous faites de cette partie de vocabulaire qui appartient à la norme suisse et qui n'appartient pas à la norme française ? Il y a un autre problème, c'est le cas du vocabulaire technique. Qu'est-ce qu'on fait du vocabulaire technique ? Les dictionnaires sont plus ou moins accueillants ! [p. 108]

D. Baggioni :

Il y a une réponse très simple pour le vocabulaire technique, c'est qu'il existe des offices de normalisation du vocabulaire ; il y a un appareil carrément étatique pour la normalisation et la standardisation de l'activité linguistique technique. Dans un premier temps cette activité est foisonnante et dans un deuxième temps cette activité est canalisée, standardisée par des institutions.

P. Brasseur :

Oui, je suis d'accord. Voyez-vous, si vous voulez, mais sur quoi se fonde cette norme ? C'est là toute la question. Vous constatez que la norme est établie par l'autorité.

J.P. Kaminker :

Les autorités !

P. Brasseur :

Oui ! Par les autorités, mais en fonction de quel critère ? C'est la pratique linguistique. Mais quels sont les critères de cette classe dominante ?

J.P. Kaminker :

Je voudrais reprendre les termes mêmes de votre question, à savoir qu'est ce que vous faites avec nonante ou septante ? Je crois que la question même est posée ainsi ; parce que, j'y répondrai par une question à savoir, qu'est-ce que c'est que ce « vous-là » ? Je m'interroge sur le « vous » et je voudrais montrer qu'il s'entend de diverses manières. Moi, je voudrais avoir le droit pour répondre à une question comme celle-là qui est très fréquemment posée dans ce type de débat, je voudrais comprendre le « vous » au sens précis.

P. Brasseur :

D'accord !

J.P. Kaminker :

Ce que je fais moi ! On peut envisager le vous dans le sens, « que fait, que font les gens devant de tels termes ? » et à ce moment-là on pourra préciser ce que sont ces gens ? [p. 109]

Moi personnellement, si je rencontre, ... ces termes là, ... dans la conversation familière de quelqu'un avec qui je suis en situation suffisamment cordiale, je relève ! J'applique ici, ... ce que je n'hésiterai pas à appeler une censure, en ôtant toute espèce de caractère vicieux ou agressif à cette censure, mais j'aurai certainement, si je suis ami avec la personne, quelque chose qui manifesterà que pour moi, septante et nonante, ça ce n'est pas ...

P. Brasseur :

Vous êtes embarrassé !

Vous êtes embarrassé, parce que vous ne savez pas quel mot employer, si c'est standard, si c'est commun...

J.P. Kaminker :

Non ! Je censure, c'est tout, mais l'embarras est dans la censure ; l'acte de censure est toujours marqué d'embarras, la preuve c'est qu'il peut se manifester, bien plus aisément, par des rires ou par des formes de rejet, que par des énoncés métalinguistiques construits ; si je veux construire je dirai ce n'est pas comme ça que je parle, ou ce n'est pas ainsi qu'on dit chez moi ! Maintenant, si ce n'est pas moi qui réponds, et que j'essaie d'imaginer ce que peut dire quelqu'un d'autre, il faut que je spécifie « qui est ce quelqu'un » parce que la censure est toujours en situation ; elle est exercée dans une situation de communication donnée et si la personne qu'on imagine en face de cet énoncé est je ne sais pas moi, le chef d'un service radiophonique qui vient d'engager quelqu'un et qui a surpris, dans la bouche de cette

personne, ces termes là, eh bien ce «on» pourra peut-être, devant ces termes-là, dire à son subordonné «la prochaine fois vous direz soixante-dix», j'imagine !

Il faut toujours de toute façon ici, imaginer parce qu'il y a des situations de censure ... réelle ou plutôt il n'y a de [p. 110] censure qu'en situation. Alors ! Est-ce que cela répond un peu à votre objection ?

P. Brasseur :

Je vais vous répondre ; c'est que pour la norme, vous n'avez pas parlé d'une chose, qui, je pense est capitale, c'est l'auto-censure. C'est là qu'est tout le problème à mon avis, c'est que la censure n'est pas dans une certaine mesure ... je pense que vous avez raison, certainement, de dire qu'il y a une censure au niveau de l'Etat, si vous voulez, des autorités ... Enfin de toutes les manières que vous avez bien expliquées je pense, mais la censure est aussi une auto-censure. Je passe ma vie à interroger des gens ; ils ne voudront pas dire ça parce que c'est du français, ou ça n'en est pas ; et je ne dirai pas «ça n'est pas français». Vous voyez ? alors suivant quelle norme ? C'est leur norme à eux, mais l'auto-censure existe et je crois que ... c'est un élément important ; enfin, c'est sûrement ça, c'est dans ce sens-là si vous voulez, que je ne crois pas tellement à la norme telle que vous l'avez définie, Hein ? c'est-à-dire je crois plus moi à l'auto-censure qu'à la censure.

J.B. Marcellesi :

Oui ! là, ... je peux vous répondre puisque ça entre un peu, disons, dans la question qui m'était posée. Il est bien évident que nous ne pensons pas du tout à une norme imposée partout de l'extérieur. Si nous parlons d'hégémonie culturelle, c'est justement parce que nous ne réduisons pas tout aux mécanismes des rapports imposés, et l'hégémonie fonctionne de telle sorte qu'une grande partie de la norme est intégrée, intériorisée et se manifeste par l'auto-censure ; alors reste le problème de tous les écarts qu'on peut trouver, et effectivement ce que vous demandez, [p. 111] c'est la légitimité de la norme. Je dirai que de légitimité linguistique il n'y en a pas ! ... La légitimité de la norme est dans le fait qu'elle s'impose ; elle est dans la réalité, ... de l'hégémonie culturelle. Ce sont des raisons sociales ensuite qui peuvent la justifier, mais pas des raisons linguistiques. Maintenant, ce que je peux répondre, par exemple, à propos de tous les éléments prescriptifs de la norme, je ne le sais pas, moi ! Je constate qu'il y a une norme, qu'il y a des normes, qu'il y a, ... une certaine fonction du langage dans la société, qu'il y a des phénomènes de prestige, que je rattache aux questions d'hégémonie culturelle ; comment, dans chaque cas vont fonctionner les jugements normatifs, ce que Kaminker appelle la censure, et aussi l'auto-censure ; Je crois qu'on ne peut pas le dire ; ... c'est aller vraiment dans le détail ; tout ce qu'on peut définir c'est un centre de gravité du français, sans lui donner évidemment un sens précis, matériel mais, enfin, constater que les langues sont un peu comme des nébuleuses, il y a une masse centrale, et puis, il y a toute une frange : et une frange plus ou moins floue, je crois que septante et nonante si on se place dans une description, dans une étude du français pris globalement, de la francophonie, prennent leur place, même sans doute dans tel ou tel cas peuvent exister en France même, dans l'hexagone, ce n'est pas déterminant ! peut-être peut-on faire des variantes !

P. Brasseur :

Oui mais ce qui m'inquiète, c'est que, si vous voulez, vous parlez d'une norme, mais jamais à aucun moment elle n'est définie, cette norme.

Moi je dis qu'il n'y en a pas ! comme ça ... je suis tranquille !

J.B. Marcellesi :

Vous avez bien de la chance ! [p. 112]

P. Brasseur :

Non, mais je dis qu'il y en a pas, c'est-à-dire qu'elle n'est pas objective.

X (?) :

Oh oui elle n'est pas objective ! Mais il y a une norme ? puisque les gens s'auto-censurent !

P. Brasseur :

Oui ! d'accord ! Mais en vertu de quoi ? en vertu du sacro-saint dictionnaire.

J.B. Marcellesi :

Bon ! je veux bien admettre que c'est en vertu de fictions, mais ces fictions agissent. Que ce soit complètement déraisonnable de suivre telle ou telle règle, je veux bien vous le concéder ! Mais à partir du moment où la règle agit de telle sorte qu'elle commande les actions, le comportement verbal des individus, et leur jugement ... je crois qu'elle existe et qu'elle est objective. Qu'est-ce que ça veut dire objective ? Effectivement, dans ce qu'a dit Kaminker je crois qu'il faut retenir l'importance de la définition de la norme comme représentation de la langue et comme représentation active, agissant sur la langue. Quand cette norme-là agit, elle est objective. Toutes les représentations... de type idéologique qui amènent les gens à agir de telle ou telle manière plutôt que de telle ou telle autre sont objectives. Elles ne sont pas naturelles mais elles sont objectives dans la mesure où elles sont très efficaces.

B. Gardin :

On pourrait avoir un répertoire de normes objectives et de normes subjectives qui ne se recouvrent pas. C'est-à-dire que des gens croient, par exemple, que telle forme n'est pas correcte, alors que nous grammairiens on pourrait dire, « mais si elle est correcte » ! On croit que telle forme est régionale alors qu'elle n'est pas régionale et qu'on la trouverait dans du français dit standard et inversement ; mais de toute manière, ce qui prouve [p. 113] l'existence de la norme ça n'est pas finalement la norme ... objective en tant que norme répressive. Ce qui prouve véritablement son existence, c'est la norme intériorisée. C'est à ce niveau-là qu'il faut la saisir ; sinon, à la limite, elle n'aurait pas d'existence ; c'est comme un gouvernement dont on dit qu'il est dictatorial par exemple, s'il se maintient au delà d'une certaine période de temps ; il n'est pas purement dictatorial , c'est qu'il a réussi à s'intégrer dans la conscience des sujets et qu'il est soutenu effectivement par des masses.

P. Quereel :

Le problème que se posaient les enseignants qui sont venus ici, c'était, faut-il être normatif ou pas normatif ? Alors que, en fait, moi, à mon sens, ce qu'on a fait aujourd'hui, c'est poser le linguiste comme utile, comme devant l'être toujours, il faut être normatif ou cryptonormatif, enfin ! comme on voudra ! mais, de toute façon, le normateur est quelqu'un

d'utile ; et puis, coup de pot ! en définitive, on n'appartient pas à une classe sociale, on appartient à une couche.

J.B. Marcellesi :

Des couches.

P. Quereel :

Ou à des couches ou à une des couches qui sont les couches hégémoniques. Bien ! Ce qui fait que, de toute façon, quelle que soit la société, on sera toujours utile, et on est dans une situation telle qu'on a fait un colloque pour se rassurer. Non ?

J.B. Marcellesi :

Je n'ai jamais dit que les intellectuels n'appartenaient pas à une couche sociale ! J'ai dit qu'ils n'appartenaient pas nécessairement en tant que tels à la bourgeoisie, ce qui est entièrement différent. Il ne me viendrait pas à l'idée de dire qu'il y a dans la société des gens qui n'appartiennent à aucune couche, à aucune classe sociale euh ... je pense que le terme de couche [p. 114] convient mieux, dans ce cas-là parce que je réserve le terme de classe sociale aux classes antagonistes, donc ma position est parfaitement claire ; dans les antagonisme de classe, je ne mets pas les intellectuels dans la bourgeoisie.

P. Quereel :

D'accord ! Mais n'empêche qu'ils ont une fonction, pour reprendre un terme utilisé ce matin, de charnière.

J.B. Marcellesi :

Oui ! Mais c'est pour ça que couche, couches au pluriel me semble beaucoup plus convenir à la place des intellectuels.

L. Guespin :

L'idée de *couches culturellement hégémoniques* mérite étude. D'abord, si on se donne ce concept, il faut éviter le glissement d'hégémonie *culturelle* à hégémonie *linguistique*. Il faudra penser le rapport et la différence entre diffusion culturelle et diffusion linguistique. Toutefois, réduisons le problème à l'hégémonie linguistique. D'abord, peut-on considérer que ce soient les intellectuels qui font l'opération normative ? Ne pas tenir compte du fait que la normativité s'établit aussi dans la pratique de la production, chez des gens qui ne sont pas forcément des intellectuels – ce que montre Christiane Marcellesi au sujet du vocabulaire de l'informatique – ? Ces premières questions demandent déjà que soit précisé le concept d'hégémonie linguistique. Mais il y a plus important : le terme d'hégémonie, dans son statisme, n'est pas sans danger : l'hégémonie, c'est d'abord un processus, la résultante d'un rapport de forces ; *l'hégémonie, c'est la lutte pour l'hégémonie* – sauf en de brefs instants ponctuels de l'histoire de l'humanité, les moments où le consensus est réalisé : on a déjà observé que la véritable hégémonie de la bourgeoisie – au sens ponctuel, statique – il fallait la situer du côté de 1880, aux [p. 115] temps de Jules Ferry : c'est alors l'époque des « hussards de la République », des instituteurs normatifs et enthousiastes, de la III^e République. Si les prolétaires disaient Ferry-Tonkin, une majorité de Français disait : « Ferry fondateur de l'Ecole ». En 1976, la classe économiquement hégémonique, la bourgeoisie du capitalisme

monopoliste d'Etat, a une assise de masse très restreinte. Peut-être faut-il avancer que la crise des valeurs qui interdit désormais à la bourgeoisie raréfiée de renouveler ses systèmes philosophiques se traduit aussi au niveau de la langue. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si l'on constate une véritable incapacité à enseigner le français : un colloque de ce type, sur la norme, l'étalage de ces difficultés, de ces perplexités, était impensable il y a 50 ans. Mais l'incapacité hégémonique de la bourgeoisie n'entraîne pas l'hégémonie du peuple travailleur : viendra un jour où l'on pourra à nouveau poser le problème de la langue française sous l'aspect de l'universalité, mais, de nos jours, nul ne le peut. Il n'y a pas de « Français national » à l'heure actuelle, il y a crise du Français national parce qu'il y a conflit, parce que le processus – la lutte des classes – l'emporte sur le stable – l'hégémonie d'une classe parlant le langage de l'universel. Et la lutte des classes traverse la couche des intellectuels ; si des couches, à préciser, ont vocation à l'hégémonie linguistique, il faut voir qu'à l'heure actuelle l'inexistence d'une hégémonie traduit, au plan du langage, la crise générale de la nation française.

J.B. Marcellesi :

Excuse-moi, mais je crois que tu n'as pas compris ce que j'ai dit.

L. Guespin :

C'est possible ! C'est possible ! [p. 116]

J.B. Marcellesi :

Je vais te dire en quoi selon moi tu n'as pas compris ce que je disais ; c'est que tu raisones comme si j'assimilais les couches culturellement hégémoniques et la bourgeoisie. Tout ton raisonnement est fondé là-dessus ; il n'en est absolument pas question ! Ce sur quoi j'insiste, c'est qu'à l'heure actuelle, nous sommes dans une crise qui fait qu'il y a entre les couches culturellement hégémoniques et la bourgeoisie, un divorce. Les couches culturellement hégémoniques prises globalement. Et que ce divorce va assez loin au point que ... dans d'autres domaines, la bourgeoisie ne sait plus où donner de la tête. Alors ! Pour le reste, tu ne peux pas tirer argument du fait qu'à d'autres époques, il y a eu effectivement intégration, des couches culturellement hégémoniques et de la bourgeoisie, pour dire qu'elles se confondent à l'heure actuelle, je crois que c'est le contraire !

Enfin, un dernier point ; là peut-être que, dans les formulations que j'ai ... avancées, en réponse à ce que disait Brasseur, je n'ai pas été clair, j'ai employé le terme d'intellectuel, mais il est bien évident que si c'était seulement les intellectuels, je n'emploierai pas le terme de couches culturellement hégémoniques ! Quand je parle des cadres ; quand j'intègre les cadres aux couches culturellement hégémoniques, je n'entends pas seulement les intellectuels ; ceux qui utilisent les mass media, s'intègrent également aux couches culturellement hégémoniques et ce qui fait que ce modèle linguistique s'impose, c'est, entre autre, par la pratique, ce n'est pas simplement le modèle imposé ... je crois qu'il faut expliquer ça par ce qu'a dit Daniel Baggioni, à propos de ceux qui ont la parole. Je crois que, effectivement, les couches [p. 117]

culturellement hégémoniques se définissent par ceux dont la profession, ou l'activité principale, est essentiellement de parler.

J.P. Goldenstein :

Je crois que justement ce n'est pas le lieu d'entrer dans des problèmes de terminologie, à savoir s'il s'agit d'un concept ou d'une notion. J'aimerais être le représentant d'un certain nombre d'enseignants, étant donné que c'est la deuxième fois que je viens. Je suis le monsieur qui sur le terrain, dans un collège, c'est-à-dire l'endroit où effectivement il y a auto-censure ; le phénomène d'auto-censure me paraît extrêmement important, mais il fait partie de la censure ..., si vous voulez, c'est l'aspect entre l'articulation, entre la théorie et la pratique. Et on ne peut pas, et on ne doit pas rejeter la théorie ; il n'y a pas de problème ! Mais personnellement, je suis quand même un peu gêné de voir combien des réflexions, par exemple sur quelque chose d'aussi central que la norme, m'ont semblé à part l'intervention sur la correction de la rédaction, je m'excuse de le dire ! coupées ... de ce que pouvaient être nos propres problèmes sur la norme actuellement. C'est non seulement la norme, mais c'est la norme de la norme, c'est-à-dire qu'il ne s'agit même plus de savoir, si on va enseigner selon telle norme ou telle autre norme, mais c'est la façon même dont nous allons présenter nos combats avec la norme qui se trouve pris dans une norme, et je suis bien placé pour le savoir actuellement puisque j'ai pas mal d'ennuis de ce côté-là, et là il y a un combat, une lutte, que je pense personnellement idéologique ! qui est très sévère et très serrée, et ... je souhaiterais, pour une autre fois peut-être que cette question soit posée avec beaucoup de précision.

Avec des exemples, exactement ! Par exemple, pour un professeur de collège aujourd'hui, le problème précis de la rédaction [p. 118] était un exemple extrêmement cuisant, et je ne peux que regretter, que comme par miracle, il n'y ait eu que deux professeurs de 3^{ème} dans cette assemblée ! Ce qui montre bien ici aussi l'auto-censure et la peur. Tout le monde a ri quand on nous a dit qu'il n'y avait pas moyen de trouver des copies et comme par hasard il n'y a eu que deux professeurs de 3^{ème} dans l'assemblée ! ce qui me laisse un petit peu sceptique !

Alors, si vous voulez ! Cette répression, parce qu'il s'agit vraiment d'une répression actuellement, à l'intérieur de la norme, et pour l'enseignement de ce que j'appellerai la norme de la norme, cette répression est extrêmement sauvage ! ça c'est quelque chose qui est absolument quotidien ; ceci étant dit, j'aimerais poser une question aux deux orateurs, à Monsieur Kaminker et à Monsieur Baggioni parce qu'il y a quelque chose qui m'intéresse, pas du tout en tant que linguiste mais en tant que disons que littéraire. Vous, évidemment ce qui vous intéresse en premier chef pour le moment c'est la norme d'un point de vue grammatical. Il me semble que la norme d'un point de vue que j'appellerai littéraire, « les genres littéraires » se pose aussi de façon très intéressante à travers les manuels, c'est extrêmement clair ! Vous avez cité un propos de Robespierre sur la prise de parole et un propos qui était, effectivement, très intéressant. Or, dans votre intervention, ce matin, vous avez dit exactement le contraire ! Ce n'est pas du tout pour vous mettre en cause, c'est simplement pour faire ressortir une opposition qui me paraît très intéressante parce qu'elle est centrale. En parlant de l'ouvriérisme, vous avez dit que, dans les années 20, les représentants communistes avaient [p. 119] obtenu comme une victoire ? Personnellement je ne suis pas du tout sûr que ça soit une victoire en ce sens qu'ils s'étaient assimilés le langage de la classe dominante, des couches culturellement hégémoniques, (personnellement ça me paraît très important sur ce point précis). Ils avaient assimilé un certain langage et, comme une grande victoire la citation de Robespierre. C'était exactement le contraire ! C'est-à-dire qu'il s'agissait de ne pas rire de gens qui viendraient parler, justement comme je ne parle pas actuellement, et ça pose bien le problème de la norme. Il fallait les accepter tels quels ; je terminerai là dessus !

Alors d'un point de vue littéraire par exemple voici ce qui m'intéresse. Vous êtes peut-être au courant des problèmes qui se sont posés pour la constitution d'une littérature prolétarienne ; je ne parle pas du mouvement populiste ! Je parle de ce qu'on a appelé la littérature prolétarienne avant-guerre, avec des gens comme Poulaille et d'autres. Or en tant que lecteur, platement bourgeois, c'est une littérature qui m'intéresse assez peu ! Sinon comme archéologie littéraire parce que, précisément, elle n'a jamais travaillé ce qu'on appellerait aujourd'hui le change de la forme et elle a adapté une structure narrative par exemple, toute donnée par un roman, disons bourgeois pour caricaturer ! et elle a travaillé uniquement la thématique, lors, je vous pose la question, je serais curieux de savoir ce que vous en pensez ?

J.P. Kaminker :

Moi je réponds aussi précisément que possible ! sur ce qui serait une contradiction entre la position que j'ai exprimée et la référence de Baggioni à Robespierre. Deux points d'une part ! J'ai essayé d'être prudent, en ne présentant pas de manière très catégorique l'histoire que je racontais comme une victoire. Je disais simplement (si ma position est fautive, je demande qu'elle [p. 120] soit jugée, en même temps que celle des millions de gens qui sont impliqués historiquement dans un processus) que je constate que deux choses ont coïncidé : d'une part le mouvement ouvrier, en France, sous l'espèce du Parti Communiste, s'est donné ses propres cadres, intervenant au plan national, et en même temps ces cadres ont acquis la maîtrise du français standard, autrement dit ! Pour ne faire qu'explicitement, les organes officiels du Parti Communiste parlent une langue, dont je dis, pour ma part ! qu'elle est la même, ce qui, d'ailleurs peut, mais c'est un autre chapitre, prêter à un certain nombre de discussions, dont je dis qu'elle est la même que, celle ... qui s'écrit ordinairement, que ce soit dans le Rouge ou dans le Figaro ou ailleurs !

J.B. Marcellesi :

Dans le Quotidien du Peuple !

J.P. Kaminker :

Je n'en ai pas fait une victoire ! J'ai voulu, simplement, prendre acte d'un fait ; est-ce que ça s'oppose à la position de Baggioni par référence à Robespierre ? Alors là j'ai le sentiment que non ! Simplement parce que, s'il faut prendre très littéralement, je crois, l'intervention de Robespierre comme une protection de la prise de parole orale à la tribune. Et je pense d'ailleurs que les deux choses doivent pouvoir coexister dans l'histoire du mouvement ouvrier, si on veut transposer de Robespierre, enfin des clubs des jacobins à l'activité des mouvements ouvriers en France aujourd'hui, les deux choses doivent vraisemblablement coexister, à savoir, l'exigence normative dans les publications du mouvement ouvrier, mais aussi le droit effectivement assuré aux militants de prendre la parole, à la tribune avec leurs moyens, car ça c'est [p. 121] quand même l'expérience de tous les jours du mouvement ouvrier, que des gens parlent, agissent et réussissent à se faire comprendre, s'imposent, y compris même devant les auditoires hostiles, parfois les déviances dont leur discours est porteur parce qu'il reflète leur état réel d'instruction, cursus scolaire de l'histoire de leur formation.

J.B. Marcellesi :

Je crois qu'effectivement, ce que tu as dit à propos de l'ouvrierisme et de la constitution d'un discours communiste était assez discutable à mon sens ! Ce que je conclus, après avoir étudié cette période comme chacun sait, du moins jusqu'en 25, ce qui n'est peut-être pas suffisant, c'est que, comme je l'ai dit, j'ai l'impression qu'en France le discours ouvrier et notamment le discours communiste et socialiste, s'est constitué d'une manière relativement autonome, par rapport aux discours des couches culturellement hégémoniques. Ce qui se passe, c'est que le contrôle des couches culturellement hégémoniques s'exerce de manière privilégiée dans certains secteurs et, pour des raisons qui tiennent au maintien de la domination, d'autres secteurs sont abandonnés !

Il y a eu toute une période où les couches culturellement hégémoniques ont développé un discours institutionnel, par exemple le discours des institutions politiques ordinaires, et en revanche ont considéré comme tabou, comme ne méritant pas d'intérêt, comme hors de leur discours, tout ce qui était problème de politique, de lutte de classe, de mouvement ouvrier. Ce qui fait qu'à ce moment-là, des secteurs peuvent échapper au contrôle des couches culturellement hégémoniques ; c'est ce qui explique que le mouvement ouvrier en France se soit constitué notamment un vocabulaire qui, parfois, en retour, a fini par s'imposer aux couches culturellement hégémoniques [p. 122] elles-mêmes. On pourrait chercher un nombre non négligeable de termes pour lesquels les couches culturellement hégémoniques ayant pendant un certain temps laissé bon nombre de problèmes à l'écart, notamment tout ce qui était lutte de classe, pour des raisons de masquage, ont été obligées ensuite de subir dans ce domaine-là la pression de couches qui elles-mêmes étaient hégémoniques dans un secteur donné, c'est-à-dire que la classe ouvrière et les partis ouvriers, dans certains domaines, ont imposé partiellement du moins, leur hégémonie ; c'est pour ça que ..., je crois que la remarque de Monsieur Goldenstein à ce propos est tout à fait justifiée par rapport à ce que tu avais dit !

D. Baggioni :

Je voudrais quand même un peu aller à contre-courant de ce que vous dites là, Monsieur Goldenstein, lorsque vous vous présentez comme professeur d'enseignement secondaire qui vivez la norme, le combat pour la norme, l'application de la norme et la diffusion de la norme, comme une répression insupportable. J'ai l'impression que vous l'interprétez comme en quelque sorte un renforcement de la diffusion de la norme, ou en tout cas son maintien, alors que moi, je l'interprète plutôt comme une crise de la diffusion de la norme ! C'est-à-dire qu'il est certain qu'actuellement, dans l'enseignement du français, nous assistons à d'énormes difficultés de diffusion de la norme qui se reflètent à la fois par un refus de l'assimilation de la norme, chez les élèves et également par un certain laxisme de la part des enseignants ; d'où disons une attitude en porte à faux, par rapport à l'enseignement qu'ils doivent dispenser, car il est incontestable que l'enseignement [p. 123] qu'ils doivent dispenser passe par la norme ; enfin il y a une certaine inadéquation. C'est ce que je voulais dire ! Actuellement, nous ne pouvons pas faire notre métier. Non pas parce que la norme est inadéquate ! J'ai l'impression que ça tient à d'autres conditions ! Ça tient certainement à des conditions culturelles, de contenu de l'enseignement ! Alors ! que la norme, telle qu'elle pourrait être enseignée, il y a 20 ans, ne puisse pas être maintenue, c'est certain !

J.P. Goldenstein :

Oui, je pense à certaines frictions qu'il y a actuellement, si vous voulez avec moi ! Je suis persuadé que, dans le travail, un nombre de profs de français font actuellement justement une réflexion qui tourne autour de la notion de norme, qui est absolument centrale, et où ils essaient de présenter leur travail d'une autre façon à leurs élèves. Là on assiste à un, si vous voulez ! un, un terrain vraiment de combat, et c'est une métaphore évidente, mais je crois

qu'elle mérite de l'être ! Disons que, dans le meilleur des cas, l'administration par exemple fermera les yeux mais dès qu'on tombe sur quelqu'un qui, finalement, soit inconsciemment, soit très consciemment, sent qu'il y a un danger, pour l'institution, eh bien je vous assure que la riposte est immédiate. Alors je veux dire que la norme, dont on a parlé aujourd'hui, et qui m'a semblé bien souvent un petit peu théorique, un petit peu coupée de la réalité quotidienne à laquelle on a à faire, eh bien, elle se situe sur un terrain qui est extrêmement délicat, extrêmement miné, et que là il y a un signe très intéressant à observer, c'est tout ce que je voulais dire ! [p. 124]

P. Quereel :

On ne peut pas parler d'un langage normé, qui serait le même pour tous les journaux, en particulier les journaux d'extrême gauche. Pour ma part, je ne suis pas d'accord du tout ! Je pense qu'au contraire il y a un certain nombre de journaux d'extrême gauche qui tentent de subvertir justement ce langage ; je pense par exemple à «Libération» qui, en particulier au niveau de la transcription, utilise très fréquemment un système à la limite du phonétique, dans lequel on trouve un nombre de fautes d'orthographe, non pas peut-être assumées comme fautes, mais en tout cas pas éliminées systématiquement, et aussi au niveau des titres du journal, un système linguistique qui n'est pas compris, par exemple, par des gens qui n'ont pas l'habitude de lire Libération. A mon sens, dans ce colloque il y a une espèce d'ambiguïté permanente, entre deux choses : le problème théorique disons linguistique de la norme, et puis, l'autre aspect, ce pourquoi on a fait venir des enseignants du secondaire, c'est, peut-on envisager une pédagogie qui ne serait pas normative, compte-tenu de ce que la langue, elle, a une norme ?

J'ai l'impression que c'est le problème que se posaient les gens ici ! et celui auquel on n'a pas en fait répondu, on ne l'a même pas envisagé, compte tenu du fait que la langue a une norme, est-ce qu'on peut envisager autre chose qu'un pédagogue qui soit le représentant de cette norme ?

B. Gardin :

Il y a des éléments de réponse dans la notion de couches culturellement hégémoniques. On est à deux niveaux d'hégémonie, l'un qui n'est pas à la limite fonctionnel dans le système capitaliste c'est-à-dire l'école ; sa fonction serait plutôt d'habituer à une norme, à la limite quelle qu'elle soit, parce que celui qui est fonctionnel [p. 125] professionnellement, c'est l'autre ! Ce sont les autres normes qui sont acquises dans d'autres institutions, dans la famille, dans ces écoles d'ingénieurs dont on a parlé, dans tout un secteur qui est celui de la technocratie, qui là détient effectivement les normes dominantes ; il y a là effectivement en ce moment un clivage qui peut expliquer peut-être pourquoi effectivement les gosses n'ont pas envie non plus d'apprendre une norme qui est parfaitement inadéquate ; je crois que ça explique le deuxième fait, sur lequel il y avait opposition. Quand Kaminker a invoqué l'histoire en disant l'histoire du mouvement ouvrier, il a montré que les ouvriers ont appris le français standard ... et par conséquent il a un peu pris ça comme une preuve, alors que ce n'est pas une preuve, il a pris un élément du processus, comme un élément qui devait se répéter, qui, à partir du moment où il avait existé, devait se répéter, ou si on invoque l'histoire d'une autre manière, c'est-à-dire d'une manière paradigmatique, eh bien ? qu'est-ce qu'on a constaté pour la bourgeoisie du 18e siècle ?

Elle a commencé effectivement à singer la noblesse, elle a commencé à apprendre les manières nobles et ça a été la phase du bourgeois gentilhomme, et puis ça lui a été utile, ça lui a permis de monter et puis dans un second temps, elle n'a plus eu besoin de singer la noblesse, elle a quand même coupé la tête au Roi, un peu à son corps défendant, mais enfin

elle a quand même fait des choses qui, en fait, ont affirmé ses propres valeurs ; elle n'a plus eu honte, par exemple, d'être marchande, d'avoir des noms sans particule ou des choses de ce genre, donc ! Si on prend maintenant la situation [p. 126] actuelle, on est peut-être un peu plus proche d'une situation où, après une période où il a été nécessaire, effectivement, d'apprendre une norme pour des raisons politiques ! sinon il n'y aurait pas eu compréhension parce que elle était, effectivement dominante ; il y a peut-être une période où il s'agit essentiellement d'imposer, de faire apparaître d'autres normes.

D. Baggioni :

Oui là ! je voudrai répondre à monsieur là sur le problème de la presse d'extrême gauche, qui, d'après lui, développerait de nouvelles pratiques linguistiques ; je n'en suis absolument pas sûr ! Hein ? J'ai même des éléments qui sont radicalement en contradiction avec ce que vous dites ; d'abord j'aimerais qu'on me cite concrètement une presse d'extrême gauche qui développe cette pratique, ces pratiques linguistiques. Je ne la connais pas personnellement !

Je connais en revanche quelques tentatives, qui ont tourné court ; je pense en particulier à l'éphémère revue d'Avignon, qui voulait donner la parole au peuple ; très vite, on a vu que la simple transcription graphique des énoncés oraux représentait déjà une normativisation, une standardisation, et cette revue s'est arrêtée au deuxième numéro. Quant aux autres revues, celles qui ont vécu, il est certain qu'elles utilisent ce qu'il y a de plus banalement norme du français standard. Je pense à la presse gauchiste, d'extrême gauche, et je pense également à la presse marginale telle que *Charlie-Hebdo* ; les linguistes ont montré que cette presse, finalement, intégrait quelques éléments lexicaux populaires, mais faisait en fait un usage stylistique de certains éléments empruntés au Français parlé ; en aucun cas, elle ne présentait une pratique linguistique, correspondant à un français parlé, une espèce de contre-norme. Je pense en particulier à des journalistes comme [p. 127] Cavana Isabelle dans *Charlie-Hebdo*, et d'autres ; c'est le style *Canard Enchaîné* : on est en pleine littérature et je le dis absolument sans ironie ! Pour le problème de l'ironie, de l'antiphrase, on peut très bien analyser linguistiquement, la rupture de communication ; l'échec de l'ironie ne provient pas du niveau linguistique normé ou non normé, mais provient de l'univers culturel sous-jacent, de l'interdiscours qui suppose l'ironie. Si le lecteur n'est pas en possession du référent, il ne peut effectivement pas saisir l'ironie ; l'ironie se définit par une distorsion, entre le signe et son référent ; si on ne connaît pas le référent, on ne peut pas savoir cette inadéquation entre le signe et le référent. Si vous dites «le filiforme Monsieur Barre», si vous ne connaissez pas Monsieur Barre, vous ne pouvez pas saisir l'antiphrase, l'ironie n'est pas un problème linguistique, c'est un problème culturel !

J.B. Marcellesi :

Oui, moi je voudrais, à propos de l'ironie et à propos disons de la manière dont ça peut être reçu donner l'exemple de toute une rubrique qu'il y a eu dans un journal du matin, essentiellement à propos de l'Espagne. De temps en temps, j'étais effaré en pensant à la lecture qui pouvait être faite, d'un certain nombre de remarques ironiques qui finalement, hors du contexte, pour quelqu'un qui ne connaissait pas de manière exacte la réalité espagnole, pouvaient être prises à contre-sens. C'était des plaisanteries, sur l'hôtel par exemple, au lieu de la prison, ou d'autres formules de ce genre, et il y en a eu comme ça pendant plusieurs mois ; c'est passé maintenant, mais je me disais : non ce n'est pas possible ! Qu'on donne cela, quelque chose qui se présente comme de l'information et, en ce qui me concerne, je considérais que cette manière d'écrire qui, effectivement, s'apparente [p. 128]

un peu au style Libération ; ne convenait pas du tout ! et, qu'elle ne convenait pas du tout au lecteur à qui elle était destinée !

A. Winther :

D'abord, le premier point c'est qu'il faudrait d'après les interventions des collègues une seconde rencontre, qui prenne davantage en compte les besoins des enseignants ! Parce que personnellement mon intervention, je ne l'ai pas du tout envisagée du point de vue pédagogique ! D'abord, nous ici, ce n'est pas du tout notre rôle ! Les étudiants ont une norme que de toute façon on ne changera pas. C'est tout au moins mon opinion ! En tout cas, faut-il que les collègues du second degré enseignent telle ou telle norme ? Ce n'est pas du tout dans cet esprit là que le colloque, ce colloque-là a été organisé. De ce point de vue on peut faire une autre séance, au cours de laquelle l'aspect pédagogique serait envisagé. Maintenant au niveau de ce dont on parle, qui est davantage l'aspect théorique, Brasseur disait : « Voilà il manque quelque chose quand même » : enfin, à mon sens c'est ceci : on a parlé de norme un peu en l'air. Ce qui le turlupinait et puis moi aussi ce qui me turlupine d'ailleurs c'est le problème de la légitimation ou quelque chose comme ça de la norme, c'est-à-dire de l'origine de cette norme dont on sait qu'elle existe ! De quoi tire-t-elle son origine ? et il a parlé, pour essayer de trouver cette origine dans l'auto-correction, dans l'auto-censure.

Je pense que c'est un élément qui n'est pas à négliger dans la mesure où je me demande si finalement la norme, si elle est, bien sûr, en relation avec une organisation sociale puisqu'on parlait de ça, c'est certain ! mais je ne pense pas que ce soit aussi [p. 129] immédiat que ça comme rapport, et entre autres je pense que la norme est quelque chose qui, dans le vécu des gens, au niveau aussi bien de l'individu même que des masses, n'apparaît pas comme quelque chose qui est imposé de l'extérieur. Je connais énormément de cas, dans ma famille, de gens qui, sachant simplement lire et écrire, s'auto-censurent, entre autres parce qu'ils ont conscience de ne pas avoir le savoir. Ce phénomène est extrêmement important en fait ; comment est-ce qu'une norme peut s'installer ? il n'y a pas que l'école qui certes, globalement, est un phénomène de masse et doit avoir un rôle, mais ce n'est pas si direct que ça et, pour répondre aux collègues, je ne sais pas si, en fait, les collègues du second degré ou du premier degré ont un rôle tellement important dans l'établissement de la norme à l'heure actuelle, et dans la situation actuelle.

Certes en tant qu'enseignants, on contribue à la différence, c'est peut-être vrai ! mais, en fait, il me semble que c'est tout à fait subjectif, c'est tout à fait infime le rôle qu'on a ! c'est au niveau des relations, des situations des individus dans la société et des mécanismes qui, pour ma part je crois, nous échappent encore que ça se passe. De là même façon on n'a pas fait, (je pense, je n'étais pas là ce matin) de rapprochement entre ce problème de l'établissement de la norme et le problème du changement linguistique. Certainement un changement linguistique, est à relier d'une certaine façon à un changement social, mais en fait ce n'est pas du tout aussi évident que ça, il ne suffit pas d'une révolution sociale pour entraîner aussitôt des changements linguistiques et [p. 130] là on en a la preuve, parce qu'il suffit de regarder. En classe, c'est très net ; Révolution en U.R.S.S., plus récemment révolution à Cuba : l'organisation sociale a changé très nettement, et donc on a à y voir ! et ça c'est très facile à constater. Est-ce que la langue utilisée à Cuba a changé ? je ne le pense pas ! hein ? Par ailleurs est-ce que la norme si vous voulez qui pour moi est quelque chose de plus étroit que la grammaire, est-ce que la norme a changé ? Cela ne me semble pas !

Il est possible, si vous voulez, qu'au niveau du discours alors que maintenant s'impriment et se disent des choses qui ne s'étaient jamais dites avant, il y ait des changements, mais au niveau du phénomène langue, qui se situe à un niveau assez abstrait, du phénomène norme aussi, je ne pense pas que les corrélations entre, disons situations sociales et norme de la

langue, soient aussi immédiates que ça. Ca doit être beaucoup plus complexe que ça, et entre autres je pense qu'intervient, d'une part au niveau de l'individu toujours cette espèce de besoin parce que la langue est pour lui enfin ! enfin la langue ! le discours qu'il utilise est pour lui comme le vêtement, c'est quelque chose dont il sait que ça va le situer dans la société ; dont il a toujours tendance à chercher un modèle près des gens qu'il admire. Et puis, d'un autre côté, de ce point de vue, je ne pense pas que la norme soit sentie comme une contrainte ; les gens, je pense, y vont assez naturellement ; dans l'organisation sociale actuelle ; je pense que peut-être, dans une autre société, qui serait fondée sur une morale totalement différente, ce serait différent ! mais actuellement ! autour de moi je vois des gens qui n'ont pas un dictionnaire chez [p. 131] eux, si vous voulez mais qui, tout d'un coup en parlant, déclarent « Ah mais ça ! ça ne se dit pas, ça ». Parce qu'ils ont l'impression que c'est un mot de la région dont ils sont originaires et puisque peut-être il ne faut pas le dire etc. ; on se dit « lui il est allé aux écoles » tout ça ça joue ! mais en fait personne ne leur a jamais dit ; certains ne sont jamais allés à l'école.

J. P. Goldenstein

Oui, mais enfin là, ça me paraît absolument central parce que c'est comme l'idéologie ; le propre d'une idéologie c'est de disparaître ; alors, de même pour la norme, si on nous dit : « Vous êtes un divulgateur de la norme etc. », « moi, Monsieur, mais pas du tout ! enfin ! je suis un bon français » ! mais, c'est... je ne crois pas que... ça ne change pas grand chose en réalité, si vous voulez, qu'on en ait conscience, ou qu'on n'en ait pas conscience. Enfin ! soit on le pose, et on pense que la norme c'est absolument central, dans la pratique par exemple de l'enseignement notamment, et dans la diffusion du savoir ou de la connaissance d'une langue. Je pense que, malgré tout, votre intervention sur la communication travaillait aussi là-dessus !

A. Winther :

Non, mais il y a aussi la question du choix pédagogique ! Ce qui, pour la norme, ne m'intéresse pas ! Est-ce qu'on a besoin d'une norme pour enseigner ? moi je pense que de toute façon il y aura une norme . Il n'est, de toute façon, il ne sera pas du pouvoir d'un appareil d'Etat quelconque, de changer la norme ou la langue ! enfin ! pour le moment je pense qu'on ne connaît pas les mécanismes du changement linguistique ! et donc on ne pourra pas changer la norme comme ça, même en 50 ans, même en un siècle ! il y a une espèce [p. 132] de consensus ; moi je crois qu'il y a quelque chose comme ça, je ne sais pas le définir mieux ! est-ce qu'il faut changer de norme ? vous pouvez toujours changer de norme, ça n'empêchera pas les élèves de parler comme ils parlent.

J.B. Marcellesi :

Oui ! moi je crois qu'il y a un problème qu'on n'a pas posé et on ne pouvait pas poser tous les problèmes ; tout à l'heure, Quereel nous a reproché de ne pas avoir traité les problèmes pratiques, je crois que, d'abord si on avait voulu dire aux collègues ce qu'ils doivent enseigner et ce qu'ils ne doivent pas enseigner, nous aurions été nous-mêmes normatifs, et normatifs sans avoir le pouvoir. C'est-à-dire que nous aurions dit « faites ceci », sans connaître les problèmes de chacun, sans connaître les situations concrètes, sans connaître le régime des examens, parce que, je crois que, pour prendre une position, sur le problème, il faut tenir compte de toutes les situations concrètes. C'est quelque chose dont on peut discuter ; mais en sachant, premièrement, qu'on risque d'être normatifs, directifs, d'une certaine manière ! et d'autre part qu'on risque de ..., mettre les gens dans des situations où ils prennent des risques, sans que nous-mêmes nous en prenions. Ca c'est le premier problème !

D'autre part, et il faut bien qu'un colloque pose certains problèmes et pas d'autres ; ici disons les thèmes étaient fixés, on l'a indiqué. Nous pensons avoir traité les thèmes que nous avons annoncés et il est évident qu'il y en a d'autres qui auraient pu être traités, par exemple, celui du rapport entre la norme linguistique, la norme sociale, la vie en société. Le problème posé, implicitement, par Winther, c'est [p. 133] celui, non pas de la publication de telle ou telle norme, mais du fait que, dans la vie en société, la socialisation implique des « normes » ; je mets le terme entre guillemets ; c'est-à-dire, un certain nombre de conventions sociales qui, entre autres règlent les rapports des classes même, c'est-à-dire que la lutte de classe notamment n'est point la rupture des liens dans la société ; elle est l'antagonisme des luttes sociales et non pas la constitution des classes sociales en sociétés globales ; il n'y a même de classe sociale et de lutte de classe que dans la mesure où il y a coexistence contradictoire, antagonisme, dans le même ensemble social. Je crois qu'il faut donc voir les deux, il faut voir la globalité, et il faut voir les contradictions et déplacements de ces contradictions dans l'histoire.

J. P. Goldenstein :

Dans un colloque qui s'était donné pour objectif un point de vue scientifique sur la norme, on ne pouvait pas aborder tous les points, ça c'est l'évidence même ! Mais je dirais, enfin, personnellement, pour conclure, que ça me paraît moins évident, qu'il est absolument impossible en traitant de la norme de rester uniquement sur le terrain de la spéculation scientifique, que c'est un point trop central et que fatalement on est amené à tomber dans la pragmatique, et que ce n'est pas faire dévier la conversation ou faire des reproches à des gens en disant « vous n'avez pas traité de ceci, vous n'avez pas traité de cela » mais que automatiquement, la norme ça se vit tous les jours.

J. P. Kaminker :

J'entendais dire que la question pour laquelle avaient fait venir des enseignants n'avait guère été posée, à savoir, l'enseignement peut-il être dispensé sans une pratique normative ? Moi je prétends, au contraire, que c'est cette question là qui a été [p. 134] très souvent au cœur de ce qui a été dit, et je réponds même qu'il y a eu des éléments de réponse et que, en général, les réponses, données par ceux qui sont venus, sont positives. En ce qui me concerne je n'ai pas été du tout équivoque, dans cette position-là ; je me suis fait le défenseur d'une certaine intervention normative, en me gardant, et là je ne voudrais pas reprendre ce que Marcellesi a indiqué, de donner des prescriptions... Maintenant, en revanche ! je suis bien d'accord avec ceux qui se sont exprimés pour ressentir un certain manque dans l'ensemble de ce qui a été dit, et je voudrais ... faire ressortir..., l'un des points manquants ! C'est une théorie de la norme dans tous ses aspects, précisément une réflexion sur la censure que, personnellement, j'avais essayé de mettre en avant dans ce que j'ai dit mais tout en remarquant que mon exposé ne me satisfaisait pas moi-même. En fait nous exerçons des censures ! pédagogiquement, on peut se poser le problème de les hiérarchiser, de les retenir, d'en retenir certaines, on peut chercher le moment. Nous sommes tous à même dans certaines conditions de communication d'exercer des censures mais qu'est-ce que c'est ? exactement ? alors là je vois qu'on n'a pas beaucoup approfondi et que la question mérite d'être examinée ; et, dans beaucoup de sens à la fois ; d'une part, je crois qu'il faudrait beaucoup élargir parce qu'on fait comme si ces questions là ne posaient qu'à propos de la langue ; je voudrais qu'on ouvre les yeux, sur ces domaines, où la censure est constante, et beaucoup plus innocente, beaucoup moins dramatique pour nous, parce qu'elle ne touche pas notre métier . Sommes-nous en peine, pour trouver des exemples de censure dans le domaine, disons, [p. 135]

en général esthétique ? est-ce qu'il est rare d'entendre « elle est mal habillée » ou de dire d'une maison « c'est vilain » ? Non ! Ca fait bien partie de notre expérience la plus commune de la vie en général, ça ne nous pose pas de problème, parce qu'on n'est pas architecte, ou parce qu'on n'est pas marchand de confection.

J. B. Marcellesi :

Pourtant ! Je crois que l'autocensure existe là aussi !

J. P. Kaminker :

Bien sur ! Alors je crois qu'il faudrait aller dans des domaines très divers et ne rien exclure de ce qui est à caractère esthétique, et qui intervient d'ailleurs dans une esthétique du discours.

J. B. Marcellesi :

Oui ! là je te coupe ; c'est pour ça que je dis couches culturellement hégémoniques, parce que là aussi elles jouent.

J. P. Kaminker :

Bien sur ! Une autre direction ce serait la théorie de la censure en psychanalyse ; il est vraisemblable que, ce qui se passe dans la censure linguistique peut avoir quelque chose à voir avec la censure comme les psychanalystes l'entendent ; et là le troisième domaine qui intéresse alors peut-être plus spécialement les linguistes, ce serait de se poser les problèmes de description non pas de déviations isolées, mais de discours fautif. J'avais remarqué tout à l'heure que l'on est quelquefois franchement dans la linguistique, et d'autres fois, dès qu'on passe du côté du lexical, on est sur les marges de la linguistique. Il y a là un travail pratique à faire ; qu'est-ce qui se passe quand des gens écrivent : « les étudiants en sciences économiques ont pris conscience de la quasi-ignorance, voire même de l'indifférence des offreurs d'emplois et de l'opinion publique » : « ce désintéressement nous porte un grand préjudice ». Qu'est-ce qui se passe quand on lit : « *législation* » au lieu de « *légalisation* » quand on écrit : « l'absence de ce programme de santé fait défaut aux militants » ou bien « il ne [p. 135] suffit pas d'avoir une mémoire exceptionnelle pour se rappeler encore une fois les promesses de Giscard d'Estaing ». Les appareils, les méthodes pour décrire des corpus peuvent être un problème pour les linguistes !

J. B. Marcellesi :

Oui ! je signale qu'aujourd'hui nous avons tous commis un certain nombre de fautes sans doute proportionnel au temps de parole ; donc pour répondre à la question « faut-il être normatif ou pas ? » je crois que tu as raison de dire que nous avons essayé d'apporter un certain nombre de réponses mais de très loin ; ça veut dire que si nous étions maîtres de tout, nous cesserions d'être normatifs en demandant aux enfants de s'arranger quand même pour se faire comprendre ; mais en sens inverse, je crois que dans la situation actuelle, aucun de nous n'a le courage de dire aux enfants uniquement : « parlez comme vous parlez, sans essayer de leur faire intérioriser un système, le système linguistique ».

Alors qu'on soit très large ou qu'on accepte tout, c'est une chose ! Mais qu'on ose dire ... « faites comme vous voulez », ça pose d'autres problèmes, d'autres responsabilités, là on est coincé.

J. P. Goldenstein :

Moi je crois surtout que ça ne marche pas si vous dites « faites comme vous voulez » ; les gens attendent quelque chose, ça j'en suis certain ! Je pense, si tu veux au problème des révolutions. Bon ! la première aspiration des gens, c'est le droit au savoir ; et puis ce qu'ils demandaient c'était écrire et parler comme tout le monde ! ça à chaque fois ça a été comme ça : il faut en tenir compte.

QUELQUES REMARQUES

Bernard GARDIN

Rouen

1. Kaminker a posé à un moment donné de son exposé que s'il se trompait dans son choix d'une pratique critique de la norme, c'est avec lui tout le mouvement ouvrier qui s'était trompé et se trompait dans ses attitudes par rapport à la langue. Il a donc invoqué l'histoire et précisé le fait que les militants politiques et syndicaux du mouvement ouvrier ont acquis la norme, cette acquisition constituant une part importante de leur pratique. Je ne suis pas d'accord avec ce recours à l'histoire proche au sens où la stratégie évoquée ci-dessus (l'apprentissage de la norme) n'est plus considérée comme partie d'un processus, mais comme une stratégie bonne en tout temps.

Je m'appuierai aussi sur l'histoire mais d'une manière paradigmatique (en changeant de formation économique et sociale), pour constater que la bourgeoisie a connu une phase de tentative d'intégration à la noblesse par acquisition (transformation) des valeurs aristocratiques et notamment dans le domaine des pratiques linguistiques ; c'est la phase du « bourgeois gentilhomme » (qui prend des cours de langue). A cette phase se rattache le *Dictionnaire de l'Académie*, réalisé par des bourgeois d'ailleurs, qui en fait, tout en ayant une allure de dictionnaire aristocratique (cf. la présentation des mots par familles, le classement des termes par niveaux... et sa nature de dictionnaire de langue) réalise néanmoins certaines ruptures avec l'idéal aristocratique (cf. tout le débat sur les synonymes au 17^{ième} siècle, la défense de ? [p. 139] la synonymie, de la richesse du vocabulaire, était une attitude aristocratique, la valorisation de la « circulation » d'un moins grand nombre de signes étant une attitude bourgeoise. Quoi qu'il en soit cette phase est celle d'une tentative d'intégration à la noblesse, même s'il s'agit aussi de transformer de l'intérieur les valeurs aristocratiques au niveau idéologique. Par la suite la bourgeoisie n'aura plus honte de ses propres valeurs (cf. l'histoire du théâtre : le commerçant du théâtre bourgeois remplace le monstre tragique) et notamment dans le domaine linguistique : c'est ce qu'annonce déjà le dictionnaire de Furetière, Furetière un homme qui a choisi son camp très tôt. La préface du *dictionnaire de l'Académie* publiée en 1795 est éclairante sur ce point : il s'agit d'affirmer l'existence d'une nouvelle norme, celle de la langue républicaine et de nouvelles pratiques linguistiques. Si, plus tard, la bourgeoisie feindra n'avoir pas changé la langue (voir la préface du *Dictionnaire de l'Académie* de 1878), si elle semblera réutiliser les oripeaux aristocratiques, cette attitude n'a rien d'étonnante : il s'agit de nouveau de mettre la langue à l'abri des conflits, de la poser comme en dehors de ceux-ci.

Je reviens à nos problèmes actuels. Il ne s'agit donc pas de condamner les attitudes anciennes par rapport à la langue, elles ont sans doute représenté des « choix » stratégiques

justes, effectués de toute manière dans des contextes idéologiques qui ne permettaient peut-être pas d'autres possibilités à ce niveau ; il s'agit de se demander si *actuellement* il n'est pas possible au mouvement ouvrier de promouvoir ses *propres* valeurs linguistiques – c'est-à-dire pour le linguiste d'étudier les pratiques [p. 140] linguistiques en question autrement que dans la problématique de l'écart, du non fonctionnel, du handicap...

2. Sur le concept de *Nation française*

La norme, dit Kaminker est garantie par le consensus, c'est-à-dire par la Nation ; mais il oublie que *Nation* dans le contexte politique actuel désigne deux objets et même trois :

- la Nation française actuelle, telle qu'elle est (discours du pouvoir)
- la Nation française comme projet (dans le discours communiste par exemple).
- Ce dernier emploi pose généralement l'existence d'une Nation française latente aujourd'hui, occultée, qui ne pourra se développer que par des changements politiques, par un processus de transformation.

Attaquer la Norme actuelle, c'est s'attaquer à la nation dit Kaminker, peut-être, mais à la conception de la nation dans l'idéologie dominante, pour promouvoir une autre réalité nationale. Norme et nation sont donc bien liées, mais aussi dans un processus de transformation de l'un et de l'autre réalité.

3. Sur les couches culturellement hégémoniques

Ce ne sont pas en effet les classes économiques dirigeantes qui forment les pratiques linguistiques, assurent la reproduction de ces pratiques et l'orientation des normes ; ceci s'effectue dans des appareils, où fonctionnent des professionnels de la parole relevant des « couches culturellement hégémoniques », mais ces couches sont clivées elles aussi, et il faudrait opposer grossièrement : [p. 141]

- les enseignants du primaire, secondaire, une partie du supérieur aussi
- les professionnels des mass-media, les enseignants d'une partie du supérieur (droit, H.E.C., Ecoles de Commerce, Sciences Po ... Ecoles d'ingénieurs ...).

Pour nous les *vraies* normes, celles qui sont les plus fonctionnelles socialement s'apprennent auprès des professionnels de la seconde catégorie ; l'école au sens traditionnel a bien sûr une fonction normative mais la norme qui y est reproduite n'est pas la même que l'autre, est socialement moins fonctionnelle, elle aurait aujourd'hui davantage fonction de sélectionner ceux qui vont pouvoir apprendre à *pratiquer* le second système normatif.

Ceci est évidemment à mettre en rapport avec l'histoire du système scolaire, les atteintes actuelles portées à ce système, à mettre en rapport aussi avec la situation économique des couches sociales en question, leurs choix politiques... Va-t-on vers la disparition de l'hégémonie culturelle des couches n°1 ?

LA NORME DANS LA LOGIQUE DU FAIT « LANGAGE »

Louis GUESPIN

Rouen

Il est frappant que ce colloque ait fait la part si petite à l'idée du caractère *linguistiquement nécessaire* de la norme. Chez Saussure, norme et système se confondent : la langue est un système de signes où les valeurs émanent du système, pendant que la garantie du système est dans l'action normative de la société. Dans les recherches de 1977, sous l'influence de critiques ayant montré l'irrégularité et le caprice de la norme, on tendra à *opposer* système et norme, un peu comme régulier et capricieux, au moins comme soumis à l'action de grandes lois évolutives et soumis à des décisions proprement humaines, et donc finalement comme langue et parole.

En quelque 60 ans, la norme a passé, dans l'horizon conceptuel des chercheurs, du domaine de la langue au domaine de la parole. Certes, ceci n'est pas toujours reconnu, et les mêmes qui évoqueront le caractère *construit* de la norme et son rapport à des instances d'élaboration et de diffusion normatives professeront en même temps le *Cours de linguistique générale* où Saussure affirme l'impossibilité du changement délibéré en matière de langue. Ce paradoxe me semble parfaitement normal ; encore faut-il le voir et le vivre comme paradoxe.

La norme, langue ou parole ?

Il est ainsi courant en 1977 de poser le problème de la norme au niveau du *consensus national maintenant une langue (le français par exemple) comme langue*. C'est ici l'attitude principale de Kaminker ; c'était l'attitude de Gramsci telle que rappelée par Baggioni. C'est donc sur la norme comme *idée* qu'on travaille, [p. 144] et non sur la norme comme *phénomène* ; on s'intéresse à la norme comme enjeu et aliment de la lutte des classes, ce qui est vrai mais incomplet.

Dans un premier temps, une affirmation de Kaminker me servira à la fois à illustrer l'opposition proposée ci-dessus entre idée et phénomène, et à contester le dilemme où cette même affirmation enferme les négateurs du « français standard ». Kaminker nous dit que le français standard, c'est « un français garanti par la norme de la communauté nationale, appuyée sur ses organes étatiques ». Le dilemme est de taille, puisque Kaminker ajoute que, autrement, l'on est contraint de tenir un autre discours, mettant en question l'existence de la France en tant que communauté nationale.

Je crois pouvoir refuser l'alternative, parce que ce raisonnement repose sur la confusion courante entre les deux aspects de la norme, aspect phénoménal et aspect processif. On peut

en avancer une première explication ; d'entrée de jeu, plus profondément, on n'a pas distingué dans le concept même de *nation* les deux aspects : la nation comme phénomène / la nation comme idée. Il y a, sur la nation, à se poser une question ontologique et une question idéologique :

- question d'existence : la nation est un phénomène, évidemment pas simple, mais toujours en train de se faire ; la nation, phénomène *et* processus, n'existe comme phénomène qu'en procès, en mouvement. A ce titre déjà, notons que sur le phénomène « nation », il peut y avoir un consensus statique, donc idéaliste et finalement réactionnaire en 1977. Mettant en avant la nation française, on [p. 145] s'interdira par exemple de poser la question des régions, en pensant, parfois sincèrement, qu'elle remettrait en cause l'œuvre de la Révolution. En face de cette attitude fixiste, mystifiée ou mystifiante, j'affirme qu'il y a place pour l'évocation d'un consensus d'autre nature, processif, évolutif : la nation française est à faire ;

- question idéologique : la nation, c'est une idée, enjeu et produit de la lutte des classes. A ce titre, en ce qui concerne la langue, on peut être national et conservateur, en disant : « toucher au français standard, c'est porter atteinte à la nation », ou évolutif : le Français standard est à faire ; ce sera le français qui tendra le plus à la vraie universalité. Marx et Engels ont montré qu'il y a des périodes historiques où la classe montante semble assumer l'universel. Je pense que c'est sur ce substrat historique que se sont fondés de transitoires « Français standards » (*la parlure française*, puis le français bourgeois des lumières ; voir par exemple Rivarol), qui ont eu leur heure d'adéquation lors de la montée de classes nouvelles vers la domination, sous les apparences, plus ou moins frustrantes, de l'universel.

A ce titre, on peut d'ailleurs affirmer que seul un français *d'après la lutte des classes* sera vraiment français standard : c'est dire en passant mon plein accord avec Kaminker pour condamner l'ouvriérisme en matière de langage. Le passage par le français populaire, tendance effectivement observable hors de tout volontarisme, ne saurait traduire que la crise de la bourgeoisie raréfiée et la montée du peuple travailleur vers le pouvoir.

Nous arrivons à deux conclusions provisoires :

1. l'appui sur une norme en tant qu'*existante* et *synchroniquement fixe* semble franchement métaphysique : il faudrait *oublier* que la lutte des classes entraîne une lutte dans la langue ; [p. 146]

2. mais on ne peut comprendre la norme comme *idée* sans tenir compte de son existence phénoménale.

La réalité de la norme et la cécité due à la « langue ».

Les « dialectisations » de l'impensable ont déjà été tentées ; voir Saussure, cherchant à rendre compte du *changement dans la continuité* avec la « force d'intercourse » et l'« esprit de clocher ». On les retrouve avec J.B. Séguy : fonction unifiante / fonction démarcatrice. Je crains que Kaminker ne risque la même opération, *vraie mais inopérante*, en liant *arbitraire* et *supériorité* de la forme normée. Dans tous ces cas, on constate une contradiction dans le réel, on n'en dit pas le moteur, la logique.

Ces diverses motions nègre-blanc me semblent provenir de ce que la recherche se place à un niveau d'abstraction trop haut, donc pauvre. Quand des linguistes envisagent pratiquement le phénomène « norme », ce n'est pas un hasard s'ils aboutissent à liquider les positions apparemment compréhensives et dialectiques à la Saussure. Confrontés au réel, ils se polarisent sur la continuité, ou sur la différence : n'ayant pas de principes pour saisir l'unité des contraires, ils privilégient l'un des termes de la contradiction. Favoriser l'optique de la

continuité, c'est évidemment le cas le plus fréquent dans l'enseignement, sous l'influence de l'idée de bon sens que « du français du XVII^{ième}, c'est déjà du Français » et que « du Français de Lille ou le Marseille, c'est toujours du français ». D'où les grammaires scolaires, tentant une explication commune des valeurs de l'imparfait entre XVII^{ième} et XX^{ième}, alors que le système a été profondément transformé, comme le remarquent nombre de linguistes ; ou au moins, s'il [p. 147] s'agit de grammaires « rénovées », une description commune du phonétisme, de la syntaxe et du lexique du français synchronique, signalant au mieux des « variantes dialectales ». Favoriser en revanche la différence, c'est le cas des travaux décrivant des langues de classes, des ruptures, des oppositions comme élaboré/restreint ; pensons à Lafargue, ou, récemment, à B. Bernstein ou R. Balibar.

Si les deux attitudes *pratiques* sont ainsi faussées, unilatérales, c'est sans doute que la position théorique des linguistes généralistes – position apparemment sereine, compréhensive et dialectique – n'est pas un bon guide pour l'action. En *identifiant* norme et langue, comme Saussure, ou en *distinguant* norme (opinion) et système (langue), selon des tendances plus modernes, dans les deux cas, on présuppose un fonds commun incontesté, la langue : on consent à s'interroger sur un aspect du problème, mais au prix de l'aveuglement sur l'autre aspect.

Complexité de la logique normative

Je suis pleinement d'accord avec Baggioni sur la nécessité de mettre en avant, comme principe explicatif, la notion de *fonction langagière*, telle qu'on peut la faire découler d'un paradigme un peu inattendu par rapport à la tradition linguistique, dans lequel figureraient, à la suite de Marx-Engels de *l'Idéologie allemande*, aussi bien les travaux de Leroy-Gourhan et de Tran Duc Thao que ceux de L. Lentin. Je ne peux évidemment illustrer ici la notion de fonction langagière, sur laquelle je travaille ; disons simplement que cette fonction est ce qui relie le premier mot-phrase de l'enfant et la période la plus complexe de l'orateur. Et soulignons que cette période, pour complexe qu'elle soit, (et à ce titre relevant de l'analyse linguistique [p. 148] reste marquée par sa première fonction : elle est d'abord, avant tout, *l'exercice de la fonction langage, mise en forme langagière du reflet du réel dans la conscience*.

Que constatons-nous alors ? Il y a réellement des procédures de demande d'éclaircissements, de correction etc. (« Que voulez-vous dire » ?, « qu'est-ce qu'un x ? »). Il y a de fréquentes vérifications de l'adéquation entre l'acte de langage (émergence, sous forme de comportement verbal, d'une situation vécue) et la situation de communication. Et ceci est vrai aussi bien dans l'activité de consultation du dictionnaire, de recours à un tiers, que dans la mise d'accord entre locuteurs et dans la définition ostensive (« un x, c'est ça »).

Or les phénomènes de *mise en langage*, puis de *vérification d'adéquation*, ont lieu dans une situation historique donnée, dans une société concrète. Et n'oublions pas que la première caractéristique, fondatrice, de la société humaine – de la conscience et, indissolublement lié, du langage –, c'est le travail humain. Avec Tran Duc Thao, je pense que la première communauté (du point de vue phylogénétique au moins), c'est aussi la première manifestation de ce que Marx et Engels appellent *le langage de la vie réelle* : le langage à l'occasion de la production.

Dès lors, un premier niveau normé est atteint : celui de la norme communicationnelle : « pour être compris, il faut dire ». Et là, on rejoint l'ontogénèse, le développement du langage chez le jeune enfant. Spéculant sur la norme, pense-t-on assez souvent que le premier « il faut dire » ne vise pas la correction, le beau langage, mais tout simplement la *nécessité d'un acte langagier* ? Remarquons que la réflexion d'un parent agacé, lors du dressage à la propreté :

« il fallait dire caca », est bien antérieure à tout [p. 149] précepte tel qu'« on ne parle pas de ces choses-là ». A ce stade, mieux vaut « caca » que rien du tout !

Mais c'est que justement les choses n'en restent pas là. Dans un premier temps (premier au plan de l'histoire du développement du langage chez l'enfant, mais aussi au plan de toute *prise de parole*), le langage est la conscience même ; mais un phénomène complexe d'*idéalisation*, sur lequel je ne puis m'étendre ici, va entraîner le divorce (progressif) entre la fonction langage et l'énoncé produit : du langagier, on passe au linguistique. Le langage peut cesser (plus ou moins) d'être mode de connaissance, forme immédiate du reflet en conscience, pour être senti et traité par le locuteur lui-même comme *vecteur* de sa pensée, *média susceptible d'aménagements et de distorsions* ; de façon concomitante, les concepts se figent en unités spécifiées, procès ou substances. C'est alors le temps de l'identité sociale, le temps où j'apprends à *parler comme*, et à *parler différemment à X et à Y*. Autre temps, autre norme ; mais cette nouvelle normaison, si elle agit certes en retour sur la précédente, ne la détruit pas ; je constate vite qu'un discours *satisfaisant à la norme sociale* peut échouer par *insuffisance du réel partagé* (je tiens compte d'autrui, mais la sphère de nos activités ne se recoupe pas) ; de cette expérience faite par le jeune enfant, l'adulte jouera volontiers. Nous ne savons pas ce qu'est une *ptyx*, ni même si semblable objet existe, mais Mallarmé lui consacre un élégant poème : provocant, le poète joue sur notre *reconnaissance sociale* du genre poétique pour nous imposer un *réel irréel*.

Reste bien sur un troisième niveau, sur lequel le débat s'est polarisé ces dernières années ; va-t-on le baptiser *niveau de l'intervention sociale* ? Ce serait ne pas voir que les processus [p. 150] énumérés ci-dessus sont eux aussi dominés par la société : ce sont les rapports de production qui entraînent le premier effet, *le langage de la vie réelle* ; ce sont les rapports intersubjectifs, dominés par l'appartenance de classe, qui entraînent le second, *l'effet-langue*. Le troisième n'est donc ni plus ni moins social que les autres, il l'est autrement. Il est constitué par les formes, souvent spectaculaires, de l'intervention des groupes, des classes, de l'Etat, dans les processus d'unification linguistique (ainsi que d'*individuation* linguistique au sens de Marcellesi), dans la politique de normaison administrative (décret de 1973) professionnelle (AFNOR etc.) et surtout scolaire. On remarque que je ne parle pas d'appareils : c'est que la notion d'appareil, de toute façon mécaniste, éclate forcément, dans cette optique : la famille, « appareil idéologique d'Etat » dans la liste d'Althusser, intervient essentiellement quant au second niveau normatif (« *comment il faut parler à papa ou maman vs à grand-mère vs au petit frère* ») ; et, surtout, s'il fallait parler d'appareil idéologique d'Etat, cette théorie linguistique exigerait que soit mentionné en tout premier lieu le point nodal que désignent fondamentalement Marx et Engels, ce point que néglige Althusser et qui domine notre premier niveau normatif : *le travail*, et très précisément, pour notre époque et pour longtemps, *la division du travail*.

Ces quelques remarques resteront sans conclusion. Elles n'ont qu'un objectif : compliquer les choses. Parce que, tant par les linguistes qui nous ont précédés que par nous tous en ce colloque, peu de choses fausses ont été dites ; mais beaucoup de choses unilatérales. Je suis parti de la critique de toute réduction de [p. 151] la norme à son aspect de phénomène, et du caractère insatisfaisant de la solution qui croit en faire un processus en la voyant comme un enjeu : dire « il y a bataille autour de la norme », c'est encore traiter la norme comme toujours déjà faite.

Chercher à la voir comme processus, émergeant, à divers niveaux propres, au plan des phénomènes, c'est s'engager à chercher la logique qui mène, de la fonction langagière, du niveau où le langage est la conscience (sans rien en plus ni en moins), jusqu'au niveau où un dictionnaire ou un maître répute tel mot « français » ou non, « populaire » ou non. L'objectif de la linguistique peut et doit être, de nos jours, la détermination de cette logique propre.

Et la pédagogie a tout à gagner à élucider les rapports entre l'aspect premier du langage, la fonction langage, et les aspects seconds, que nous appellerons pour faire bref linguistiques. Car l'idée même que «la » norme puisse être un phénomène unique est un des aspects de l'illusion linguistique : la cécité devant l'évidente multiplicité des niveaux où agit, de façon chaque fois spécifique, le procès normatif, me semble caractéristique de l'idéalisme spontané en matière de langage. Idéalisme spontané que la pédagogie comme la recherche doivent vaincre pour progresser.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli

glottopol@wanadoo.fr

ISSN : 1769-7425